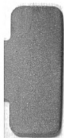
DU PRINCIPE DES NATIONALITES PAR MAXIMIN DELOCHE

Maxime Deloche





DU PRINCIPE

DES

NATIONALITÉS

PAR

MAXIMIN DELOCHE

Membre de la Société impériale de Géographie, et de la Société impériale des Antiquaires de France.

« Les nations sont voulues de Dieu. »
(*Mandement de Mgr Berteaud, évêque de Tulle, sur la souveraineté temporelle du pape.*)

PARIS

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN ET CIE

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1860

AVANT-PROPOS

L'idée première de cet ouvrage remonte à plusieurs années : elle me fut suggérée par les efforts laborieux que les Principautés moldo-valaques firent, en 1855 et 1856, pour fonder leur unité et préparer leur indépendance, efforts, qui, avec l'aide persévérante de la France, triomphèrent à la fois des résistances de la Turquie et de l'opposition ombrageuse des diplomates autrichiens et anglais. Mon attention fut, dès cet instant, éveillée sur les tentatives faites, dans un but semblable, en divers points de notre continent, au sein de l'Alle-

magne, en Italie, parmi les races slave et madgyare, et dans le groupe scandinave qui habite les rivages de la Baltique. J'aperçus le travail de régénération des nations européennes, et j'entrepris de réunir les éléments qui devaient me servir à en exposer les phases successives ainsi que les fortunes diverses suivant les temps et les lieux. Ce sujet se rattachait d'ailleurs, par plus d'un côté, à des études de géographie et d'histoire qui m'étaient devenues familières et rendaient ma tâche plus facile.

Depuis 1859, les événemens se sont précipités. Après cette courte et brillante campagne, où chaque rencontre avec l'ennemi a été l'occasion d'une victoire pour nos armes et pour celles de notre allié, nous avons vu se réaliser, en moins d'une année, l'affranchissement de la Lombardie, du grand duché de Toscane, des duchés de Parme et Plaisance, de Modène et du Bolonais; la création d'un royaume subalpin de douze millions d'âmes, et le retour du comté de Nice et de la province de Savoie au giron de la famille française. En dernier lieu, et, pendant que nous terminions cet écrit, le monde retentissait des exploits légendaires d'un chef héroïque de partisans, et l'accession imminente des Deux-Siciles, des Marches et de

l'Ombrie à la couronne de Piémont va compléter la formation d'une monarchie italienne.

Quand on considère ces faits dans leur ensemble, et qu'on les rapproche des événements politiques accomplis depuis quarante ans, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils procèdent d'une cause commune, qu'ils constituent des applications variées d'un principe unique, et forment, pour ainsi dire, les scènes successives d'un drame qui se déroule à la surface de l'Europe.

Montrer la loi générale qui régit ce grand mouvement, qui domine désormais les combinaisons de la diplomatie, et s'introduit dans le droit public des sociétés civilisées; expliquer la date récente de son avènement; définir le rôle que chacun des principaux gouvernements remplit dans cette lutte du droit des peuples contre l'ancien esprit de conquête; faire voir ses effets immédiats dans la distribution des États, et pressentir ses conséquences futures au point de vue économique et moral, tel est, en peu de mots, l'objet du livre que je mets sous les yeux du public.

Plein de foi dans le principe des nationalités, j'oserai, tout dénué que je suis de notoriété dans le monde politique, réclamer quelques instants d'attention que les

plus autorisés ont tant de peine à obtenir. Mais ma conviction n'est pas seulement mon excuse, elle fait aussi ma force, et la puissance virtuelle de l'idée dont je poursuis la vulgarisation, suppléera, j'en ai la confiance, à la faiblesse et à l'insuffisance de l'ouvrier.

Paris, 10 octobre 1860.

DU PRINCIPE

DES NATIONALITÉS

CHAPITRE I.

La plupart des guerres et des insurrections survenues en Europe depuis 40 ans ont eu pour cause l'oppression ou le démembrement des nationalités. — La Grèce. — La Belgique. — La Pologne. — La Hongrie. — Les Slaves roumains. — L'Italie. — Guerre de 1859. — Le Piémont et l'italianisme. — La Prusse et le germanisme. — La Russie et le panslavisme. — Les Scandinaves; incident du Schleswig-Holstein. — Les îles Ioniennes.

En 1821, une noble nation, courbée depuis quatre siècles sous le joug de la conquête, la nation des Hellènes, releva la tête, et, après avoir soutenu seule, pendant six années, contre les conquérants, une lutte inégale, elle vit venir à son aide trois grands peuples de l'Occident. Grâce au concours des armes réunies de la France, de la Russie et de l'Angleterre, elle purgea du moins, en 1829, le sol classique du Péloponèse et de la Livadie, d'oppresseurs, qui, là comme partout

où a régné le despotisme turc, avaient accumulé les crimes, les malheurs et les ruines.

Depuis ce temps, les populations de même race, qui bordent au nord le royaume de Grèce, n'ont cessé de réclamer leur indépendance, et ne sont retenues dans l'obéissance à l'empire ottoman que par l'occupation armée.

Sous l'impulsion de la révolution de 1830, l'une des plus glorieuses tribus de l'ancienne famille gauloise, celle qu'une diplomatie vindicative et ombrageuse avait, dans nos jours de désastres, arrachée à la France épuisée, la Belgique, non contente de briser les liens artificiels qui l'attachaient aux États néerlandais, demanda à la France une place sous son drapeau. Tous les cœurs l'accueillaient comme on accueille un frère trop longtemps absent du foyer. Mais l'Angleterre, alors notre unique alliée, abusant de notre isolement, ne permit pas que les rives de l'Escaut et le port d'Anvers retournassent aux mains de son éternelle rivale [1]; elle opposa son *veto*, et la France répondit à la Belgique par un refus.

En 1831, quelques mois après la réapparition en France du drapeau tricolore, dont ils avaient si longtemps partagé les gloires et les revers, les Slaves de Pologne tentèrent, à leur tour, de secouer le joug de la Russie, qui les tenait en partie sous sa domination.

[1] Voir note A.

La lutte fut longue, acharnée, héroïque ; mais, comme le disaient les soldats de l'indépendance : « *Dieu est trop haut et la France est trop loin.* » La France laissa, en effet, écraser la nation martyre ; Dieu lui prépare un brillant réveil.

Quinze années s'écoulent, quinze années de paix, durant lesquelles de savants ethnologistes et historiens, des professeurs et des publicistes éloquents, rappelèrent aux peuples leurs antiques origines, tracèrent les limites de leurs domaines primitifs, invoquèrent les affinités indestructibles des races, et, au nom de ces affinités, proclamèrent l'individualité distincte des groupes qui habitent notre vieux continent.

Les uns montrèrent le rôle chevaleresque et la puissance tutélaire des Slaves, qui, du Danube à la Vistule, avaient servi autrefois de boulevard aux nations occidentales, et que ces ingrates nations avaient laissé morceler et asservir ; ils firent appel au sentiment de fraternité qui devait réunir les tronçons épars de cette grande famille humaine.

D'autres exaltèrent la *patrie allemande*, glorifièrent dans son passé cette race robuste, indomptable, qui, seule, avait victorieusement résisté aux armes romaines, alors que les armes romaines régnaient sur presque tout l'univers connu.

D'autres, enfin, se firent les apôtres ardents de l'*unité italienne*. En 1846, le Souverain Pontife devint

le promoteur de cette grande idée, aux applaudissements de l'Europe attentive et émue, et, de la tribune française, tombèrent ces paroles qui sont encore dans toutes les mémoires : « Courage, Saint-Père, courage[1] ! »

Au coup de foudre de 1848, l'Italie se leva et posa nettement, en face du droit de conquête représenté par l'Autriche et les archiducs, le droit imprescriptible des nationalités.

Toute la péninsule fut bientôt en feu : Turin, Milan, Venise et Rome, ces phares lumineux, semblaient convier les peuples italiens à l'indépendance. Mais une nation, dont la renaissance est, pour ainsi dire, improvisée, sans armes, sans apprentissage militaire, sans chef, sans organisation, divisant ses efforts et ses ressources, vulnérable partout, fortifiée nulle part, devait succomber sous les coups d'une puissance organisée presque exclusivement pour la guerre, préparée de longue main à la lutte, assurée de refuges inexpugnables en cas de revers, et pourvue de plans de campagne qui avaient fait l'objet des méditations de ses généraux. D'ailleurs, l'idée de l'hégémonie italienne n'avait pas encore passé à l'état de formule populaire, de symbole politique, et l'on retrouvait, dans la division des parties et dans leurs tendances distinctes, des traces de cet esprit municipal du moyen âge, esprit

[1] Discours de M. Thiers à la Chambre des Députés, session de 1846.

qui contribua, il est vrai, à la grandeur artistique et littéraire de l'Italie, mais qui devait amener, par l'antagonisme des villes, son abaissement, et faire de cette noble terre un champ ouvert aux ambitions conquérantes.

Après quelques succès brillants, des défaites amenèrent l'ennemi aux portes de Turin. La cause italienne était encore une fois vaincue et l'épée de Charles-Albert était brisée. Venise tomba la dernière ; mais elle eut le temps de faire connaître au monde une des plus grandes figures de l'époque moderne, Manin, l'homme bienveillant, modeste, désintéressé, autant qu'il était énergique par le caractère, élevé par l'esprit, héroïque par le cœur. Il vit bien que l'idée de l'unification, servie par une épée dévouée, pourrait seule rendre une patrie aux italiens. C'est à la prédication de cette idée que l'illustre proscrit consacra ses heures d'exil, ses dernières heures, car il ne devait plus revoir cette terre dont l'amour lui avait tant coûté.

L'Autriche, c'est-à-dire l'élément étranger, recommença à dominer sur l'Italie. Les fils de la Lombardie et de la Vénétie furent, comme par le passé, transportés enHongrie, dans la Gallicie ou dans d'autres provinces de l'empire, tandis que les soldats hongrois, galliciens ou croates, vinrent sur le sol italien, maintenir par la force cette oppression contre laquelle protestaient les instincts immortels de la race.

Dans le même temps, les Hongrois secouaient, à leur tour, le joug de l'Autriche, et, combattant victorieusement ses armées, menaçaient sa capitale. La Hongrie fut un moment aux Hongrois ; et c'en était fait de l'aigle impérial à deux têtes sans le secours de son allié du Nord. La lutte devint par là trop inégale, et la valeureuse nation dut baisser de nouveau la tête sous un pouvoir détesté. Mais une antipathie profonde sépare toujours les deux races : aux tentatives d'incorporation à l'empire et d'effacement de l'autonomie, les Hongrois ont répondu par les protestations les plus énergiques, et chaque effort que faisait le cabinet de Vienne, pour réaliser leur assimilation, semblait élargir la distance qui les séparait de lui. Devant de telle répugnances, devant des résistances si opiniâtres, l'empereur François-Joseph a reculé : il paraît consentir à laisser, du moins quant à présent, à l'antique royaume de Hongrie son individualité, et des actes récents, notamment le choix du nouveau gouverneur, le général hongrois Bénédeck, peuvent être considérés comme des pas faits dans la voie des concessions à l'esprit national. Mais ce sont là de vains palliatifs, tout au plus de nature à retarder une rupture violente entre deux éléments profondément hostiles l'un à l'autre.

Auprès des Hongrois, les Slaves roumains de Moldavie et de Valachie s'élevèrent, en 1848, avec la même énergie, contre la domination ottomane. Ils

parvinrent, eux aussi, à rendre, pour un temps, les deux principautés indépendantes ; mais ce succès fut éphémère, la réaction survint, et les Roumains rentrèrent dans l'obéissance. L'heure de leur délivrance définitive devait bientôt sonner. Après l'expédition de Crimée et la chute de Sébastopol, notre représentant au Congrès de Paris, appuyé par les plénipotentiaires de Russie et de Sardaigne, assuré tout au moins de la neutralité de la Prusse, stipula, malgré l'opposition de l'Angleterre et de l'Autriche réunies (alliance monstrueuse en apparence, rationnelle au fond), stipula, disons-nous, pour les Principautés, de bonnes conditions, dont une mise en pratique intelligente et courageuse devait conduire à l'entier affranchissement des peuples roumains. La double élection du prince Couza a résolu, en fait, la question de l'union. Cette union est aujourd'hui accomplie, le lien qui retient encore les peuples des rives danubiennes sous la suzeraineté de la Porte ottomane est bien faible, bien fragile, et tout le monde pressent qu'au premier conflit, il se brisera sans retour. Le sang et les trésors prodigués en Crimée sont leur rançon, et la France, dont tant de fois leurs sympathies avouées ou secrètes avaient invoqué le nom, peut se dire avec fierté leur libératrice.

Dans ce même congrès de Paris, où se posèrent incidemment les questions les plus graves de la politique internationale, et où l'on peut apercevoir le germe de

tous les grands événements contemporains, le Piémont, qui avait, lui aussi, acheté, par le sang versé à nos côtés sur le champ de bataille de Tracktir, le droit de siéger dans le conseil des grandes puissances, le Piémont, nation italienne, se fit l'organe des souffrances et des vœux de l'Italie. Il demanda, au nom de la sécurité de l'Europe, comme au nom des droits de l'humanité, que les gouvernements oppresseurs, qui pesaient sur les différentes parties de la Péninsule, adoucissent des rigueurs, qui, après la désaffection, devaient amener la haine, le désespoir et la révolte.

Les déclarations et les réserves solennelles de M. de Cavour furent suivies des remontrances de la France aux cours de Vienne et de Rome; nos relations avec la cour de Naples furent suspendues; des promesses vagues de réforme, arrachées au gouvernement pontifical, furent éludées comme les promesses précédentes; les demandes de la France, appuyées ostensiblement par l'Autriche, furent secrètement combattues en son nom; le pape Pie IX et le cardinal Antonelli furent encouragés à la résistance.

A ces procédés hostiles et irritants du cabinet autrichien, étaient venus se joindre des actes d'opposition persistante au travail d'unification des Principautés moldo-valaques, et des menaces d'intervention dans la Servie, alors agitée par l'esprit nouveau.

Enfin, le 1er janvier 1859, on entendit ces paroles

significatives à l'adresse de François-Joseph, qui, en dévoilant des complications dont peu de personnes soupçonnaient la gravité, annoncèrent au monde l'imminence d'une lutte terrible. C'était le premier grondement de cet orage, dont le dernier coup de tonnerre retentit, quelques mois plus tard, à Solferino.

Chacun sait le cours rapide de cette victorieuse campagne d'Italie, où nos soldats se montrèrent les dignes fils des héros de Lodi, d'Arcole et de Marengo. La France et l'Europe tressaillaient déjà à l'espoir de la délivrance de l'Italie jusqu'à l'Adriatique, lorsque survint la paix de Villafranca, subitement conclue entre les deux empereurs, et confirmée depuis à Zurich. La Lombardie cédée à la France, puis retrocédée par celle-ci au Piémont; les droits réservés diplomatiquement aux souverains de l'Italie centrale, annulés par l'unanimité des populations; la Romagne, le jour même du départ des soldats autrichiens, arborant le drapeau tricolore, et refusant de se ranger de nouveau sous le régime des cardinaux légats; enfin, tous les peuples de l'Italie, se prononçant pour l'union aux États de Sardaigne, et le roi Victor-Emmanuel consentant, selon les vœux réitérés des Italiens, à étendre son sceptre sur les provinces qui se donnaient à lui; tels furent les résultats de notre intervention armée et des négociations qui la suivirent.

Il y a peu de mois, une insurrection ayant éclaté en

Sicile, Garibaldi, l'habile et audacieux capitaine, débarqua sur ses côtes, suivi d'une poignée de volontaires, et, après deux victoires remportées sur l'armée napolitaine, entra triomphant dans Palerme. Catane, Messine (sauf la citadelle) et toutes les autres places et villes siciliennes, lui ouvrirent leurs portes, et l'île entière fut bientôt au pouvoir du libérateur.

Frappé par ce coup terrible et imprévu, François II sollicita, mais vainement, l'intervention des puissances européennes, qu'il avait jusque-là repoussée. C'est alors que, par un *acte souverain* (c'est-à-dire par un de ces actes que le prince peut retracter à son gré), il chercha à faire revivre la constitution octroyée en 1848, puis annulée par feu son père, Ferdinand II; il accorda l'amnistie, le drapeau tricolore italien orné des armes de sa dynastie, et la promesse d'une alliance avec la monarchie piémontaise pour le règlement collectif des intérêts généraux de l'Italie.

Mais les populations avaient été si souvent abusées par des concessions du même genre, faites sous les étreintes de la peur, en désespoir de cause (*per desperazione*), puis éludées ou retractées quand le danger semblait disparu, qu'elles n'avaient plus foi dans la parole du souverain, et qu'elles l'accueillirent par le mot fatal : *Il est trop tard.*

On put constater, à côté de cet accueil dédaigneux, le prestige qu'exerçait déjà sur les peuples et sur l'armée

elle-même le nom de Garibaldi, l'enthousiasme qu'il excitait dans l'ardente jeunesse de l'Italie; on put remarquer aussi dans la lettre adressée par les délégués des douze quartiers de Naples à M. le baron Brenier, pour protester contre l'attentat dont l'honorable diplomate avait été victime, le passage où ils rappelaient leur dette de gratitude envers la France et l'empereur, lequel, « *avec le roi Victor-Emmanuel, donnait, sur » les champs de bataille, le signal de la résurrection de » l'Italie.* » Il était aisé de pressentir que les Napolitains ne bornaient plus leurs vœux à une édition nouvelle d'institutions, qui n'avaient laissé ni traces glorieuses ni souvenirs heureux; que, là comme en Toscane et dans l'Émilie, les esprits s'étaient élevés à l'idée plus haute de l'*unité italienne*, et que, déterminés qu'ils étaient à en poursuivre la réalisation par le suffrage ou par les armes, ils n'accepteraient la liberté même que des mains du roi de *l'Italie affranchie.*

Ces pressentiments se sont réalisés.

Le dictateur de la Sicile, maître du détroit de Messine, a jeté une armée dans les Calabres. A sa voix, les provinces méridionales du royaume napolitain, la Basilicate, la Capitanate, les Abruzzes, se sont levées contre François II, et ont organisé des administrations provisoires. Sauf le combat de Reggio, où la lutte n'a même duré que deux ou trois heures, les volontaires se sont avancés au cœur du pays, presque sans coup férir :

l'armée royale s'est, en partie, dispersée ou rendue au chef dont la bravoure chevaleresque et les intelligentes hardiesses fascinent les âmes italiennes.

Délaissé par ses ministres et par la plupart de ses généraux, le jeune fils de Ferdinand II, victime expiatoire des fautes de son royal prédécesseur, a quitté sa capitale, et la marine, malgré ses ordres et ses prières, a refusé de le suivre à Gaëte, préférant à cette cause perdue, la cause de la patrie.

Quelques heures après, le dictateur entrait à Naples, lui cinquième, sans armée, sans escorte, et saisissait les rênes abandonnées du gouvernement.

Et tous ces faits si étranges dans leur succession rapide, se sont accomplis sous l'influence d'une même idée, d'une même volonté : l'unité italienne sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

Toutefois, un reste important de troupes fidèles à François II, fortifié dans les places de Gaëte et de Capoue, a fait subir aux lieutenants de Garibaldi, près de Cajasso, un échec meurtrier.

Le célèbre partisan a pris depuis une éclatante revanche sur les bords du Vulturne, et, au moment où nous traçons ces lignes, une lutte décisive et dont l'issue est facile à prévoir, va s'engager entre les royaux et les volontaires secondés par les troupes piémontaises.

Tournons maintenant nos regards vers l'antique Germanie. Le culte de la patrie allemande, qui, de 1813

à 1815, souleva contre nos armées les populations d'outre Rhin, a continué, depuis le triomphe de la Coalition et la chute du premier empire, d'être exalté par les philosophes, les savants et les poëtes. Les livres et les revues sont remplis de la glorification de la race germanique, de ses origines et de son histoire. L'Allemagne aspire à la fois à l'unité et à la liberté. Elle se cherche, et elle ne trouve que sa circonférence, mais point de centre, où elle sente son cœur battre, sa pensée éclore, et sa volonté se traduire dans la pratique de la vie internationale. Elle réclame instamment la réforme de sa constitution fédérale, et ce désir de réforme n'est, au fond, que l'expression du besoin d'unité politique.

Or, des deux grandes puissances qui se disputent la prééminence dans la confédération, l'une, l'Autriche, composée de Slaves, de Hongrois, d'Italiens et d'Allemands, ne saurait, à aucun égard, personnifier l'idée de l'hégémonie allemande, dont elle est la négation. Dirigée par un gouvernement autocratique et sans contrôle, elle est inapte à fonder la liberté, dont elle est l'ennemie. Soumise à un régime d'intolérance ultramontaine, elle ne peut se confondre avec les états protestants, dont elle est l'adversaire et deviendrait la persécutrice. C'est donc à l'autre, la Prusse, nation germanique d'origine, libérale d'instincts, tolérante par principe, qu'incombe la grave et difficile mission de refondre l'Allemagne.

En 1848, par un contrecoup de notre révolution, une première tentative d'unification eut lieu. Les aspirations du peuple prussien vers les institutions libérales et la direction politique de l'Allemagne, dont il tenait déjà la direction littéraire et scientifique, éclatèrent violemment. On connaît l'histoire des mouvements populaires de Berlin. Sous la pression de ces mouvements, la Diète de Francfort offrit au roi de Prusse le sceptre d'un empire allemand. Mais Frédéric-Guillaume, esprit dénué d'aptitude gouvernementale, imagination romanesque et caractère mobile, s'effaça devant un rôle dont il n'avait pas compris la grandeur et l'importance, et s'affaissa sous une responsabilité dont il n'avait pas calculé le poids. Il recula, au moment suprême, devant les éventualités d'une collision avec l'Autriche et d'une rupture avec la Russie, alors alliée de cette dernière : car l'Autriche n'avait pas eu encore l'occasion d'étonner le monde par l'*excès de son ingratitude*.

Depuis cette époque, à propos de la lutte inégale qui s'engagea entre l'un des duchés de la confédération (Hesse-Cassel), qui s'était donné une constitution plus libérale, et la Diète, qui, d'après l'inspiration de l'Autriche, lui déniait le droit de changer son organisation intérieure, l'antagonisme se réveilla. La Prusse encouragea les Hessois à la résistance. Mais, malgré les obligations morales que cet encouragement lui avait imposées, elle déserta son rôle, abandonna ses clients, et

parut même adhérer aux injonctions de la Diète, c'est-à-dire de l'Autriche, dont la Diète était le docile instrument.

La question se présentera de nouveau, et le prince régent de Prusse, dont la politique a, par intervalles, des allures plus résolues que celles du roi Guillaume, et qui semblait naguère disposé à soutenir le duché, devra aviser. Mais faut-il compter sur des velléités et des promesses qui ont été si souvent trompeuses?

La propagande nationale s'exerce activement sur toute la surface du territoire allemand. L'idée nouvelle s'est fait jour même au sein de l'assemblée élective qui siége à Berlin; le gouvernement s'est plus d'une fois associé ouvertement aux vœux du pays, et, si la providence suscitait de ce côté un homme intelligent, habile et énergique, tel qu'elle l'a donné au Piémont, nous verrions bientôt, peut-être, poser les premières pierres de l'édifice de l'empire germanique[1].

Or, quelle que soit l'époque où la pensée de l'organisation de la patrie allemande recevra sa réalisation, cette pensée implique naturellement, nécessairement même, la désagrégation de tout ce qui n'est point l'élément germanique. Cette conséquence logique nous paraît aussi incontestable qu'une vérité mathématique. Admettre, en effet, la constitution d'une nation conformément à la loi de l'indépendance relative des races, c'est-

[1] Voir note B.

à-dire par l'une d'elles, individualité distincte, c'est forcément admettre qu'elle se séparera de tout ce qui n'est pas cette race et appartient aux individualités limitrophes. N'est-on pas, dès lors, autorisé à taxer d'inconséquentes les susceptibités que nos voisins d'outre Rhin ont montrées, en 1859, à l'endroit du démembrement des provinces italiennes de l'empire autrichien? Hâtons-nous d'ajouter cependant, qu'en définitive, malgré des préventions aveugles et des passions jalouses, exploitées contre nous avec plus d'habileté que de bonne foi, l'Allemagne a laissé entamer le domaine italien de François-Joseph, rendant ainsi hommage, sans l'avouer, au principe de l'affranchissement des nationalités.

En face de la propagande germanique, une propagande aussi active s'est faite au nord-est de l'Europe, parmi les races slaves. Mettant systématiquement à profit l'élément slave que lui procure l'incorporation de la Pologne, la Russie s'adresse, par l'organe de cette dernière, comme par ses propres écrivains, aux habitants du duché de Posen, de la Gallicie autrichienne, des bords du Danube, de la Croatie, etc..., attirant ainsi vers ses possessions slaves, par l'affinité du sang, les nombreuses tribus assises au sud de ses États. Le *panslavisme*, tel est le nom donné à cette propagande : il en définit bien le but et le moyen. Mais, « *l'homme* « *s'agite et Dieu le mène*, » et Dieu fait servir à ses propres desseins les menées ambitieuses, autant que

les vertus des peuples et de leurs gouvernements. Nous verrons plus bas qu'à son insu, la Russie prépare, par cette voie, la formation, à ses propres dépens, d'une confédération qui lui deviendra vraisemblablement étrangère. Quoiqu'il en soit, et à ne prendre que le principe même de la prédication panslaviste, nous avons le droit de dire, qu'à l'exemple de la propagande germanique, elle suppose évidemment la désagrégation de ce qui n'est pas slave, c'est-à-dire, quant à l'Europe, de tout élément tartare ou finnois, allemand ou italien.

Au nord-ouest de l'Europe, un groupe considérable, quoique très-inférieur au groupe germanique, cherche à se constituer distinct et compacte : c'est celui des peuples scandinaves, qui habitent le littoral de la mer Baltique, et sont aujourd'hui répartis entre la Suède, la Norvége et le Danemarck. Ils se reconnaissent comme frères par l'origine et les traditions historiques.

Les deux races germanique et scandinave ont eu déjà l'occasion, lors de l'insurrection des duchés de Schleswig-Holstein, de montrer leur antagonisme. Cette insurrection survenue, jour pour jour, un mois après la révolution du 24 février 1848, a, comme on sait, pour cause réelle, le mouvement de la race saxonne qui peuple le Holstein, et que ses instincts éloignent du Danemarck (auquel elle est pourtant soumise), en même temps qu'ils l'attirent vers les nations allemandes.

Pour compléter cet exposé, nous devons mentionner un des faits les plus caractéristiques peut-être, de ce besoin des races, de se dégager de l'asservissement ou même de tout rapport de subordination à une race étrangère. Nous voulons parler des tentatives des îles Ioniennes pour obtenir leur annexion au royaume hellénique. On connaît le régime bizarre auquel elles sont soumises : l'Angleterre, aux termes des traités de 1815, et dans le même esprit qui lui a fait prendre et garder le rocher de Gibraltar, ainsi que l'île de Malte, s'est chargée d'exercer sur Corfou et le groupe d'îles qui l'entoure, un protectorat qui ressemble fort à une haute souveraineté. Ce protectorat excite depuis longtemps une vive répulsion chez les Ioniens. Les vœux et les tendances hautement déclarées de ces peuples de race hellénique, sont dirigés vers le petit royaume de Grèce, cette promesse faite à l'avenir, cette pierre d'attente d'un grand édifice. Nous n'entrerons pas dans le récit des luttes que le parlement ionien a engagées avec le lord haut-commissaire : il suffira de rappeler que, dans sa dernière session, il a refusé péremptoirement de donner suite aux réformes proposées par le représentant de la couronne d'Angleterre, de les examiner même, et a motivé son refus sur les volontés des Ioniens de se libérer du protectorat ou plutôt de la souveraineté de l'étranger. Le lord commissaire s'est vu obligé de clore la session et de fermer une tribune qui devenait un danger pour la

possession d'état des autorités britanniques. Nous reviendrons sur le rôle inconséquent, contradictoire, sur ce point comme sur d'autres, de la politique anglaise.

CHAPITRE II.

Caractère du principe des nationalités.—L'affinité de race est un fait de l'ordre ethnologique.— L'individualité nationale est un fait de l'ordre historique. — L'application du principe nouveau n'est pas du domaine de la science proprement dite; elle procède de la volonté des peuples. — La différence des races est la base fondamentale de la division rationnelle des États.—Les frontières naturelles, déterminées par les grandes lignes de la géographie physique, modifient cette base dans la pratique.

Ainsi que nous venons de le montrer, les différences persistantes des races, les tendances des nationalités vers le rétablissement de leur autonomie perdue, telles sont les causes profondes, qui, depuis quarante ans, ont suscité en Europe la plupart des insurrections dans le sein des États et la plupart des guerres des États entre eux.

L'idée du droit des nations de se reformer, pour vivre selon leurs instincts naturels ou leurs traditions historiques, cette idée, proclamée par toutes les voix de la publicité, a déjà pénétré dans les esprits, fait des

progrès rapides et frappera bientôt les plus inattentifs. A la vérité, le Germain reste peut être encore cantonné dans le culte du *germanisme*, le Slave dans l'idée *panslaviste*, et l'Italien dans l'*italianisme*. Nous en avons des indices dans la répugnance que montrent des promoteurs de l'unité allemande à abandonner des provinces *italiennes* dépendantes de l'empire autrichien, et certains défenseurs de l'Italie à abandonner des provinces d'*origine gauloise*, accouplées aux États italiques[1]. Mais ces idées sont tellement corrélatives les unes aux autres, tellement connexes, que chacune d'elles entraîne de plein droit, comme nous l'avons fait voir plus haut, la réalisation des deux autres. Partant d'une même source, écloses dans la même phase historique et presqu'à la même heure, aspirant à un but identique, elles constituent, jusqu'à l'évidence, des applications d'une même loi sur divers points.

Cette loi, qui passe aujourd'hui de l'ordre spéculatif dans l'ordre pratique, qui s'impose d'une manière si éclatante aux peuples et aux gouvernements, cette loi peut s'appeler *affinité de race*, quand elle répond à un ordre ethnologique, c'est-à-dire aux premières origines; *nationalité*, quand elle répond à l'ordre historique.

[1] Garibaldi n'a-t-il pas protesté contre le retour à la France, du comté de Nice, territoire gaulois, qu'il appelle territoire italien? Étrange inadvertance, qu'on s'étonne de trouver dans les discours de cet homme à la foi profonde; inconséquence flagrante, que l'Autriche pourrait retourner contre l'ardent promoteur de l'indépendance et de l'unité italiennes.

L'affinité de race est celle qui fait reconnaître entre eux les enfants d'une même race d'hommes, de tribus, qui ont chacune leur type physique et moral particulier.

La nationalité est le lien qui unit entre eux des groupes d'hommes, lesquels ont reçu ensemble les lumières de la civilisation, ont développé leurs intérêts dans les mêmes voies, perfectionné des aptitudes et contracté des mœurs semblables, qui possèdent enfin des traditions, une histoire et souvent une langue communes[1].

Depuis la division de ces races et de ces nations, opérée, dans un passé parfois reculé, d'autres fois, au contraire, assez récent, par la force brutale de la conquête ou par des actes diplomatiques, leurs débris ont fait un travail, d'abord caché, aujourd'hui patent, pour parvenir à se rejoindre, à renouer des relations violemment interrompues, et à refaire leur antique unité.

Ce travail tout spontané, commandé par ce qu'il y a de plus irrésistible, de plus insaisissable, les consciences et les volontés d'agglomérations humaines, est, à nos yeux, digne de respect et de sympathie; il est sacré, car il n'est point l'œuvre de l'homme, mais celle de Dieu même. Aussi, ne peut-on s'empêcher de sourire en voyant attribuer les résultats de ce travail divin à de mesquines intrigues de tel ou tel prince; de tel ou tel ministre, de tel ou tel personnage offi-

[1] Voir note C.

ciel ou officieux. Il faut fermer les oreilles à tout bruit du dehors et les yeux à la lumière, pour se refuser à reconnaître, dans l'ensemble des faits que nous avons résumés tout à l'heure, le produit d'une action providentielle, dont le but prochain est la transformation des États européens suivant une seule et même loi.

Contre notre thèse se produisent les objections suivantes : Son application n'amènera-t-elle pas les plus graves désordres, les plus cruels déchirements? Par quel procédé reformera-t-on les races ou les nationalités morcelées? La science historique et la science géographique sont-elles assez avancées pour tracer entre elles des limites précises, certaines? A quelle date de leur histoire remontera-t-on d'ailleurs pour cela? Ne faut-il pas voir dans les frontières naturelles, telles qu'elles résultent des chaînes de montagnes, de fleuves larges et profonds, la base principale et presque exclusive, de la formation des nouveaux États?

Nous n'éprouvons aucun embarras pour répondre à ces objections.

Ce n'est point ici, comme quelques-uns pourraient le croire, un sujet d'étude purement scientifique, dont la solution dépende de l'état d'avancement des connaissances géographiques et historiques. A la vérité, les recherches sur l'ethnologie et les origines des peuples, qui ont tant occupé, depuis quarante ans, et passionnent encore aujourd'hui les esprits, n'ont pas été sans une

grande influence sur le mouvement qui nous emporte. Elles ont eu, en effet, pour résultat de constater la parenté séculaire des membres disjoints de nationalités aujourd'hui mutilées. Physiologues, ethnologistes, philologues et historiens ont expliqué, par là, les liens mystérieux et invisibles, qui rendent frères les hommes de tels ou tels groupes, et les distinguent des groupes voisins. Ils ont donné aux populations la raison de ces affinités naturelles, qu'elles éprouvaient sans en comprendre la cause et la portée. Il n'est pas non plus permis de douter que l'étude des géographes et des historiens ne puisse aider à prévoir, d'une manière générale et approximative, dans quel sens et dans quelles proportions tel État devrait recevoir de l'extension et tel autre subir un amoindrissement. Mais les données de la science, qui sont en la possession d'un si petit nombre et souvent contestables, ne sauraient devenir le fondement d'une délimitation nouvelle.

Les signes d'après lesquels on peut vérifier les tendances des peuples à l'égard les uns des autres, la base d'après laquelle les aggrégations se formeront, n'appartiennent pas, nous le répétons, au domaine absolu de la science ; ils sont aisément aperçus de tous, gouvernants et gouvernés, diplomates, publicistes et autres. Ce sont les instincts, les aspirations, qui portent certaines populations à se rapprocher de telles autres ; c'est leur volonté déclarée par tous leurs organes : par les

livres, les revues, les journaux, par les pétitions et par les délibérations des assemblées électives, en attendant l'épreuve officielle à laquelle il faut en venir pour donner au vœu de réunion une consécration légale et définitive; en un mot, c'est la voix du sang, c'est-à-dire ce témoin, toujours vivant, toujours présent, que les faits politiques accomplis à la surface n'ont pu détruire. Or, ce témoin, il est on ne peut plus aisé de le consulter : que dis-je? Il n'est pas besoin de l'invoquer; il parle de lui-même et à toute heure. Le signe déterminant est donc facile à apercevoir; et, quand le travail de préparation à la reconstitution de l'ancien faisceau est arrivé à son terme, quand le moment de la réalisation est proche, chacun le sent, le voit, l'entend; c'est alors une simple affaire de bon sens et de bonne foi.

Après avoir montré que les affinités de race doivent présider à la reconstitution des États, nous avons à apprécier l'influence qu'ont exercée et que sont destinées à exercer encore, dans l'application de ce principe, les circonstances topographiques, la configuration du sol, enfin ce que l'on est convenu d'appeler les *frontières naturelles*.

Admettons, par hypothèse, qu'une nation existant en telle ou telle région se soit arrêtée, dans son établissement primitif ou dans son développement postérieur, devant des obstacles naturels : chaînes de montagnes, bras de mer, fleuves ou lacs profonds, qui séparent cette

contrée, de la contrée voisine, et qu'ainsi, le domaine occupé par cette famille humaine ait pour limites les bornes mêmes de ce territoire. Dans ce cas, l'élément ethnique correspondrait exactement avec les lignes de la géographie physique. Mais nous ne connaissons pas d'exemple d'une si heureuse concordance.

A la suite des grands mouvements de peuples et de leurs déplacements fréquents, il est nécessairement arrivé que des tribus d'origines diverses se sont trouvées placées ensemble dans un périmètre borné par la nature, et dans lequel elles ont dû forcément se développer, unir leurs travaux, et se confondre en une seule nation. En outre, les peuples, en se constituant et en fondant un ordre social, ont instinctivement cherché, surtout aux époques d'invasions armées, à organiser des moyens permanents de défense. Le même motif qui faisait placer leurs oppides et leurs bourgades dans des lieux de forte assiette, sur des montagnes ou des collines escarpées, et sur des promontoires protégés de deux côtés par des cours d'eau ou des vallées profondes, ce même motif, disons-nous, devait les déterminer à rechercher une ligne de défense, des abris naturels pour l'agglomération du peuple entier. C'est pourquoi il est aisé de s'expliquer que des tribus ou fractions de peuple, séparées par un grand obstacle naturel du corps de leur nation, et placées, par suite de circonstances connues ou ignorées, auprès d'une race différente, se soient plus

d'une fois, malgré cette diversité d'origine, soudées à cette dernière, à cause des nécessités de la défense contre les attaques d'un même ennemi, et d'une communauté d'existence imposée par leur situation relative.

Dans cette hypothèse, les difficultés ou la lenteur de la fusion ont été en raison directe de l'importance de la fraction ou tribu à annexer. Ainsi l'Ecosse (l'antique Calédonie), peuplée de Pictes et de Scots, comme une grande partie de l'Irlande, n'a point d'analogie de race avec le reste de l'île de Bretagne (l'Angleterre), peuplée de Saxons et d'Angles, mélangés d'Ibères au sud et de races Galliques à l'ouest. Et pourtant, cette juxtaposition des deux groupes dans une même île devait amener tôt ou tard la domination de l'un des deux par l'autre. La lutte a été longue, mais enfin l'Angleterre, plus étendue et plus forte, a subjugué l'Ecosse. Ici les circonstances géographiques ont exercé une influence supérieure à celle des races.

D'autres fois, les fractions annexées ne formaient qu'un faible accessoire, dont la résistance à la fusion dut être de courte durée. Prenons des exemples dans notre histoire. Au nord-ouest de l'Espagne, entre le littoral de l'ancienne mer Cantabrique (aujourd'hui golfe de Gascogne), et la chaîne Cantabrique, ramification des Pyrénées, qui s'étend à peu près parallèlement à la mer, dans cette partie de la péninsule appelée *Celtibérie* et *Gallice*, les traces de la race celtique et gauloise

sont nombreuses. Cependant les Pyrénées, cette grande barrière qui se dresse entre l'apanage des Ibères et celui des Gaulois, ne permettent pas à ces derniers de revendiquer des populations que les circonstances géographiques ont faites ibériennes en dépit de leur origine.

En sens inverse, les invasions de Celtes ou Gaulois dans la Péninsule, opérées par la porte occidentale des Pyrénées, ayant refoulé violemment les populations ibériennes, celles-ci s'épanchèrent, par la porte orientale, dans le Roussillon, se répandirent sur les côtes de la Méditerranée, et arrivèrent ainsi jusqu'aux Alpes maritimes. Il n'est personne qui ne connaisse la similitude frappante qui existe entre les hommes de la Cerdagne espagnole et ceux de la Cerdagne française : type physique, instincts, aptitudes et mœurs, tout ou presque tout est semblable entre eux, et l'on ne saurait douter de leur identité d'origine. Néanmoins la chaîne des Pyrénées, placée entre eux, fait un obstacle à peu près infranchissable à des relations permanentes, à la communauté d'administration et de gouvernement, en un mot les repousse loin les uns des autres, maintenant la Cerdagne espagnole dans le giron de la famille ibérienne, et rattachant le Roussillon à la famille gauloise.

Des circonstances analogues se présentent au nord de notre territoire. Suivant des traditions rapportées

par César, qui fit sa première campagne en Gaule 59 ans avant l'ère chrétienne, la nation gauloise avait envoyé, à des époques antérieures, des colonies chez les Germains : « Il fut un temps, dit le proconsul, où les » Gaulois surpassaient les Germains en courage, por- » taient la guerre hors de leurs frontières, et, à raison » de leur population surabondante et du manque de » terre, *envoyaient des colonies au-delà du Rhin.* » C'est ainsi que les parties si fertiles de la Germanie » qui entourent la forêt Hercynie (la forêt Noire), » connue d'Eratosthène et de certains auteurs grecs » sous le nom d'Orcynie, furent occupées par les » Volces Tectosages qui s'y fixèrent [1]. » Tacite reproduit et confirme ces énonciations de César, et y ajoute le renseignement suivant : « Entre la forêt Hercynie, le » Rhin et le Mein, ont habité des Helvètes, plus loin des » Boïens, et l'une et l'autre nation sont gauloises [2]. » Ainsi nous avons dans ces passages des deux historiens la preuve irréfragable de l'immigration et de l'installation, chez les Germains, de trois peuplades gauloises, ou plutôt de colonies fournies par trois d'entre elles,

[1] « Ac fuit antea tempus, cum Germanos Galli virtute superarent, *ultro bella inferrent*, propter hominum multitudinem agrique inopiam, *trans Rhenum colonias mitterent*. Itaque ea, quæ fertilissima Germaniæ sunt, loca circum Hercyniam silvam, quam Erathosteni et quibusdam Græcis fama notam esse video, quam illi Orcyniam appellant, Volcæ Tectosages occupaverunt, atque ibi considerunt. » (*De bello Gallico*, lib. VI, cap. 24.)

[2] « Igitur inter Hercyniam silvam, Rhenumque et Mœnum amnes, Helvetii, ulteriora Boii, *Gallica utraque gens*, tenuere. » *De moribus Germaniæ*, c. 28.)

savoir : les Volces Tectosages (peuple des environs de Toulouse), les Helvètes (peuple de la Suisse), et enfin les Boïens, dont le foyer paraît avoir été dans le pays d'Auxerre et à donné son nom à la Bohême.

A l'époque de l'entrée des Romains dans la Gaule celtique, ces peuplades s'étaient unies assez étroitement avec les tribus germaines, si nous en jugeons par le témoignage du conquérant relatif aux Volces Tectosages : « Depuis son invasion cette nation, dit-il, s'est » maintenue à la même place, jouit d'une grande ré» putation de gloire militaire, et se trouve, à présent, » dans la même disette, pénurie et souffrance que les » Germains eux-mêmes, *dont elle partage toutes les* » *habitudes quant à la nourriture et aux vêtements* [1]. »

Malgré son assimilation quant à la vie matérielle, cette peuplade paraît avoir conservé longtemps ses instincts et ses traditions particulières. Deux de nos plus savants numismatistes [2] ont retrouvé récemment, sur des médailles frappées au-delà du Rhin peu de temps avant ou peu de temps après l'occupation de la Gaule par les armées romaines, le type monétaire gaulois des Volces Tectosages de Toulouse. On a d'ailleurs observé

[1] « Quæ gens ad hoc tempus his sedibus sese continet, summamque habet justitiæ et bellicæ laudis opinionem. Nunc quidem in eadem inopia, egestate patientia que Germani permanent, eodem victu et cultu corporis utuntur. » (*De bello Gallico*, loc. cit.

[2] M. Adrien de Longpérier et M. de Saulcy, *Revue numismatique*, nouvelle série, année 1859, p. 320-321.

depuis longtemps les dissemblances profondes, qui existent entre les Germains et les hommes de la Bohême, et qui ne s'expliquent pas seulement par un mélange de Slaves, mais aussi par la différence originelle des races.

Pourtant, malgré les liens que nous signalons, la France, héritière de l'ancienne Gaule, ne saurait être admise à franchir le Rhin, pour rattacher à son territoire ces pays, que la configuration du sol et un large fleuve en ont séparés pour toujours.

Dans le sens inverse, nous savons qu'à une époque plus rapprochée de la conquête romaine, des colonies germaines vinrent en Gaule et s'y installèrent. Ainsi, au rapport de César, plusieurs nations de la Belgique, notamment les Éburons (peuple des environs de Liége), sortaient de la Germanie, et avaient autrefois passé sur la rive gauche du Rhin [2].

Tacite nous apprend, de son côté, que les Tongriens (Tongres et Brabant) étaient les premiers Germains qui eussent franchi le grand fleuve [2]. Quant aux Trévires (habitants du pays de Trèves) et aux Nerviens (Flandre-Hainaut), qui se vantaient d'une origine germanique, l'historien nous dit que leur prétention était d'autant moins fondée, que, par leurs traits physiques comme par leur caractère moral, ces

[1] *De bell. Gallic.*, II, 4.
[2] *De moribus Germaniæ*, cap. 2.

peuples étaient semblables aux autres Gaulois [1].

Néanmoins, lorsque les Romains s'avancèrent au cœur de la Gaule, la confédération autonome se leva toute entière contre eux : on la vit, après les défaites successives de ses peuplades divisées, s'unir, pour la première fois, à la voix de Vercingétorix, dans un suprême effort pour l'affranchissement de la patrie commune. Et, quand le jeune et illustre chef des Arvernes se fut enfermé dans Alésia, les tribus qui bordaient le Rhin, comme celles qui habitaient les rives de la Seine, de la Loire, du Rhône et de la Garonne, s'imposèrent, dans une assemblée générale, un nombre de guerriers déterminé pour la formation de l'armée de secours [2].

La nation gauloise existait donc compacte, malgré la présence de quelques peuplades germaniques, que le grand fleuve séparait de la patrie d'origine. A la vérité, le langage et les institutions des trois grandes divisions de la population gauloise, Aquitains, Celtes et Belges, étaient dissemblables, comme l'atteste César [3], et tout indique, en effet, que ces peuplades provenaient de souches distinctes. Mais, jetées, simultanément ou à des époques diverses, par le cours des migrations, dans ce grand cadre naturel formé par l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, elles se fixèrent au sol et com-

[1] *De moribus Germaniæ*, c. 28.

[2] *De bell. Gallic.*, VII, 75. Les peuplades situées au sud de la Garonne ne figurent pas dans cette nomenclature.

[3] *Loc. cit.*, I, 1.

mencèrent ensemble le travail de leur développement social.

Leurs relations, par le fait de la juxtaposition, durent se multiplier, des liens de famille se nouèrent, et, peu à peu, les différences originelles tendirent à s'effacer.

Au moment de la conquête romaine, il y avait, dans le vaste périmètre que nous venons de circonscrire, une confédération gauloise, dont les membres étaient fortement unis entre eux : unis, non pas seulement par le patriotisme et la solidarité d'intérêts, mais par les croyances religieuses, par un état social uniforme et un degré égal de civilisation [1], par tous les traits du caractère, par un type moral, que César a peint de son énergique pinceau et dans lequel nous pouvons nous reconnaître encore [2]. Le général historien a donné, comme par opposition, le portrait des Germains, qui achève de singulariser le type de leurs voisins du sud [3]. Il affirme d'ailleurs positivement, en plusieurs endroits, comme nous le verrons plus loin, l'unité nationale de nos aïeux. Or, ce fait remarquable doit être attribué, pour une large part, à l'influence de la configuration du sol, et il nous donne la mesure de

[1] Les Gaulois étaient parvenus à la période de la vie agricole, alors que les Germains étaient encore dans la période de la vie pastorale. (*De bell. Gallic.*, VI. 22.)

[2] *Ib.*, VI, 11 et suiv.

[3] *Ib.*, VI, 21.

l'action puissante, décisive parfois, de la géographie physique sur la formation des nationalités.

Concluons donc que, si la loi des races est destinée à servir de base fondamentale à la régénération des peuples et à la distribution nouvelle des États, elle devra, dans la délimitation de leurs territoires, se combiner avec le principe des *frontières naturelles*.

CHAPITRE III.

Date récente de l'avénement du principe des nationalités. — Connexité entre ce principe et le dogme de la souveraineté populaire. — Révolution française : combien elle diffère des révolutions d'Angleterre; celles-ci sont *nationales*, celle-là est *humanitaire;* leurs destinées diverses. — Depuis 1789, la France est l'apôtre du dogme de la souveraineté du peuple. — Depuis le démembrement de son territoire en 1815, elle est le champion du droit des nations. — Le suffrage universel, institution de la démocratie française, sert de *criterium* pour l'application du principe nouveau.

Pourquoi cet instinct de reconstitution des nationalités a-t-il si longtemps sommeillé, et fait-il aujourd'hui explosion? Comment s'explique la manifestation simultanée, sur tant de points différents de l'Europe, de ce principe général qui semble régir les grands événements contemporains? Telles sont les questions que nous nous proposons de traiter dans ce chapitre.

Les esprits ont été vivement frappés, dans ces derniers temps, de l'admission, à l'égard des grands du-

chés de l'Italie centrale, de la Romagne, de la Savoie et du comté de Nice, du principe de la souveraineté populaire, c'est-à-dire de l'exercice de la volonté de tous ou du plus grand nombre pour le choix de la nation aux destinées de laquelle ces groupes entendaient s'associer.

Les populations italiennes de la Toscane et de l'Émilie, avec une discipline digne de remarque, dans des termes mesurés et pleins de convenance, qu'il n'était guère permis d'attendre d'hommes affranchis d'hier, ont successivement proclamé la déchéance de leurs princes, et exprimé la volonté de s'unir à la monarchie piémontaise. Des assemblées, élues par un corps d'électeurs nombreux, mais tenus de justifier de certaines conditions légales de cens et de domicile, sortis en un mot des classes les plus éclairées et les plus intéressées à l'ordre, ces assemblées ont prononcé à l'unanimité, en 1859, la double résolution rappelée plus haut. Des doutes ont été élevés sur l'adhésion des classes inférieures, et il a été jugé nécessaire d'appeler tous les membres du corps social à s'expliquer sur la question. On connaît les résultats de cette dernière et solennelle épreuve. Les habitants des campagnes se rendirent dans les villes et dans les bourgades, conduits par leur pasteur ecclésiastique ; les femmes elles-mêmes, sur lesquelles la pression politique est si peu praticable et n'est même jamais tentée, les

femmes sortaient de leur logis, portant, brodée sur leurs vêtements, encastrée dans leur coiffure, la formule affirmative, qui répondait à la question posée de l'union à la couronne de Sardaigne. Une voix dissidente sur mille s'est à peine élevée contre la pensée nationale, et les détails qui nous sont parvenus sur l'entraînement prodigieux qui amenait les paysans comme les citadins à l'urne du suffrage universel, ne permettent plus de douter du caractère de sincérité et de spontanéité de cette votation d'Italiens sur les destinées de l'Italie; et, alors même que la main du Piémont s'y serait fait sentir, on ne peut méconnaître qu'il y a eu là un mouvement national, très-réel, très-passionné, irrésistible.

Nous assisterons très-prochainement, sans doute, à un mouvement semblable de la part des populations des Deux-Siciles, des Marches et de l'Ombrie, si, comme l'annonce l'exposé de M. le comte de Cavour au parlement sarde, elles sont convoquées dans leurs comices, pour faire connaître une volonté qui sera obéie, quelle qu'elle soit.

Or, le mode d'expression de ce mouvement par l'universalité des citoyens, atteste la connexité qui existe entre le dogme de la souveraineté populaire et le droit des nationalités. Cette connexité entre les deux principes est telle, que l'on pourrait presque dire qu'il n'en forment qu'un seul.

Les affinités des races, le respect dû à leur unité, ce sont là des idées toutes modernes, et que ne paraissent avoir connues ni les sociétés antiques ni celles du moyen âge.

Chez ces dernières, le droit de la guerre attribuait au conquérant un pouvoir absolu sur les territoires, les choses et les hommes. A ce pouvoir il n'y avait, en réalité, d'autre limite que celle que lui assignaient les instincts plus ou moins farouches du possesseur, et d'autre contrepoids que l'autorité morale de l'Église, intervenant, collectivement dans les conciles, isolément par l'organe de l'évêque dans chaque cité.

Tel est le fait qui domine cette longue et douloureuse période du moyen âge. Nous en avons des exemples frappants dans la conduite des princes de la première race. A la mort du souverain, ses héritiers se partageaient le royaume et ses habitants, comme on partage un domaine et son cheptel. Les fils des Mérovingiens découpaient entre eux la Gaule, par longues bandes, s'étendant de l'extrémité nord à l'extrémité sud, traversant, dès lors, toutes les températures, et contenant, pour ainsi dire, un échantillon des populations si diverses, dans leur unité, qui couvrent notre territoire : procédé bizarre, qui semble inspiré par le désir de faire jouir également chacun des copartageants, de toutes les richesses de cette proie échue aux successeurs de Clovis.

Des faits analogues se passaient dans la péninsule italique et dans la plus grande partie de l'Europe.

Le moyen âge est rempli de ces aventureuses entreprises de chefs de bandes, allant conquérir des royaumes dans les pays lointains et presque au hasard, parfois sous le prétexte de croisades religieuses contre les Musulmans d'Espagne, de Sicile, d'Afrique ou d'Orient, mais le plus souvent sans prétexte et sans autre raison que le désir de s'approprier des terres fertiles et des bras pour les cultiver, c'est-à-dire le moyen d'assouvir la soif de l'or et des voluptés matérielles.

Le plus souvent, et jusque dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, les guerres et les alliances se faisaient de souverain à souverain, par des considérations de personnes ou de familles. Un mariage, un riche présent, une intrigue, une passion, l'amour, la haine, la jalousie, allumaient la guerre, dictaient la paix. Les terres et leurs habitants, à la merci de leurs seigneurs, étaient arbitrairement distribués entre eux, et passaient alternativement du joug de l'un sous le joug de l'autre, sans que nul se souciât des sympathies ou des répugnances des peuples.

Mais, dans les pays conquis, l'élément indigène réagit violemment contre l'envahisseur. Les races vaincues, relevant la tête, protestèrent contre le fait brutal de la conquête, au nom des droits imprescriptibles de l'humanité et de l'égalité fraternelle écrite dans le code des

Chrétiens. Elles combattirent sans relâche les héritiers des conquérants ; puis, à force de travail, de lumières acquises et de patiente énergie, elles grandirent en richesses, en influence, en pouvoir, et parvinrent à atteindre, parfois même à dépasser, le niveau de leurs anciens maîtres.

Ces grandes évolutions de la société, depuis les invasions des hordes germaniques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, se résument dans les deux faits suivants :

1° Le développement, chez les races barbares venues sur notre sol, de l'idée d'une supériorité native du conquérant, du pouvoir souverain du seigneur sur sa terre, source de la féodalité ;

2° La réaction des races indigènes contre cette domination des envahisseurs, réaction qui, de siècle en siècle, s'est accrue, et a fini par emporter, en 1789, les derniers débris du régime féodal.

Avant la France, qu'on le remarque, l'Angleterre avait, elle aussi, accompli une révolution : en 1648 et 1688, elle avait conquis la liberté politique, ou plutôt elle avait entouré de garanties nouvelles des institutions préexistantes, dont le principe était inscrit dans la grande Charte de 1215, arrachée au roi Jean par les hauts barons coalisés. Mais cette liberté resta sans rayonnement, parce qu'elle ne s'adressait pas à l'humanité, et qu'elle avait exclusivement en vue la *nation anglaise*.

La France, au contraire, obéissant à son tempéram-

ment sympathique, à une mission divine d'apostolat humanitaire, formula, au début de sa révolution, le symbole des nouvelles croyances sociales et politiques, et, loin de borner sa prédication à son propre territoire, elle proclama, sous le titre de *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, la charte immortelle des libertés humaines.

Comme elle s'adressait à *l'homme*, le cœur et l'esprit humain l'entendirent, et la révolution se répandit dans le monde.

Nos armées, après avoir repoussé l'invasion de l'Europe coalisée, portèrent sur le sol étranger et nos principes et nos lois. Après une lutte gigantesque, Napoléon Ier fut vaincu, et la France épuisée perdit, une à une, ses conquêtes; mais, en se retirant, elle laissa chez toutes les nations dont ses soldats avaient foulé le sol, le germe de ses idées; semblable au grand fleuve égyptien, qui, en abandonnant les plaines où ses eaux se sont épanchées, y dépose le limon fécondant d'où surgiront d'abondantes et riches moissons.

Le noble pays dut subir, à son tour, les douleurs de l'invasion. L'empereur abdiqua et partit spontanément pour l'exil. Dans le traité de Chaumont, de 1814, les Coalisés se maintinrent, à l'égard de la France, dans les bornes de la justice : car, en reprenant des possessions qu'elle avait, depuis peu, ravies aux nations voisines, ils lui laissaient du moins presque tous les terri-

toires occupés par les membres de cette grande famille.

L'empereur, sorti de l'île d'Elbe, rentra triomphalement à Paris. On connaît cette merveilleuse et terrible épopée des cent jours : la marche d'abord rapide et victorieuse de nos armées, suivie de la défaite sanglante de Waterloo ; la France envahie et occupée par l'étranger.

Animée d'un esprit de vengeance et de crainte qui lui fit perdre tout sentiment de justice, la Coalition arracha à son adversaire vaincue, outre les conquêtes récentes, des provinces que des liens séculaires y tenaient attachées. Tout le territoire d'entre la Meuse et le Rhin, que les monuments de nos origines et la géographie physique proclament gaulois et français, fut partagé entre la Hollande, la Prusse et les princes de la Confédération germanique ; nos forteresses furent prises ou démantelées, de manière à laisser la route de Paris ouverte à l'ennemi du nord ; la Savoie, c'est-à-dire les sommets et les versants occidentaux des Alpes, furent remis au roi de Piémont, afin que la route de Lyon et du centre fût ouverte à l'ennemie de l'est ; enfin au sud-est, notre frontière fut reculée jusqu'au Var. Actes d'imprudence aveugle, fautes graves des vainqueurs : car, après une telle mutilation, la France ne pouvait plus accepter honorablement le repos ; et, si elle devait, suivant une parole devenue célèbre [1], subir les traités de

[1] M. Thiers.

1815, les respecter même, c'était *en les détestant.*

Mais, il sortit de cette situation, imposée à notre pays, deux faits décisifs dans son histoire moderne :

D'une part, il ne cessa jamais d'associer, dans sa pensée, la restauration de la branche aînée des Bourbons aux désastres et aux humiliations de l'occupation étrangère, et nul ne contestera que ce douloureux souvenir n'ait été une des principales sources de l'impopularité de cette dynastie, l'une des causes les plus actives de la révolution de 1830.

D'autre part, la France, démembrée et démantelée, fut désormais excitée par sa propre condition à soutenir et à répandre, par les voies de la diplomatie et des armes, le principe des nationalités. Elle, qui était, depuis 1789, le représentant du dogme de la liberté politique et sociale, est devenue, depuis 1815, le champion du droit des peuples à la recouvrance de leur autonomie.

Puis, à tout prendre, ces sympathies réciproques, cette communauté d'instincts et de sentiments, cette solidarité, qui font reconnaître entre eux les enfants d'une même patrie, et qui tendent incessamment à passer de l'état latent dans la vie extérieure, se confondent avec les aspirations vers la liberté, vers cette souveraineté populaire, qui rend les aggrégations d'hommes maîtresses de leurs propres destinées.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'éclosion de l'esprit d'affranchissement des nations ait suivi de près le rayon-

nement des idées fondamentales de 1789. La révolution française est, pour ainsi dire, le soleil dont la chaleur fécondante a fait germer et fleurir, comme des fleurs naturelles de notre continent, les nationalités dont les mouvements ébranlent le vieil édifice européen. Cela fait comprendre encore mieux pourquoi chacune de nos révolutions politiques a été le signal du réveil, ou, plus exactement, de l'explosion nouvelle de la volonté des nations mutilées ou opprimées, qui réclament leur intégrité ou leur délivrance.

Or, à l'époque où nous sommes, par suite de l'élévation progressive des conditions humaines, à raison des communications multipliées et rapides qui se sont établies entre les divers pays, dans l'atmosphère de publicité où vivent les sociétés modernes, les groupes qui les composent sont liés entre eux par une solidarité trop étroite, pour que les uns restent longtemps en arrière des autres, et subissent, sans murmurer, un sort plus dur que celui de leurs voisins.

Aussi, voyons-nous les nations victimes d'un morcellement ou d'une domination étrangère, s'agiter au souffle des idées françaises, chercher à conquérir leur indépendance, et à réunir leurs membres dispersés. Par toutes les issues, sous toutes les formes, éclatent leurs protestations contre le joug qui pèse sur elles, les vives tendances vers la patrie d'origine, le retour du rayon au foyer. Et, lorsqu'il se produit un de ces grands mou-

vements d'émancipation, une de ces crises violentes, dont les résultats ont besoin d'être régularisés, c'est par la voie du suffrage universel, cette institution gouvernementale de la démocratie française, que les peuples sont appelés à exprimer leur volonté.

CHAPITRE IV.

Rôles divers des gouvernements européens dans la lutte de la souveraineté populaire et du droit des nationalités contre l'ancien dogme de la légitimité et du droit de conquête. — La France est le champion du principe nouveau. — L'Autriche est son antagoniste. — La Prusse et la Russie sympathiques par principe à la politique intérieure de l'Autriche, hostiles par intérêt à sa politique extérieure. — Quant à l'Angleterre, il faut renverser la précédente proposition; la diplomatie anglaise dans les questions d'annexion du comté de Nice et de la Savoie; la puissance britannique menacée de déchéance. — Politique du cabinet piémontais.

Dans cette lutte du droit des nations contre l'ancien esprit de conquête et de domination par la force, les États de l'Europe remplissent des rôles très-différents, commandés par leurs intérêts et leurs traditions respectives.

La France, nous l'avons dit, représente dans le monde le principe nouveau de la souveraineté populaire : l'histoire des soixante-dix dernières années et la base de ses institutions actuelles le prouvent surabondamment. Elle

représente aussi le principe des nationalités : sa conduite politique, depuis 1827 jusqu'à nos jours, sous les divers gouvernements qui s'y sont succédés, a été, à cet égard, invariablement la même. Sans parler des expéditions de Lafayette et de Rochambeau, et des secours que les colonies anglaises de l'Amérique reçurent de la monarchie française, pendant la guerre de l'indépendance, nous rappelerons les protestations de la France en faveur de la Pologne, l'appui donné à la Belgique, en 1830, et l'expédition d'Anvers, l'aide prêtée aux Moldo-Valaques en 1856, la guerre d'Italie de 1859, et la formation, sous son égide, d'un État de la haute Italie. Partout où un peuple a combattu pour son affranchissement, notre pays s'est trouvé présent par son influence, quand il ne l'était pas par ses armes; il y a largement dépensé son sang et ses finances, et l'histoire dira qu'il n'est pas de nation parmi les modernes, qui ne lui doive, en tout ou en partie, son affranchissement [1]. Victime d'ailleurs d'un morcellement qui date à peine de quarante-cinq ans, elle est conviée à ce beau rôle, non-seulement par ses sympathies naturelles, mais encore par un intérêt pressant. Enfin, pure de tout mélange, formant aujourd'hui l'unité la plus compacte de race, de mœurs, de législation et de gouvernement,

[1] « C'est l'épée de la France, suivant une expression énergique, qui a ouvert » l'avenir au droit des nationalités. » (*Adresse du conseil municipal d'Annecy.*)

qui existe sur le globe, elle constitue, pour ainsi dire, un type d'unité, offert à l'imitation des autres peuples. C'est pourquoi, elle n'a rien à craindre et a tout à gagner au triomphe de l'idée, dont elle est à la fois l'apôtre et le champion armé.

En face d'elle, l'Autriche personnifie à la fois l'esprit de la légitimité et du pouvoir absolu, soit qu'il procède de la conquête, de l'hérédité ou des actes diplomatiques. Aussi, tout en s'avouant vaincue, tout en renonçant à continuer ou à raviver la lutte, proteste-t-elle encore contre les faits accomplis en Italie; et le dogme de la légitimité, au nom duquel elle proteste, est tellement dans l'essence de son gouvernement, qu'elle déclare se résigner à périr plutôt que de le déserter.

Il faut voir, d'ailleurs, qu'en acceptant les idées qui, dans leur marche ascendante, lui ont porté de si rudes coups, et ont tant abaissé son pouvoir et son influence, elle prononcerait elle-même, non pas seulement sa déchéance, mais sa fin. N'est-il pas évident, en effet, que l'Autriche, composée de trois races différentes, cessera d'exister comme État, le jour où chacun de ces trois éléments ira rejoindre le corps dont la conquête ou les traités l'avaient violemment séparé?

Elle est donc gravement menacée, et, sous ce rapport, elle aurait presque le droit de se défendre à outrance contre un danger imminent, si l'on était jamais admis à prétendre que le maintien d'une domination

sur des races morcelées, constitue *un droit ;* comme si la véritable légitimité, le droit le plus sacré, n'était pas du côté de la race, qui, obéissant aux instincts immortels que Dieu a mis en elle, lutte pour échapper à l'oppression et recouvrer la libre possession d'elle-même!

L'Autriche est donc, par principe et même par nécessité, hostile aux deux idées de la souveraineté populaire et de l'indépendance des nations. Elle est conséquemment l'antagoniste naturel de la France.

Entre ces deux personnifications de principes diamétralement opposés, les trois autres grandes puissances ne représentent pas, à beaucoup près, une situation aussi tranchée.

Si, d'une part, la Russie et la Prusse, par leurs traditions, par le caractère absolu de leurs gouvernements, par leurs affinités politiques, et surtout par les liens établis en 1815, penchent vers le dogme ancien de la légitimité, elles semblent s'en écarter par l'esprit de progrès civilisateur, que signale, en Russie, l'affranchissement des serfs, et, en Prusse, le mouvement constitutionnel.

Encore moins peuvent-elles faire cause commune avec l'Autriche sur la question des nationalités. Leurs dissentiments sur ce dernier point s'explique par les motifs suivants :

En premier lieu, elles ont, jusqu'ici, encouragé la prédication du droit des races à l'autonomie; d'autre

part, loin de souffrir du triomphe de ce droit, la politique de la Russie y est gravement intéressée, du moins dans la pensée et d'après les vues de ses hommes d'État, puisqu'elle poursuit l'annexion d'éléments slaves, que retiennent et l'Autriche et la Turquie.

Quant à la Prusse, si, dans la nouvelle distribution des États, elle doit perdre des provinces étrangères à la race germanique, elle recevra non-seulement une compensation, mais un accroissement considérable de territoire et de puissance, en groupant autour d'elle les membres actuellement divisés de cette grande famille.

L'Autriche, État prépondérant dans la Diète fédérale, a combattu activement, et non sans succès quelquefois, l'influence de la Prusse. Cette dernière, prétendant de son côté représenter mieux que sa rivale les idées et les intérêts allemands, s'est mise à la tête de la propagande réformatrice, qui a pour objet de substituer à la constitution fédérale une organisation unitaire, avec un corps électif pour délibérer, une tête pour résoudre, et un bras pour agir, en un mot de former un empire dont Berlin sera la capitale.

Ce but, que la Prusse a poursuivi longtemps en secret, qu'elle poursuivait ouvertement il y a peu de mois, et qu'elle paraît momentanément abandonner sous l'influence de l'entrevue de Tœplitz, ce but, elle ne peut, alors qu'elle le voudrait, y renoncer définitivement ; car il n'est donné ni à la diplomatie, ni aux princes

(fussent-ils même doués d'un esprit supérieur), de changer ainsi les conditions d'existence et de développement de leurs Etats[1]. Dès-lors, le gouvernement prussien doit, inévitablement, et sauf des incidents passagers, revenir à sa politique traditionnelle, et poursuivre la réalisation de l'idée qui est sa grandeur dans l'avenir. Or, l'obstacle qu'il rencontre et rencontrera toujours dans ce travail politique, c'est l'Autriche, appuyée sur les souverains des Etats secondaires de la confédération, qui ont à perdre, à cette révolution, une couronne, un petit appareil de gouvernement et de cour, une petite représentation armée, et un budget.

Quant à la Russie, est-il besoin de rappeler l'ingratitude dont l'Autriche paya, en 1855, ses bienfaits de 1849, ingratitude qui n'eut pas seulement pour résultat d'*étonner le monde*, comme l'avait prévu un politique autrichien (le prince de Schwartzemberg), mais que Dieu fait tourner, contre toutes prévisions, au profit de l'indépendance des peuples, en brisant pour longtemps, et peut-être pour toujours, malgré les efforts de la diplomatie, l'alliance des trois cours du Nord, cette menace suspendue sur la liberté des peuples de l'Europe occidentale.

[1] Cette pensée, dont la justesse semble incontestable, est de nature à rassurer beaucoup les esprits sur l'importance réelle, pratique, des résolutions des souverains, que Varsovie, la capitale de la malheureuse Pologne, doit réunir prochainement dans ses murs.

Ainsi, sans hostilité et même sympathiques à l'égard de l'Autriche dans le domaine de la politique intérieure, la Prusse et la Russie, dans la question des nationalités, sont ses adversaires naturels, et, par ce motif, nous les voyons assister, si non indifférentes, du moins passives, aux événements d'Italie, de Savoie et de Nice.

Pour définir le rôle de l'Angleterre, il faut renverser notre précédente proposition. Par la nature de son gouvernement et les traditions qui forment presque le code invariable de la diplomatie britannique, notre grande voisine d'outre Manche est tenue d'appuyer et appuie en effet le principe de la souveraineté populaire dans ses luttes contre la légitimité et le pouvoir absolu : cela est vrai surtout lorsque le timon des affaires est dans les mains du parti whig et d'hommes tels que lords Palmerston et John Russell, que leur passé engage irrévocablement à la défense du principe libéral.

Aussi, avec quelle hauteur de vues, quelle netteté et quelle vigueur de langage lord John n'a-t-il pas revendiqué, pour les Italiens de Toscane et de l'Émilie, le droit de décider souverainement de leurs propres destinées ? En cela, notre puissante alliée, à laquelle l'histoire reprochera une froideur qui touchait à l'hostilité pendant notre campagne de 1859, a du moins prêté à cette noble cause, pendant les négociations, un concours utile et qui fait honneur à son ministre du foreing-office. Ce personnage, avec une grande justesse et une grande

élévation d'esprit, a placé le droit des peuples au-dessus du dogme vieilli de la légitimité, la loi supérieure de la liberté humaine au-dessus des conventions diplomatiques.

Mais, dès que, le principe des nationalités se généralisant dans son application, la question a été posée du retour à la France de deux provinces d'origine française, cet homme d'État, la veille si dédaigneux pour les traités, si empressé à les subordonner à la volonté des nations, a refusé aux Savoisiens et aux Niçois le droit de solliciter, eux aussi, l'annexion à leur patrie d'origine.

M. Thouvenel, dans des dépêches écrites avec un tact parfait, avait fort habilement évité d'invoquer le principe des nationalités et l'affinité des races; il s'était constamment efforcé de rétrécir le champ de la discussion, en se bornant à réclamer, dans le cas spécial, au nom d'un intérêt de défense et de sécurité né de l'agrandissement du Piémont, les versants occidentaux des Alpes. Mais lord John Russell a cherché dans les termes de ces dépêches, pour le combattre, ce qu'il envisage comme une tendance, et peut-être comme l'idée secrète du gouvernement français. Voici un passage remarquable de l'une de ses missives à lord Cowley : « M. Thouvenel fait ressortir la similitude de caractère, » de langage et d'habitudes, la configuration géogra- » phique et les relations commerciales, comme ayant » préparé et disposé ces contrées à l'annexion à la

» France, et il dit que les Alpes devraient être la ligne
» de séparation entre la France et l'Italie, et qu'ainsi
» la nouvelle frontière qu'on propose d'établir entre la
» France et le Piémont trouve sa sanction dans la na-
» ture des choses. Cette déclaration ouvre, en effet, un
» vaste champ aux conjectures pour l'avenir ; et, quoi-
» qu'elle soit immédiatement suivie de l'assurance,
» quelque peu contradictoire, *que ce n'est pas en vertu*
» *d'idées de nationalités, ni du principe des frontières*
» *naturelles que la cession de la Savoie et de Nice est*
» *demandée, ces arguments ne peuvent manquer de*
» *provoquer les plus sérieuses réflexions*[1]. »

Il n'est pas besoin d'un grand effort d'esprit pour apercevoir le mobile qui porte le cabinet de Londres à soutenir avec tant d'insistance, dans cette question, c'est-à-dire *contre la France*, l'inviolabilité de ces mêmes traités de 1815, dont il avait fait si bon marché dans la question d'Italie, c'est-à-dire *contre l'Autriche, au profit du Piémont*, de ces traités si souvent violés avec l'adhésion de l'Angleterre elle-même, et par ceux-là qui les invoquent aujourd'hui pour le besoin d'une cause qui se perd.

Il ne faut pas non plus de longues réflexions pour s'expliquer la résistance du ministre anglais à ces idées générales de nationalité, auxquelles il fait allusion dans sa dépêche. L'Angleterre, indépendamment des îles

[1] Dépêche de lord John Russell, en date du 22 mai 1860.

Ioniennes, qu'elle détient *par la force seule*, au nom d'un *protectorat* qu'elle a stipulé dans les traités de 1815, comprend dans son domaine l'Irlande, nation celtique et catholique, sans affinité avec les populations anglo-saxonnes et protestantes qui habitent l'île de Bretagne proprement dite.

Le peuple irlandais, dont les souffrances sont de notoriété dans tout l'univers civilisé, qui n'a connu ses maîtres que par de cruelles rigueurs, et par une exploitation et un accaparement égoïstes de son territoire, qui n'a rien de commun avec eux, ni les instincts naturels, ni les traditions historiques, ni la foi religieuse, n'est attaché à l'Angleterre que par un lien purement artificiel. La haine contre l'Anglais se perpétue, chez lui, avec la misère et toutes les douleurs qu'elle entraîne : et la politique britannique n'a trouvé d'autre palliatif aux dangers résultant d'un tel état de détresse et de répulsions si vivaces, que l'émigration organisée sur une vaste échelle et les facilités offertes aux habitants de la verte Érin, pour envoyer leurs enfants chercher, par delà les mers, dans les solitudes de l'Australie, les moyens d'existence que leur refusent les dominateurs du sol natal[1].

Aussi, à l'occasion des derniers événements et d'interpellations au sein du parlement, relatives à l'annexion de la Savoie à la France, une voix s'est élevée

[1] Voir note D.

du groupe des députés irlandais, qui a averti le gouvernement de la Reine que, le jour où le joug des Anglais leur serait intolérable, les Irlandais savaient, par l'exemple des Savoisiens et de l'Italie, le droit qu'ils avaient de se séparer de leurs oppresseurs et de se choisir d'autres maîtres : avertissement sinistre, que l'aristocratie britannique fera sagement de méditer et de mettre à profit, avant qu'elle ne soit exposée à entendre le mot fatal que prononçaient naguère les peuples des Deux-Siciles : « *Il est trop tard!* »

Mais là n'est point encore la cause réelle et, si je puis dire, pratique, de l'opposition de l'Angleterre au mouvement qui emporte les États modernes dans une voie de régénération. Ses hommes politiques pressentent peut-être que l'application du principe des nationalités, en admettant même qu'il n'entraînât pas la diminution de son empire, ne saurait, en aucun cas, lui profiter, sa position insulaire ne lui permettant aucun agrandissement territorial en Europe; qu'en amenant la formation de grands États sur le continent, ce principe la ferait descendre à une position d'infériorité relative, à laquelle l'orgueil britannique se résignerait difficilement; et qu'alors se réaliserait ce mot récent d'un publiciste anglais : « *Notre rêve est fini.* »

La question qui s'agite est donc, pour l'Angleterre, celle de la conservation ou de la perte sans retour de son rang parmi les puissances de premier ordre, et l'on

comprend, dès lors, qu'elle la discute avec tant de chaleur et tant d'âpreté.

Mais, la logique lui fait ici défaut, et l'on ne peut s'empêcher de remarquer l'argumentation embarrassée, le niveau peu élevé et la diffusion de style, des dépêches de lord John Russell sur ce sujet, surtout si on les rapproche de l'énergique concision et de la netteté saisissante de ses lettres sur l'Italie, où l'on sent la libre expression d'une âme droite, sincère, et dédaigneuse des formes compassées en usage dans les chancelleries.

Comment justifier, en effet, le rejet, quant à la Savoie, du principe qu'on admettait hier à l'égard des duchés italiens? Il faut beaucoup de phrases et un grand nombre de faibles arguments pour répondre à cette simple mais péremptoire objection.

Le Piémont a été, lui, plus conséquent dans cette grave et décisive conjoncture. Quelques esprits à courte vue contestaient l'application au comté de Nice et à la Savoie du principe des nationalités, qui fait seul aujourd'hui la force du gouvernement sarde en Italie, légitime ses hardiesses, et les couronne de succès. Mais, les hommes doués du sens politique ne s'y sont pas trompés. M. de Cavour, dans ses éloquentes réponses aux interpellations sur le traité de cession, et M. Carutti, dans un remarquable discours prononcé pour justifier cet acte, ont montré nettement la solidarité qui l'unit à la constitution du royaume italien.

Enfin, le roi Victor-Emmanuel, dans une proclamation aux habitants des deux provinces cédées, rappelle expressément les affinités qui les rattachent à la famille française : « Je ne pouvais, dit le prince, méconnaître » que le développement du commerce, la rapidité et » la facilité des communications augmentaient, chaque » jour davantage, l'importance et le nombre des rap- » ports de la Savoie et de Nice avec la France. Je n'ai » pu oublier enfin *que de grandes affinités de races, de* » *langage et de mœurs* rendent ces rapports de plus en » plus intimes et naturels [1]. »

En résumé, dans cette grande lutte, dont l'Europe est le théâtre, la France et l'Autriche sont les deux antagonistes, la première soutenant à la fois le principe des nationalités et celui de la souveraineté populaire, l'autre les combattant au nom du droit de la conquête et de la légitimité.

La Russie et la Prusse, peu sympathiques, sinon hostiles, à l'idée de la souveraineté populaire, sont, d'après les calculs de leur ambition, favorables au principe de l'indépendance des races.

L'Angleterre, au contraire, favorable à l'idée du gouvernement des peuples par eux-mêmes, est, par intérêt, hostile au principe des nationalités.

Tels sont les rôles départis à chacune des grandes individualités que Dieu fait mouvoir sur la scène poli-

[1] Proclamation du 1er avril 1860.

tique. En les caractérisant comme nous venons de le faire, on donne la clef de beaucoup d'actes et de diverses attitudes, qui, sans cela, s'expliqueraient difficilement et paraîtraient même contradictoires.

Il nous a paru qu'il importait, à la veille de la lutte décisive qui doit s'engager prochainement peut-être, de montrer de quel côté sont les champions de chacun des principes opposés qui se disputent le monde européen.

CHAPITRE V.

Des conséquences prochaines de l'application du principe des nationalités, au point de vue de la distribution des Etats de l'Europe. — Slaves et Madgyares. — Races tartare et finnoise; empire de Russie.— Hellènes; royaume byzantin, avec Constantinople pour capitale. — Germains; empire allemand. — Groupe scandinave : Danemarck, Suède et Norwége. — Anglo-Saxons; Gaëls d'Ecosse, du pays de Galles et d'Irlande. — Ibères : Espagne et Portugal. — Italiens : la péninsule entière soumise au roi d'Italie; du pouvoir temporel du pape : perpétuité du Saint-Siége à Rome; devoir et intérêt de la France dans la question italienne. — Gaulois; l'empire français; anciennes limites de la Gaule : le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et l'Océan; témoignages de la nationalité gauloise au moment de la conquête romaine; dictature de Vercingétorix; hommage de César au patriotisme gaulois; persistance de cette nationalité sous les Romains, et pendant le moyen âge; guerre contre les Anglais. — La communauté d'origine et d'instincts, préférable à celle du langage. — La Suisse : causes d'oppositions passagères. — La France ne poursuivra point, par la force, la réunion des provinces détachées de son antique patrimoine; elle en subordonne le retour à la libre volonté des peuples. — Appel à la nation allemande.

Si nous avons démontré la puissance du principe dominant de la politique contemporaine, la tendance irrésistible des nations à se reconstituer; si l'on admet avec nous la situation précaire de certains États, composés d'éléments hétérogènes et sans lien entre

eux, nous pouvons prévoir la chute, plus ou moins prochaine, de ces derniers, et les divers faits qui en seront la conséquence naturelle au point de vue d'une nouvelle délimitation des territoires.

Nous sommes assurément loin de prétendre déterminer la géographie future de notre continent. Nous essayerons tout au plus de tracer les lignes des grandes divisions qui semblent devoir surgir du travail d'aggrégation dont il vient d'être parlé, de manière à les faire correspondre approximativement aux notions générales que nous possédons touchant les principales familles humaines établies sur la surface de l'Europe.

I

DES SLAVES ET DES MADGYARES.

Ces races occupent un vaste territoire, qui comprend un grand nombre de provinces actuellement soumises à quatre puissances européennes :

Au nord, la Lithuanie, et la partie de l'ancien royaume de Pologne composée du duché de Varsovie, qui, ainsi que la Lithuanie, dépend de l'empire russe ; le duché de Posen, qui appartient à la Prusse ; Cracovie et la Gallicie, qui sont aux mains de l'Autriche ;

Au nord-ouest, la Moravie et la Bohême, provinces de l'empire autrichien, où se retrouvent visiblement, dans le type physique, dans les instincts et dans les mœurs, des signes distinctifs des races slaves, combinées seulement, en Bohême, avec des affinités gauloises [1];

Au sud, les provinces autrichiennes, où l'élément slave s'est conservé plus pur, savoir : la Croatie, la Slavonie, le Banat, la Bukowine;

Encore plus au sud, la Dalmatie, l'Illyrie et l'Istrie, ces deux dernières mélangées d'Italiens : toutes trois dépendantes de l'Autriche;

Au sud-est, les deux principautés moldo-valaques, qui bordent le Danube inférieur, où la race slave a modifié le sang des colonies romaines, et qu'un lien de vasselage attache encore à la Turquie;

Enfin, la Bulgarie, la Servie, la Bosnie et le Montenegro, provinces également soumises à la suzeraineté de l'empire ottoman.

Au centre, c'est-à-dire entre les Slaves purs du sud et les Slaves que nous appellerons sarmatiques du nord, se placent les Madgyares, conquérants d'origine hunnique, qui s'implantèrent sur une agglomération de peuples Daces, et se trouvent, vis-à-vis d'eux,

[1] On sait que les *Boii*, dont le pays a emprunté le nom, étaient une colonie gauloise, qui avait passé en Germanie avant la conquête romaine (Tacit. *De moribus Germaniæ*, c. 28.)

dans la situation des Normands à l'égard des Saxons en Angleterre, des Francs venus de Germanie à l'égard des Gaulois au xve siècle.

Des dissentiments profonds ont existé longtemps entre les Madgyares et les races slaves du nord et du sud, parmi lesquelles ils s'étaient implantés, et la mauvaise issue de l'insurrection de 1849 peut être attribuée, en partie, à cet antagonisme des Hongrois et des Croates, qui se tournèrent du côté de l'Autriche, et l'appuyèrent de leurs armes.

Cette situation est profondément modifiée; cet antagonisme, exploité, depuis des siècles, par le cabinet de Vienne, suivant des traditions qui lui sont familières, a presque entièrement disparu, et nous avons des symptômes très-curieux, très-significatifs d'une réconciliation et d'une fusion de races, qui annoncent un effort commun pour conquérir l'indépendance [1].

C'est à raison de ce mouvement, autant qu'à cause de la situation des Hongrois au milieu des populations slaves, que nous les avons réunis dans le même groupe et comme devant former une confédération, dans laquelle se dessinent des individualités, dont les principales seraient : les Polonais, les Moraves et Bohêmes, les Hongrois, les Danubiens, les Serbes et les Bulgares.

Le périmètre qu'occuperait cette confédération, est borné au nord par la Prusse orientale, la Courlande et

[1] Voir note E.

le gouvernement de Vitebsk; à l'est par les gouvernements de Minsk, Tchernikow et Pultawa ; au sud-est par le gouvernement de Nicolaïew et la mer Noire; au sud par la chaîne des monts Balkans, qui sépare les Slaves de la race hellénique; au sud-ouest par la mer Adriatique et la Vénétie ; à l'ouest par la Germanie, dans le domaine de laquelle rentrent Vienne et l'archiduché d'Autriche.

On objecte que, si la Russie parvenait à faire triompher l'idée du panslavisme, instrument de ses vues ambitieuses, et si les États slaves se réunissaient à elle, ou se constituaient sous son patronage, elle recueillerait, comme résultat de la révolution qu'elle prépare depuis tant d'années, la souveraineté ou du moins la suzeraineté de cette vaste confédération. Dès ce jour, l'Occident serait menacé de voir se réaliser le testament, j'allais dire le rêve, du czar Pierre I[er]. N'est-ce donc pas une nécessité et un devoir, pour l'Occident, de prévenir, de combattre une telle éventualité ?

Cette objection serait grave si la Russie elle-même était, toute entière ou pour la plus grande partie, peuplée de Slaves. Mais il n'en est pas ainsi. La Russie ne renferme des populations mélangées de Slaves que dans une portion relativement peu considérable de son empire. Le centre, c'est-à-dire les gouvernements de Moscou, Smolensk, Wladimir, Toula, etc., couverts primitivement de races gétiques, ont reçu d'abondantes infusions

de sang tartare, qui les ont défigurés et transformés. Les parties ouest et nord-ouest, la Courlande, l'Esthonie, la Finlande et même les régions qui s'étendent de la Baltique à la mer Blanche, ont du sang finnois; et, quant à celles du nord, de l'est et du sud-est, elles ont été recouvertes par le flot des tribus tartares descendues des hauts plateaux de la longue chaîne des Ourals, ou des bords du fleuve Oural. Sur toutes ces vastes surfaces, on trouve, plus accentué, à mesure qu'on se rapproche du nord et de l'est, ce type physique, au nez court et écrasé, au front proéminent et large à l'excès, aux yeux allongés et légèrement relevés à la partie extérieure, type si profondément différent de celui des Slaves, au visage allongé, au front haut, au nez aquilin, à l'œil droit et ouvert.

Nous n'avons qu'à grand peine et à de rares intervalles, des renseignements certains sur la situation politique et la disposition des esprits parmi ces dernières races. Mais, les révélations qui nous parviennent des gouvernements de Volhynie. de Podolie et de Kiew, nous font voir les efforts opiniâtres, et le plus souvent impuissants, de la Russie, pour anéantir, dans les tribunaux et dans les écoles, l'usage de la langue polonaise, pour entraver, en attendant qu'elle le supprime, le culte catholique, et cela en violation de traités formels, d'actes solennellement conclus. Nous savons la résistance énergique que les provinces, représentées par les assemblées

de la noblesse, opposent à ces tentatives de dénationalisation : incident curieux de l'antagonisme de deux nations, entre lesquelles la fusion ne paraît pas réalisable, et où, dans tous les cas, elle a jusqu'ici complétement échoué.

Or, si la race slave travaille à son propre affranchissement, ce n'est point dans la vue de se rattacher à un peuple étranger et qui lui est profondément antipathique. Elle est trop nombreuse, trop active, contient trop d'esprits éclairés, et occupe une surface trop large, pour que cette usurpation, si elle était tentée, pût réussir, et surtout se maintenir. La Slavie échapperait à la Russie, comme un fruit trop lourd qui se détache de la tige sur laquelle des procédés artificiels l'auraient fait germer et grossir. La nation russe a d'ailleurs, dans une autre direction, une noble et grande mission à remplir.

II

LES RACES TARTARE ET FINNOISE. — LA RUSSIE.

Séparé de l'élément slave, dont il tient aujourd'hui une fraction attachée à ses flancs, et sur lequel il a fondé de si trompeuses espérances, le grand État du nord, comprendrait presque exclusivement des popula-

tions finnoises et tartares, ou fortement mélangées de ces deux races. Il continuerait d'englober, en Europe, les vastes territoires qui s'étendent au nord et à l'est de la Slavie, jusqu'à la mer Blanche, les monts Ourals, et plus au sud, les peuples caucasiques de la Circassie, de la Géorgie et du Daghestan.

L'activité de ces races et leur aptitude colonisatrice trouvent un champ presque sans limite sur les rives du grand fleuve Amoûr, où des établissements, déjà importants et prospères, les mettent en contact avec les races jaunes de la Mongolie, et les constituent, pour ainsi dire, les moniteurs de ces populations condamnées jusqu'ici à l'immobilité : but grandiose qui suffit largement à occuper l'activité et à satisfaire l'ambition du peuple russe. Nous nous référons, sur ce sujet, aux développements contenus dans la note F de notre Appendice.

III

LES HELLÈNES. — ROYAUME BYZANTIN.

La race hellénique habite : 1° Tout le territoire compris entre la chaîne des Balkans, qui, au nord, la sépare des Slaves, la mer Ionienne à l'ouest, la mer de Candie

au sud, la Méditerranée à l'est : c'est-à-dire, en partant des Balkans, l'Albanie, la Macédoine, la Roumélie, Andrinople et l'antique capitale de l'empire byzantin ; au centre la Livadie, au sud la Morée ; 2° Corfou, Céphalonie, Zante et les autres îles Ioniennes ; 3° Chio, Candie, Chypre et toutes les îles de l'archipel oriental.

Là, les éléments sont préparés pour l'organisation d'un état unitaire, dont le noyau porte déjà le nom de *Royaume de Grèce*.

A la période de décomposition, où l'empire ottoman languissait depuis si longtemps, paraît succéder la période de l'agonie. Les derniers événements de Syrie, les massacres des Maronites du Liban et des Chrétiens de Damas, cet immense holocauste offert au prophète par une population fanatique, hâtent l'heure de la dissolution de ce vaste empire. Un dilemme terrible est posé au gouvernement turc : « Ou vous êtes » complice de ces égorgements, ou vous êtes impuis- » sant à les prévenir et à les réprimer. Votre compli- » cité ou votre impuissance appellent une inter- » vention au nom de l'humanité. » Or, les nations occidentales, en se substituant au padischa, prononcent implicitement aux yeux des peuples sa déchéance. La banqueroute n'est plus seulement aux portes de Constantinople, elle assiége le palais du sultan, et les symptômes d'une fin prochaine de cet empire décrépit se multiplient avec une gravité et une promptitude qui

frappent les esprits même les plus zélés pour le mahométisme [1].

Dans le démembrement que l'on pressent devoir suivre cette crise suprême de l'empire ottoman, l'idée de l'ancien État byzantin reparaît avec son prestige populaire. Les provinces peuplées d'Hellènes, qui sont au nord de la Grèce actuelle, se rattacheront à ce royaume, ainsi que Byzance elle-même.

Les aspirations, plus encore, la volonté, de la race hellénique qui existe sur ces territoires, se révèlent par des mouvements fréquents, que la police et les armes turques n'ont jamais réprimés qu'à demi, et qu'elles seront bientôt peut-être impuissantes à contenir.

En Grèce même, nous trouvons dans les organes de la publicité le témoignage de ce pressentiment d'un avenir prochain. Ne lisait-on pas, en effet, il y a peu de jours, dans un journal d'Athènes (Ηλιος, *le Soleil*), ces paroles significatives, écrites à propos de l'expédition légendaire de Garibaldi en Sicile : « La voix de la » liberté se fait entendre des rives de la Sicile à celles » de la Grèce; quand la Sicile sera libre, elle viendra » délivrer les îles Ioniennes, la Crète, Chypre, Rho- » des, l'Épire et la Thessalie ; quand Victor-Emma- » nuel possédera l'Italie entière, il sera dans les con-

[1] Voir note G.

» seils de l'Europe le chaleureux défenseur de l'*unité*
» *hellénique*. »

La Russie, qui a, comme on sait, envisagé de longue date l'éventualité du démembrement de l'empire ottoman, s'est efforcée et s'efforce de faire servir à ses projets ce mouvement hellénique ; elle a recherché et elle a acquis, en effet, au sud des Balkans, une influence considérable, qu'elle doit surtout à la communauté de religion. Pontife suprême du culte grec schismatique, le czar s'est fait le protecteur des peuples qui le professent, et il poursuit ainsi son but de domination par une double voie : sous un prétexte de communauté d'origine, par le *panslavisme*, au nord des Balkans ; sous un prétexte de fraternité religieuse, par le *panhellénisme*, au midi de la grande chaîne.

Mais, le danger que paraît renfermer cette double propagande, au point de vue des envahissements de la politique moscovite, est infiniment moindre qu'on ne peut l'imaginer à première vue. Nous avons dit plus haut pour quel motif, suivant nous, il n'y a pas à le redouter quant aux Slaves : la même raison s'applique aux Hellènes. Ces derniers mettent volontiers et mettront encore peut-être à profit la bonne volonté et, au besoin, les armes de la Russie, pour reconquérir leur autonomie. C'est là une nécessité de leur position ; car, dans cette période militante de l'hellénisme, il lui faut un point d'appui, et ce point d'appui est le

patronage intéressé du grand Etat du nord. Mais, croire que cette individualité si glorieuse, ce génie si puissant, si original, si différent des races tartares, ira s'unir et se confondre avec ces dernières, c'est là, à nos yeux, une profonde erreur, que l'on reconnaîtra au lendemain de l'affranchissement de la nationalité hellénique.

Il est même à remarquer que, dès à présent, les Grecs, comme les autres peuples impatients du joug, avides de reconstituer leur unité, tournent instinctivement leurs regards vers la France, héritière de la civilisation gréco-romaine, et attendent d'elle, plutôt que de la race moscovite, le signal de leur délivrance. Citons encore un passage de l'Ηλιος, publié à Athènes : « D'accord avec lui (Victor-Emmanuel), *les Fran-* » *çais affranchiront les Grecs*, *leurs frères*, du joug » impur de l'Ottoman. Secourez donc, ô Grecs, les » concitoyens d'Archimède, de Diodore, de Théocrite; » la guerre que soutiennent, en ce moment, les Sici- » liens est une guerre hellénique. »

IV

LES GERMAINS.

La partie germanique de l'Autriche, située à l'ouest de cet empire, irait vers son centre national, qui est la Prusse. Les royaumes, les principautés, les grands et petits duchés de la Confédération, situés au nord et au nord-est du Rhin, se grouperaient, en vertu du mouvement unitaire que nous avons signalé plus haut, autour de la nation allemande par excellence. Toutes les aspirations sont dirigées vers elle, comme vers l'étoile de la patrie future; et les efforts que font ouvertement aujourd'hui dans ce sens ses hommes politiques, ne sont que la mise en pratique d'idées longtemps élaborées dans la tête des penseurs de cette puissante race : « La Prusse, » disait, il y a peu de jours, la Société nationale de Breslaw, dans une adresse à la Société nationale italienne de Turin, « la Prusse prépare la solution de » la question de la nationalité allemande, cette grande » idée, qui réunit tous les hommes libéraux et sensés » de notre patrie, et qui doit être une vérité et un fait. » La Prusse sera à la tête de l'Allemagne unifiée. »

Le nouvel empire germanique reprendrait la partie

centrale et occidentale de l'Autriche actuelle, c'est-à-dire l'archiduché d'Autriche, les royaumes de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, de Hanovre, de Hollande, la Prusse, diminuée du duché de Posen qui ferait retour à la Slavie, et tous les duchés et principautés confédérés, sauf le territoire gaulois de la rive gauche du Rhin, dont nous nous occuperons plus loin.

Il serait borné, au sud-ouest par le Rhin, à l'ouest par la mer du Nord et par l'Eider qui le séparent du groupe scandinave, au nord par la Baltique et la Slavie, à l'est et au sud-est encore par la Slavie, au sud par les Alpes rhétiques et le royaume italien.

V

GROUPE SCANDINAVE.

Dans toutes les circonstances graves de la politique internationale, la famille scandinave, représentée par les trois royaumes de Danemarck, de Suède et de Norwége, et par la grande île d'Islande, s'est distinguée de la race germanique, dont elle est limitrophe, par ses instincts, ses mœurs, ses sympathies et ses alliances.

Ces différences se sont fait remarquer, il y a peu

d'années, dans une question qui passionnait alors vivement les esprits en Allemagne comme en Danemarck, et qui est près de se réveiller. Nous voulons parler de la question des duchés de Schleswig-Holstein, dont la population est, presque toute entière, de race saxonne dans le Holstein. Sous cette question, si mince en apparence, se cache un grave problème de nationalité, auquel Allemands et Danois attachent une égale importance, et qui excite l'intérêt des grandes puissances occidentales.

Les Danois reconnaissent, avec sincérité, que les habitants du Holstein, c'est-à-dire de la région située au sud-est de l'Eider, doivent, conformément au principe des nationalités, faire retour à la famille germanique. Quant au Schleswig, qui n'est qu'imprégné de germanisme sur la rive nord-ouest de l'Eider, et qui est, dans le fond, de race scandinave, il resterait attaché à la Scandinavie. Cette solution, recommandée par plusieurs publicistes, nous paraît la plus logique et la plus équitable envers les deux nations qui se disputent la possession définitive des duchés.

VI

LES ANGLO-SAXONS. — LES GAËLS D'ÉCOSSE, DU PAYS DE GALLES ET D'IRLANDE.

La grande île, que la Manche sépare de la France, et dont la plus grande partie reçoit des historiens et des géographes de l'antiquité le nom de Bretagne, est, sauf deux fractions assez étendues dont nous parlerons plus bas, habitée par des populations de races diverses, où le type celtique se mêle au type anglo-saxon. Les chants des vieux Bardes et les légendes populaires conservent, dans les couches inférieures, le souvenir d'un peuple primitif de la Bretagne, qui aurait une origine commune avec les Celtes de la Gaule. Les affinités de ce dernier type avec celui des anglo-saxons, hommes du nord de la Germanie, sont nombreuses et frappantes, et modifiées seulement, à la surface, par le sang normand qui y fit invasion au IXe siècle. Mais, on constate aussi que le restant de l'île, c'est-à-dire : 1° le pays de Galles, qui s'étend à l'ouest entre le canal de Bristol et la baie de Morcambe, et placé en face de la gallique Irlande, dont il n'est séparé que par le canal de Saint-Georges ; 2° le territoire situé au nord de la Twed, et qui portait chez les an-

ciens le nom de Calédonie, est occupé par des Gaëls, des Pictes et des Scots, que l'on peut croire avoir été refoulés, dans ces régions montagneuses, par les invasions successives venues du nord-est.

Il résulte de cette juxta-position sur une terre insulaire, et, plus encore, de cet amalgame de races aujourd'hui difficiles à distinguer, un état complexe, un peuple, si je puis dire, composite, qui, à lui seul, constitue, à proprement parler, sous l'influence dominante des circonstances géographiques, une individualité, une nationalité à part; et il n'y a point de raison de penser *à priori* que les éléments divers qui le composent, soient portés à se désunir.

Mais, il n'en est pas ainsi de l'Irlande, l'antique Hybernie. Aux différences essentielles de religion, d'instincts, de génie enfin, qui distinguent le peuple Irlandais des Anglo-Saxons, se joignent des griefs qui ont creusé entre ce dernier et son dominateur un abîme plus profond que le canal de Saint-Georges. Ces causes de scission éclateront un jour, et, dans cette explosion de haines séculaires, qui n'attend peut-être qu'une occasion, le Royaume-Uni sera dissous.

A peine est-il besoin d'ajouter que les îles gauloises de Jersey, Guernesey et Aurigny doivent, en vertu de notre principe, se relier à la nationalité française.

VII

LES IBÈRES.

L'Espagne, le Portugal et les îles Açores et Baléares représentent le groupe ibérien, malgré quelque mélange de races celtiques, dont les traces s'observent sur une surface peu considérable à l'extrémité nord-ouest de la Péninsule, mais dont l'influence y est très-secondaire. Enclavés qu'ils sont entre la mer et des populations ibériennes, ces territoires peuvent être considérés comme occupés par une seûle et même famille. La chaîne des Pyrénées, que l'on ne franchit que par d'étroits défilés, limite ce pays et forme du côté du continent une barrière colossale. De tous les autres côtés, l'Océan à l'ouest, le détroit de Cadix ou de Gibraltar au sud, la Méditerranée à l'est, dessinent avec précision ses contours. L'unité nationale y est donc visiblement préparée par la nature des choses, et, depuis qu'une guerre, secondée par les sympathies unanimes du peuple espagnol et de tous les États civilisés, habilement organisée par le gouvernement, bien conduite par le maréchal O'Donnel, et bravement faite par les soldats, a relevé la gloire des armes espagnoles; depuis que la

tentative insensée du comte de Montémolin et la renonciation à ses prétentions dynastiques, suivies d'une rétractation plus honteuse que son échec, ont consolidé encore le trône de la reine Isabelle, on peut augurer que, dans un avenir peu éloigné, l'unité du groupe ibérien se constituera [1]. Le rocher de Gibraltar, le seul point qui soit foulé par l'étranger, sera dégagé de cette occupation, que la loi supérieure des nationalités réprouve, et que des convenances et des calculs politiques ne sauraient plus justifier.

VIII

L'ITALIE.

Déjà, à la suite de la campagne victorieuse de 1859, et sous l'égide de la France, un État, qui prend le nom de la *Haute-Italie*, s'est établi au nord de la Péninsule. La solution qu'ont reçue les dernières questions sous l'influence du principe des nationalités, fait pressentir que Venise, la belle martyre, autrefois la reine de l'Adriatique, le Mantouan, le Véronais, le Tyrol italien, les Grisons et le Tessin, viendront ac-

[1] Voir note H.

croître, comme par alluvion, le territoire de la monarchie nationale.

Il paraît désormais inévitable que, par une application logique du principe posé, les États du roi de Naples et ceux du Saint-Siége s'y réuniront également, pour former enfin la patrie italienne dans sa puissante et féconde unité.

A peine les Deux-Siciles ont-elles secoué le joug qui pesait sur elles, les esprits éclairés ont compris d'instinct la nécessité d'une autorité, d'une hiérarchie gouvernementale, qui organise les forces indisciplinées de la révolution : ils ont reconnu que les bandes improvisées de Garibaldi, irrésistibles dans leur élan contre un ennemi hésitant et amolli, mais dénuées de ce qui constitue la puissance matérielle et la solidité des armées, seraient exposées à de cruels mécomptes et à de sanglantes défaites, si elles affrontaient des troupes régulières.

Ce sentiment est aujourd'hui partout en Italie. A Naples comme en Sicile, citadins et paysans, riches et pauvres, tous réclament la réunion à la monarchie piémontaise, comme un moyen naturel et presque comme la condition nécessaire, du rétablissement de l'état normal dans cette société si profondément troublée.

Le dictateur, désireux de conserver la libre disposition des ressources conquises par ses armes pour compléter son œuvre, a résisté opiniâtrément aux manifes-

tations répétées des vœux des populations : il a dû par deux fois intervenir de sa personne, user de tout son prestige, de cette éloquence primesautière, bizarre, colorée, qui caractérise sa parole ; il a dû faire appel aux souvenirs reconnaissants des Palermitains, pour obtenir qu'il soit sursis à l'annexion, jusqu'au moment où, maître de la Vénétie et de Rome, il pourra, dit-il, du haut du Quirinal, proclamer l'entier affranchissement du sol italien et sa soumission à la couronne de Victor-Emmanuel.

Défi insensé à l'adresse de la France, dont une armée veille aux portes du Vatican !

Le gouvernement sarde a senti, à la fois, le danger que ces témérités de langage créaient à la cause italienne, et la nécessité de partager avec l'illustre guérillero les travaux et la gloire de la délivrance.

Ses armées ont pénétré rapidement dans les Marches et dans l'Ombrie ; à la suite du combat sanglant de Castelfidardo, elles ont forcé Ancône à capituler, et sont venues résolûment se placer entre leurs alliés de Palestro, de Magenta, de Solférino, et le héros exalté de l'indépendance.

Ces actes, que la plupart des hommes, même les plus sympathiques à la régénération de l'Italie, avaient tout d'abord condamnés, sont moins sévèrement jugés, aujourd'hui que l'opinion publique est mieux fixée à l'égard du conflit élevé entre les hommes d'État du cabinet

sarde et les personnages beaucoup moins éclairés, qui influent sur les déterminations du dictateur. On aperçoit actuellement la situation périlleuse qui résultait de ce conflit, non-seulement pour la cause patriotique dont le Piémont s'est constitué le défenseur, mais, à un point de vue plus élevé encore, pour la cause de l'ordre en Italie.

Il fallait, en effet, parer à tout prix les coups dirigés contre l'alliance française, qui est toujours, au regard des hommes clairvoyants et politiques, l'espoir, le salut de l'Italie; il fallait prévenir une collision qui eût été une affreuse anomalie au lendemain de Solférino, et, suivant l'expression de M. de Cavour, un acte d'odieuse ingratitude; il fallait enfin, et, il faut encore, substituer aux entraînements passionnés d'un chef héroïque de volontaires, les décisions raisonnées d'un pouvoir établi.

Or, les actes énergiques accomplis au centre de la Péninsule, en ramenant la popularité sur la tête de Victor-Emmanuel et de ses ministres, leur ont communiqué la force dont ils ont besoin pour régler, limiter et combattre, s'il le faut, une action parfois irréfléchie. Ces actes sont donc, tout hardis qu'ils aient paru, d'une incontestable habileté : ce n'est pas la première fois que l'audace politique aura été de la suprême sagesse.

Le roi galant-homme se rend dans les contrées récemment occupées par ses troupes, et il y a tout à espérer de sa présence au milieu des populations qui

acclament en lui le représentant définitif de la nation affranchie.

De son côté, le ministère sarde, en posant, le 2 octobre, devant le Parlement, le principe de l'annexion des provinces qui la réclameront par la voie du suffrage, a annoncé la résolution de n'attaquer ni la Vénétie, parce que le vœu presque unanime des grandes puissances s'y oppose, ni la ville de Rome, parce que la France y est présente, et qu'il y a là une question de l'ordre moral, que la force matérielle ne peut résoudre; il rappelle, en terminant, « qu'une voix chère aux multitudes » a manifesté, vis-à-vis de la couronne et du pays, un sentiment de méfiance à l'égard des ministres. Ceux-ci prennent le pays et la couronne pour juges.

L'accueil chaleureux dont ces déclarations ont été l'objet dans le Parlement, faisait présager un vote presque unanime, et cet espoir n'as pas été trompé : les représentants légaux de la Sardaigne ont adhéré, par acclamation, au programme de M. de Cavour, et ont raffermi le cabinet, fortement ébranlé par la crise terrible qu'il traverse depuis plusieurs mois.

On peut voir, du reste, dans les derniers actes du dictateur de l'Italie méridionale, les symptômes évidents d'un rapprochement avec le ministère sarde. Dans une proclamation récente, il a annoncé l'action prochaine des troupes de Victor-Emmanuel dans les États napolitains, et a recommandé à ses compagnons d'armes de serrer

fraternellement leurs mains victorieuses. A la dernière rencontre, près du Vulturne, un régiment piémontais, un bataillon de bersaglieri et une batterie d'artillerie, ont activement concouru au succès de la journée.

L'alliance est donc renouée, l'annexion des Deux-Siciles est imminente, et l'idée de l'unité italienne fait, au moment où nous écrivons, un grand pas vers sa réalisation.

Si cette réalisation se complète (et l'hypothèse est au moins vraisemblable), les limites du territoire italien seraient nettement tracées par la nature. La Péninsule tout entière, à laquelle se rattachent la Sardaigne et la Sicile, est bornée : 1° A l'ouest, par les Alpes maritimes, les Alpes cotiennes, les Alpes grecques et les Alpes pennines qui la séparent des Gaulois; 2° au nord, par la chaîne des Alpes rhétiques ou tridentines, qui la séparent des Germains; 3° au nord-est, par les Alpes noriques et carniques, qui la séparent des Slaves de l'Illyrie; 4° à l'est, par l'Adriatique; 5° au sud, par la mer Ionienne; 6° enfin, au sud-ouest, par la mer Tyrrhénienne et la Méditerranée.

Ce nom d'*Italie*, où le prince de Metternich, dans son dédaigneux langage, ne voyait qu'une *expression géographique*, désignera désormais une virile personnalité, tandis que, dans quelques années peut-être, on cherchera vainement sur la carte d'Europe le nom de ce vaste empire d'Autriche, que les artifices de l'habile

diplomate et de ses prédécesseurs avaient si laborieusement édifié, et qui paraît destiné à tomber devant le réveil des nationalités dont les débris composent son domaine.

Dans ce grand fait de l'unification de l'Italie, qu'adviendrait-il de la souveraineté temporelle du pape ?

On ne saurait se dissimuler les graves inconvénients que présente la réunion, dans les mains du Saint Père, du gouvernement de la catholicité et de l'administration séculière des États pontificaux :

1° L'alliance du pouvoir séculier et du sacerdoce cause le dépérissement des intérêts *matériels*, qui, en présence des intérêts *spirituels*, ne doivent être et ne sont, en effet, qu'un objet accessoire des préoccupations du souverain. Le clergé n'est ni ingénieur, ni économiste, ni financier, ni militaire, ni marin : il se salirait au contact de la police d'un Etat ; il n'admet pas la liberté de conscience et des cultes, condition essentielle du développement des pays civilisés, et sans laquelle le monde serait placé entre les bûchers de l'Inquisition et le poignard des Musulmans. Si l'on juge un arbre par ses fruits, une administration par ses résultats, on jugera l'administration ecclésiastique par les solitudes pestilentielles de la campagne romaine, par l'abandon et la ruine des aqueducs, des égouts et des grandes voies, par les progrès de la

mendicité et du banditisme, par la répulsion unanime des classes éclairées.

2° L'alliance d'une souveraineté territoriale et du sacerdoce compromet ce dernier. En effet, les actes administratifs, pour lesquels on ne saurait, sans tomber dans l'absurde, invoquer le privilége de l'infaillibilité, sont naturellement sujets à discussion, et attirent ainsi la censure des hommes sur un personnage auguste, qui devrait n'y être jamais exposé.

On s'est efforcé d'établir que la possession d'une souveraineté territoriale est une condition de la prospérité et de la grandeur du catholicisme dans le monde. Mais, une telle solidarité, si elle pouvait être démontrée, produirait cette conséquence fatale, que tout échec subi par la puissance séculaire serait un échec pour la puissance ecclésiastique, et que, le jour où le temporel aurait fait son temps, *comme toute chose temporelle*, le spirituel aurait aussi vécu. Or, l'histoire nous enseigne que le domaine pontifical a été diminué, accru, réduit encore, et modifiée n divers sens, par des actes diplomatiques, sans que l'ascendant du pape sur les catholiques en ait été affaibli. Aujourd'hui même que les États de l'Église sont notablement amoindris par la perte de la plus grande partie des légations, le successeur de saint Pierre en est-il moins obéi par l'épiscopat, moins vénéré par les fidèles? Non, sans doute; et bien malavisé, bien dangereux aussi, serait l'homme qui affirmerait le con-

traire, car il affirmerait la mortalité de ce qui, d'après notre loi religieuse, est immortel. Dire, en effet, que le pouvoir spirituel du pape serait diminué par la privation *d'une partie* de son domaine terrestre, c'est reconnaître que la perte *de tout* ce domaine amènerait la fin de son règne spirituel. Or, nul croyant catholique, n'admettra que les promesses faites par Dieu à son Église soient vaines et sujettes à déception.

3° Par l'alliance du pouvoir séculier et du pouvoir sacerdotal, la papauté, d'institution *catholique*, c'est-à-dire universelle, qu'elle a été et qu'elle doit être, est devenue une institution *italienne*. Le sacré collége, qui en est la représentation vivante, se compose, presque en entier, d'Italiens. A peine, sur les 66 membres dont il est actuellement formé, les grands États de l'Europe (que l'église romaine, héritant des traditions de l'ancienne Rome, appelle ses *Provinces*), y comptent ensemble 15 cardinaux [1] : et encore, ces derniers, résidant loin de la Ville éternelle, laissent-ils à leurs collègues italiens le libre maniement des affaires.

Le gouvernement de la catholicité n'a donc pas ce caractère élevé, dégagé d'esprit local ou même national, ce caractère pour ainsi dire cosmopolite, qui répondrait à son principe comme à son nom.

4° L'alliance du pouvoir séculier et du sacerdoce dans

[1] Voir note J.

les mains du Saint Père, est aussi pernicieuse en ce qu'elle rend cette auguste personne justiciable, comme chef d'État secondaire, des grandes puissances continentales. N'a-t-on pas vu, en 1856, au Congrès de Paris, le gouvernement des papes traduit à la barre d'un tribunal politique, où siégeaient, à côté des ambassadeurs de France, d'Autriche et de Piémont, les ministres de l'empereur de Russie, grand-prêtre de l'église grecque, du roi de Prusse, souverain d'une nation protestante, protestant lui-même, de la reine d'Angleterre, chef de l'église anglicane, et du sultan, le Commandeur des croyants de l'islamisme? N'y a-t-il pas dans ce fait, tout au moins bizarre, du pontife suprême du catholicisme jugé par une majorité de schismatiques, une preuve des inconvénients et des dangers de l'union des deux principes? N'est-il pas évident que le pape, dégagé du titre de prince temporel, qui le met au rang des petits gouvernements, serait à l'abri de toute juridiction de cette sorte; que, ramené à sa pureté de pouvoir spirituel, placé au-dessus de l'arène où s'agitent les passions humaines, il serait, comme ce qui n'est qu'esprit, invincible au regard de toute puissance terrestre?

En résumé, l'union, dans la personne de pape, du spirituel et du temporel, fait languir les intérêts matériels des peuples, compromet la dignité du sacerdoce, fait descendre une institution universelle aux proportions

d'une institution italienne, et la subordonne enfin à des États schismatiques.

Loin donc de servir à la papauté, la possession d'un territoire lui est funeste, et nous croyons que, le jour où cessant d'être un domaine italien, elle s'adonnera sans partage à la direction et au salut des âmes, à la diffusion de la parole chrétienne, c'est-à-dire de la lumière, de la vie, du progrès des nations, elle s'élèvera à une hauteur et trouvera des grandeurs qu'elle n'a point encore connues.

Mais, pour accomplir sa mission, le pontife suprême du catholicisme ne doit être le sujet d'aucun souverain : son indépendance est une nécessité absolue, une loi supérieure qu'on ne saurait éluder, et son immunité, pour employer le langage d'un éloquent évêque, est en quelque sorte de droit naturel [1].

Il faut de plus que le trône du vicaire du Christ, élevé par la main de Dieu dans Rome chrétienne, à côté du trône en ruine des Césars, y reste debout à travers les âges. La Ville éternelle n'a cessé d'être la capitale de l'univers connu, que pour commander à l'universalité des âmes; et c'est sur la terre sacrée où fut martyrisé le Prince des Apôtres, que le Siége Apostolique doit subsister à jamais.

Pourtant, si l'unité de l'Italie se constitue, les

[1] *Mandement de Mgr Berteaud*, évêque de Tulle, sur la souveraineté temporelle du pape, p. 4.

250,000 habitants de Rome seront-ils condamnés à être pour toujours privés des avantages qu'elle doit procurer aux enfants de la même patrie? Comment justifierait-on une telle condamnation ? Est-il permis d'espérer que cette agglomération d'hommes se résignera à cette exclusion de la vie politique? Et si, comme on doit le prévoir, elle ne s'y résigne pas, faudra-t-il la tenir courbée par la force sous un joug qu'elle veut secouer? La France maintiendra-t-elle indéfiniment, à grands frais, et malgré les remontrances de l'Europe, un état de choses contraire à ses propres principes, à son rôle naturel et séculaire?

A ces questions, nous nous croyons tenu de répondre par la négative.

Dès lors, il convient de laisser la population romaine suivre librement le mouvement de l'Italie.

Comment conciliera-t-on cette conclusion avec le maintien du Saint-Siége à Rome?

Il nous paraît que le moyen le plus rationnel consisterait à déclarer le Vatican, les sept basiliques, les palais des ministres, les établissements d'éducation et d'administration ecclésiastiques, *domaine exclusif de la papauté*, inaccessible à la juridiction du roi d'Italie, comme notre école de France à Rome constitue, depuis plusieurs siècles, un *territoire français*, inaccessible à la juridiction du gouvernement romain. Dans ce cas, les puissances européennes garantiraient solennellement,

par un traité, la neutralité et l'inviolabilité du domaine Apostolique, et régleraient en détail les dispositions nécessaires pour assurer au Saint Père son immunité et sa juridiction sur les personnes résidant dans les établissements ecclésiastiques [1]. Les nations catholiques fixeraient ensuite le tribut annuel, destiné à pourvoir aux besoins de l'administration religieuse.

A qui soutiendrait que ce tribut aurait un caractère offensant pour la majesté de l'Église, nous répondrons : Nos seigneurs les archevêques, évêques et ecclésiastiques de tous ordres sont-ils, en France, humiliés par l'allocation d'un traitement de l'État? Existe-t-il dans le monde chrétien des ministres, qui, par la vertu, les talents et le respect des peuples, soient placés, nous ne dirons pas au-dessus d'eux, mais même à leur hauteur? Quel est, du clergé de Rome ou du clergé salarié de France, le plus pur, le plus savant, le plus honoré? Poser ces questions, c'est les résoudre. Puisqu'un traitement n'est ni une cause ni un signe de déchéance, combien cela serait-il vrai d'un tribut annuel, mis aux pieds du Père commun des fidèles!

Examinons maintenant de quel œil la France doit envisager l'éventualité d'une constitution unitaire de la Péninsule italique.

Quelques personnes ont pensé que la politique fran-

[1] Voir, sur ces dispositions, la note K.

çaise excluait l'organisation de l'Italie en un seul État; que, d'après le programme tracé dans une brochure célèbre[1], elle n'admettait que l'idée d'une *confédération*, où chacun des États existants conserverait son gouvernement particulier, et où la diète fédérale, placée sous la présidence du pape, se bornerait à régler les questions relatives à l'armée, à la marine militaire et aux relations internationales.

Un savant académicien, dans un travail remarquable, a fait, depuis, au profit de cette théorie, un rapprochement historique très-ingénieux[2]. Après avoir exposé les commencements et les progrès de la maison de Hapsbourg, il nous la montre entrant en lutte avec la monarchie française; l'Italie, au XVe et au XVIe siècle, comme dans les temps modernes, servant de champclos aux deux puissances rivales; leurs systèmes d'alliances, analogues à ceux qui sont pratiqués de nos jours, et le roi Henri IV, notamment, donnant la main au duc de Savoie. Nous voyons le Béarnais, dont le génie politique devança si souvent ses contemporains, concevoir et exprimer la première pensée d'une *République chrétienne,* dans laquelle entrait nommément une *Italie confédérée*, composée de vingt États de dimensions d'importance, et de constitution gouvernementale

[1] *Le Pape et le Congrès.*

[2] *Tradition d'une confédération de l'Italie*, par J. Berger de Xivrey, in-8. Paris, 1860.

très-diverses; enfin, l'assemblée des chefs de la *République chrétienne,* formant un grand tribunal arbitral, devant lequel toutes les questions internationales devaient se débattre et se résoudre[1].

Noble pensée, digne d'une si lumineuse intelligence, d'un esprit si indépendant! Mais, en admettant par hypothèse, que la confédération italienne ait été réalisable en aucun temps et particulièrement en 1609, où les petits États du nord et du centre de la Péninsule étaient, dit-on, fort attachés à leur autonomie, il n'en saurait être de même aujourd'hui, en présence d'un mouvement déterminé par l'idée dominante d'une nationalité plus étendue, que l'auteur du livre cité déclare lui-même ne pouvoir méconnaître. A la vérité, M. Berger de Xivrey ajoute que ce mouvement est irréfléchi, et il propose d'adjoindre à la Toscane, Parme, Plaisance, Modène et les Romagnes, pour constituer un État de l'*Italie centrale*. Mais ce serait là, il faut le dire, non pas une autonomie respectée ou rétablie, mais une nationalité factice, arbitrairement créée, et qui, ne répondant à aucun précédent historique, n'aurait aucune chance de durée. Des événements décisifs se sont d'ailleurs accomplis depuis cette publication, et ont modifié, nous le savons, l'opinion de l'honorable écrivain sur ce point particulier. Les provinces centrales ont été, malgré

[1] Voir sur ce point le témoignage du véridique et judicieux Sully, dans son livre des *OEconomies royales*.

tous les efforts de la diplomatie, et par un courant de volonté irrésistible, annexées à la couronne de Piémont. Les provinces méridionales et les États de l'Église, sauf le suburbe romain, vont suivre les mêmes destinées, et nous pressentons qu'un courant semblable vaincrait des résistances analogues, si elles lui étaient opposées.

Est-il à présumer que, dans la pratique, on puisse organiser une confédération viable entre les représentants de la Haute-Italie, qui a posé et maintient, comme principe fondamental de sa politique extérieure, l'expulsion de l'étranger, et les représentants de l'Autriche, qui repousse nécessairement et combat à outrance ce même principe? Pourquoi tenter de réunir, dans une pacifique et cordiale entente, le roi libéral du Piémont et le roi de Naples, dont l'éducation religieuse et politique est profondément antipathique à l'idée constitutionnelle, qui ne s'y était rallié que sous l'étreinte des événements, et qui est d'ailleurs aujourd'hui un roi sans couronne? Comment prétendre associer, dans la vie politique, Victor-Emmanuel et Pie IX dont il détient presqu'en entier le domaine temporel, le prince excommunié et le pape qui l'a frappé d'excommunication? Peut-on raisonnablement espérer un accord, même d'un jour, d'une heure, entre des principes, des intérêts, des situations, si opposés? Cet accord, nous le déclarons avec conviction, nous semble absolument irréalisable.

Ne voit-on pas d'ailleurs que, dans une assemblée où le délégué de la Sardaigne siégerait en face des délégués de l'Autriche, de Naples et de Rome, sous la présidence du Saint Père, la majorité serait inévitablement acquise contre le premier, c'est-à-dire contre l'indépendance et la liberté de l'Italie? N'est-il pas évident, enfin, que, si le gouvernement sarde acceptait l'offre dangereuse d'une alliance napolitaine, abdiquant virtuellement son rôle politique, il laisserait la place aux hasards d'une révolution violente et aux chances d'une réaction autrichienne.

Mais, dira-t-on, si la lutte de l'Italie contre l'étranger, est légitimée par le sentiment national, les agressions du Piémont ou de tout chef italien contre le pape et le roi de Naples, ne sauraient se justifier : car alors l'agresseur engage une lutte fratricide, la guerre civile.

On ne saurait, suivant nous, envisager du même œil tous les pouvoirs établis dans la Péninsule, quelle qu'ait été leur conduite politique. On s'explique aisément qu'exposé aux attaques d'un État voisin et hostile, le nouveau royaume subalpin, indépendamment du besoin instinctif qu'il éprouve de grouper autour de lui les éléments homogènes qui forment la nationalité italienne, cherche à se constituer assez fortement pour n'avoir pas à redouter l'issue d'une lutte peut-être imminente. Placée auprès d'individualités puissantes, l'Italie comprend la nécessité d'être aussi une puissante

individualité, et, la division sous plusieurs gouvernements distincts irait contre ce besoin.

Il ne faut pas oublier, enfin, que ces gouvernements, pour lesquels on sollicite le respect et l'affection des Italiens, ont été toujours liés à l'Autriche par des alliances intimes. Complices de ses usurpations, ils sentaient que leur destinée était attachée à la domination autrichienne; aussi étaient-ils tous, au fond, les adversaires irréconciliables du souverain qui a seul combattu l'étranger et personnifie l'idée de l'affranchissement de l'Italie. Peut-on s'étonner, dès lors, que les peuples aient confondu dans la même réprobation, dans la même haine, et l'étranger et les princes qui pactisaient avec lui.

Je passe à une objection tirée de l'intérêt français. La concentration, dans une même main, des destinées et des ressources d'une nation de 25 millions d'âmes, ferait, dit-on, perdre à la France, vis-à-vis de l'Italie, le rôle de patronage qu'elle a si noblement et si chèrement acquis en 1859. L'ingratitude étant presqu'une loi de nations, l'Italie pourrait un jour, en se portant du côté de nos ennemis, devenir pour nous une cause de danger sérieux; enfin, si le nouvel État, baigné par trois mers, possédait le vaste littoral qui s'étend du golfe de Gênes à celui de Venise, notre suprématie sur la Méditerranée, que Napoléon Ier disait devoir être *un lac français*, cette suprématie qui, depuis la conquête de l'Algé-

rie, est devenue pour la France une nécessité politique, serait gravement compromise.

Ces considérations et ces calculs d'équilibre n'ébranlent pas notre conviction.

La tendance des populations italiennes vers l'unité, n'est pas, on l'a constaté à propos de la Toscane et de l'Émilie, de celles que des démarches diplomatiques ou même des actes de force puissent combattre avec succès. Et ces actes de force, disons-le tout d'abord, non-seulement la France ne les commettra point, mais elle les interdira à toute autre puissance. Nous en avons pour garantie une déclaration récente, dans laquelle le principe de non-intervention, principe d'où sortira la nationalité italienne, est formellement posé; nous citons : « Il m'a été difficile, dit l'empereur, de m'entendre avec » l'Angleterre au sujet de l'Italie du centre, parce que » j'étais engagé par la paix de Villafranca; *quant à* » *l'Italie du sud, je suis libre d'engagement*, et je ne » demande pas mieux que de me concerter avec l'An- » gleterre sur ce point comme sur les autres..... En » résumé, voici le fond de ma pensée : je désire que » l'Italie se pacifie, N'IMPORTE COMMENT, *mais sans inter-* » *vention étrangère*, et que mes troupes puissent » quitter Rome, sans compromettre la sécurité du » pape [1]. »

[1] Lettre de l'Empereur à M. de Persigny, ambassadeur de France à Londres, du 29 juillet 1860.

Nous avons aussi pour garant de la libre disposition de l'Italie par les Italiens, l'intérêt de notre honneur, qui nous ordonne de lui continuer notre aide. En effet, si la France entravait la marche de l'idée unitaire, elle pourrait sans doute en retarder l'avénement, et le faire acheter plus cher encore à la malheureuse Italie, à cette *Niobé des nations*, mais, comme le doigt de Dieu l'a touchée au front, et que son affranchissement est inévitable, l'obstacle serait ou brisé ou tourné. La France, qui a tant fait pour cette grande œuvre, voudrait-elle, pour en ajourner l'achèvement, compromettre, à ce jeu stérile, son incomparable popularité? Nous ne saurions le croire. Ce rôle d'un peuple qui prodigue son sang et ses trésors, sans autre mobile qu'un sentiment d'humanité, et même sans espérer la reconnaissance de ceux qu'il protège [1], ce rôle chevaleresque, ne l'abdiquons jamais, car il est notre grandeur dans le passé, notre prestige dans le présent. N'oublions pas que « la France est la » seule nation qui fasse la guerre pour une idée, » et que le jour où elle cesserait de présenter au monde cette sublime exception, serait celui de sa déchéance. Elle est donc tenue, par instinct comme par devoir, d'écarter de sa politique les vues étroites, les manœuvres jalouses, qui, en la détournant de sa voie séculaire, terniraient pour toujours son glorieux blason.

[1] C'est la seule nation « qui aime et respecte ceux qu'elle protège et qu'elle affranchit. » *Adieux d'un prêtre milanais à l'armée française.*

Allons plus loin et disons que l'hégémonie italienne ne peut, en aucun cas, nous porter ombrage.

L'Italie constituée représenterait une agglomération de 25 millions d'âmes, chiffre de beaucoup inférieur à celui de notre population, qui était, en 1856, de 36 millions, et s'élèvera peut-être au prochain recensement à 38 millions, en y comprenant les 7 ou 800,000 habitants de Nice et de la Savoie. Cette différence sera toujours une cause d'infériorité du nouvel État vis-à-vis de la France. Ne faut-il pas ensuite tenir compte de la variété de nos climatures, de nos productions, de nos tempéraments, de nos aptitudes, artistiques et littéraires ici, industrielles et commerciales plus loin, guerrières partout? A cette variété viennent se joindre ce double caractère d'activité intellectuelle et d'habileté pratique, ce génie sociable et sympathique, qui prédestinaient notre nation à l'apostolat, et qui sont les causes profondes et permanentes de la supériorité de notre civilisation. Un illustre historien l'a ainsi compris [1], et il a eu raison. Or, si notre civilisation est supérieure à celle de l'Italie, en même temps que notre surface territoriale est plus vaste et ses habitants plus nombreux, qu'aurions-nous à redouter de nos voisins des régions transalpines, alors même qu'au milieu de la transformation générale des Etats européens, la France seule resterait

[1] M. Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, édit. Didier, 1853, p. 6. — *Histoire de la civilisation en France*, édit. Didier, t. I, p. 15.

amoindrie comme l'ont faite les traités de 1815?

Mais il n'en saurait être ainsi, et nous verrons bientôt que la France doit reprendre le rang que la nature et l'histoire lui assignent. La race gauloise, remise en possession de son antique patrimoine, compterait ses enfants au nombre de 45 à 47 millions, et alors, les appréhensions causées par l'Italie unifiée seraient évidemment dépourvues de raison, même aux yeux des plus timorés.

Non-seulement l'unité de l'Italie ne peut-être préjudiciable à la France, mais elle est favorable à notre intérêt politique.

En effet, l'Italie, avec son immense étendue de côtes, ses golfes, ses ports et ses deux grandes îles, est destinée à devenir une puissance maritime importante. Depuis que l'Angleterre s'est mise en possession de la prépondérance navale et coloniale, et a fait de la *souveraineté des mers* le principe avoué de sa politique, la France a constamment protégé et encouragé l'accroissement des marines secondaires, ses alliées naturelles dans sa lutte pour la liberté des mers. La péninsule italique formerait avec la France et la péninsule ibérique, que notre diplomatie s'efforce d'introduire dans le concert des nations de premier ordre [1], le *groupe des peuples latins* [2], qui, dans le sud de l'Europe, servirait de

[1] Voir note H.
[2] Voir note I.

contre-poids au groupe germanique du centre, et au groupe oriental des Slaves et des Hellènes.

Mais, envisageons la question de plus haut, et dégageons-nous des préoccupations et des visées ombrageuses de la diplomatie.

Les nations européennes situées sur le littoral méditerranéen ont une double mission à remplir :

1° Développement intellectuel, moral et économique, à réaliser chez elles et sur le continent;

2° Civilisation isoforme à porter chez les peuples barbares qui sont, en face d'elles, sur le bord africain.

La France, il y a juste trente ans, a mis le pied sur cette partie du monde aux profondeurs inconnues, dans laquelle des villes populeuses et des contrées fertiles restent inaccessibles à nos voyageurs, et qu'habitent des races plongées dans l'ignorance, décimées par des guerres incessantes, et par ces effroyables razzias humaines, dont le négrier apporte les victimes par milliers aux planteurs de Cuba et de l'Amérique du sud.

Le fétichisme recule, dans ces mystérieuses régions, devant le mahométisme conquérant, et c'est un grand progrès, puisque cette dernière religion introduit dans des âmes à demi-fermées la nation d'un Dieu unique. Mais, le christianisme, à son tour, là comme à Constantinople, aura raison de l'islamisme : et la douce loi du Christ l'emportera sur la loi haineuse de Mahomet.

Déjà, l'Algérie entière nous est soumise; Tunis subit notre influence; des chefs, venus de Tuggurt et des Oasis, se sont mis en rapport avec nos administrateurs, et vont rétablir l'ancien courant commercial des tribus sahariennes vers nos ports algériens. Notre drapeau s'avance vers l'intérieur de la Sénégambie, grâce à l'initiative intelligente de M. Faidherbe; la France a des droits anciens sur la côte orientale et Madagascar; elle occupe Mayotte, Nossi-bé, Sainte-Marie et l'île de la Réunion. Mais, elle ne saurait prétendre opérer seule la civilisation de ce vaste continent. La tâche, quant à l'Afrique du Nord, se divise naturellement entre les peuples assis sur les rives septentrionales de la Méditerranée : à l'Espagne revient le Maroc; à la France, l'Algérie et Tunis; à l'Italie, Tripoli et le Fezzan; à la Grèce, l'Égypte. Pourquoi la race italienne serait-elle dépouillée de cette mission, que sa position géographique, c'est-à-dire une loi supérieure aux lois humaines, lui impose? De quel droit entraverions-nous ce travail d'éducation des races mineures, que Dieu semble lui confier? L'entreprise est immense, et ce n'est pas trop de l'activité de toutes les nations de l'Europe méditerranéenne pour la mener à la fin.

Pionniers de la première heure, n'écartons pas les colons attardés : tendons leur au contraire une main amie, et gardons-nous de craindre ou de regretter jamais les progrès accomplis par nos pupilles d'hier, nos col-

laborateurs d'aujourd'hui, dans le grand œuvre de la régénération des peuples.

IX

LES GAULOIS. — L'EMPIRE FRANÇAIS.

Il est étrange que, dans notre propre pays, la plupart ignorent les véritables limites du sol qu'ont occupé les Gaulois nos aïeux. Ce ne sera donc pas faire une chose inutile que de résumer ici les notions historiques et géographiques que nous possédons à cet égard.

Envisageons la Gaule, à l'époque où, mise violemment en contact avec le peuple romain, elle prend une part dans ses vastes annales. Là commencent pour elle les temps historiques. Par une rare fortune, le conquérant, au moment même où la Gaule autonome allait disparaître sous ses coups, pour faire place à la Gaule romaine, se chargea de dresser, pour ainsi dire, l'inventaire de sa géographie, de ses mœurs et des traditions de son passé.

César nous montre la Gaule circonscrite entre les Pyrénées, l'Océan, le Rhin et les Alpes, dont les som-

mets étaient même occupés par des tribus gauloises[1].

Trente ans environ après la conquête, vingt-trois ans avant l'ère chrétienne, Strabon, le plus précieux peut-être des géographes de l'antiquité, parce qu'il mêle à la géographie physique des renseignements ethnologiques d'une exactitude reconnue, Strabon définit nettement les limites de la Gaule : « Elle s'étend, dit-il, » vers l'orient jusqu'au Rhin[2]; sa côte septentrionale » est baignée par le détroit britannique en son entier ; » car l'île de Bretagne se développe parallèlement à la » Gaule, presqu'à égale distance. La frontière gauche est » décrite par le Rhin, dont le cours suit une ligne parallèle » lèle à la chaîne des Pyrénées. Le côté méridional est » borné, partie par les Alpes, situées au sud du Rhin, » partie par notre mer (la *Méditerranée*), au lieu où se » forme le golfe gaulois, qui baigne deux illustres cités : » Marseille et Narbonne[3]. » Et autre part : « La Gaule » est bornée, du côté du couchant, par les monts Pyré- » nées, qui touchent à la mer extérieure (l'*Océan*) et à » la mer intérieure (la *Méditerranée*) ; du côté du levant, » par le Rhin qui coule parallèlement aux Pyrénées ; et » du côté du nord, par l'Océan, depuis l'extrémité sep- » tentrionale de la chaîne des Pyrénées jusqu'aux bou- » ches du Rhin ; enfin, du côté du midi, par la mer qui

[1] *De bello Gallico*, I, 1, 2, 10, 27, 28; V, 14, et passim.

[2] On voit combien l'orientation de Strabon diffère de la nôtre.

[3] *Geographic.*, lib. II, chap. 1, § 28.

» baigne Marseille et Narbonne, et par les Alpes, qui » s'étendent depuis la Ligurie jusqu'aux sources du » Rhin [1] »

L'historien Flavius Josèphe (an du Christ 71) remarque que « les Gaulois semblent admirablement fortifiés par la nature, puisque leur territoire est borné, » au levant par les sommets des Alpes, au nord par le » cours du Rhin, au sud par les monts Pyrénées, et au » couchant par l'Océan [2]. » Pline l'Ancien (an 74 du Christ) reproduit cette délimitation [3], et Tacite (an 97) la confirme, quant à la partie qui nous intéresse plus spécialement aujourd'hui, c'est-à-dire quant à la frontière du Rhin [4].

Voilà donc un fait géographique bien certain. La Gaule s'étendait, au moment de la conquête romaine, de l'Océan aux Alpes, y compris l'Helvétie, jusqu'auprès des sources du Rhin, et du Rhin aux Pyrénées : et cet état de choses durait, sans doute, depuis un assez longtemps, lorsque le proconsul l'a constaté.

Des colonies avaient été, ainsi que nous l'avons déjà dit, envoyées, à des époques antérieures, par les Gaulois en Germanie, par les Germains en Gaule ; et, même après la conquête, des colonies germaniques furent

[1] *Geographic.*, IV, 1.
[2] *De bello Judaïco*, lib. II, cap. 1.
[3] *Historia naturalis*, lib. II, cap. 17.
[4] *De moribus Germaniæ*, cap. 1 et 28.

transplantées au sud du Rhin. Mais, malgré la diversité d'origine, le large fleuve qui sépare les deux nations et forme leurs frontières respectives, avait forcément uni à chacune d'elles ces colonies, dont une loi économique confondait les intérêts et l'existence avec les intérêts et l'existence du peuple puissant auquel elles étaient soudées.

Nous avons énoncé, dans un paragraphe précédent, que la Gaule, au moment de la guerre de l'indépendance, formait une unité compacte : et nous en avons donné quelques témoignages. C'est ici le lieu de compléter cette preuve par des textes importants, qui n'ont pas été, que nous sachions, encore réunis. Ces textes, nous les empruntons, pour la plupart, aux Commentaires de la guerre des Gaules de César, et au livre de Tacite sur la Germanie.

1° César, dans son VIe livre, décrit successivement les mœurs de l'état social des Gaulois et des Germains, et il fait ressortir les différences profondes qui séparent ces deux nations « quo differant *hæ nationes inter sese*[1]. » Ainsi, les Gaulois sont agriculteurs, et les Germains sont un peuple pasteur[2] ; les Gaulois ont des villes[3], les Ger-

[1] *De bello Gallico*, VI, 11. « *Galli se omnes* ab Dite patre prognatos prædicant. » (VI, 18.)

[2] *Ibid.*, VI, 22.

[3] Les *Bituriges Cubi* (Berry) en possédaient plus de vingt : et l'une d'entr'elles, *Avaricum*, était presque la plus belle de toute la Gaule (*pulcherrimam prope totius Galliæ urbem*. VII, 25).

mains n'en ont pas [1]; les Gaulois connaissent et pratiquent l'usage de l'écriture [2], les Germains l'ignorent [3]; il existe en Gaule deux castes, dont l'une, la caste religieuse des Druides, tient en mains l'éducation et en partie le pouvoir politique et judiciaire [4]; les Germains n'ont point de caste pareille, ni même de collége de prêtres [5]. Toute la nation gauloise « *natio omnis Gallorum,* » est adonnée aux pratiques religieuses : elle adore Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve [6]; en Germanie, l'on n'adore que des puissances visibles, dont on croit avoir du mal à craindre ou du bien à espérer : le soleil, le feu (*vulcanum*) et la lune [7]. Les Gaulois ont des magistrats permanents, qui administrent et rendent la justice; les Germains, en temps de paix, n'ont point de magistrats; ils font régler arbitralement leurs contestations par des notables choisis parmi eux; en cas de guerre, chaque membre de la communauté a la faculté de s'offrir à prendre le commandement militaire; les

[1] César, *loc. cit.*, VI, 14.
[2] Tacite, *loc. cit.*, c. 19.
[3] César, VI. 14.
[4] *Id.*, VI, 21.
[5] *Id.*, VI, 16 et 17.
[6] César, VI, 21. Cela était déjà changé 150 ans après César. Tacite rapporte que les germains adoraient des divinités païennes : Mercure, Mars, Hercule, Isis (*De morib. German.*, c. 9), c'est-à-dire des Dieux de l'Olympe gaulois. Ils avaient aussi des prêtres, du temps de Tacite (*Ibid.*, c. 10 et 11). Il est évident que, dans la période écoulée depuis la conquête de la Gaule par les Romains, les Germains s'étaient déjà modifiés dans le sens des mœurs et même des institutions gauloises.

guerriers se groupent librement autour de l'homme de leur choix [1].

Dans la Gaule, il s'établissait fréquemment, entre les cités, des liens de patronage et de clientèle [2], qui, tout en laissant au peuple client son administration intérieure, le surbordonnaient au peuple patron sous le rapport politique et militaire [3]; les Germains, au temps de César, ne paraissent pas avoir connu cette condition : du moins je n'en ai pas encore noté d'exemple.

Tandis que, dans la Gaule, les femmes portent une dot à la communauté [4], chez les Germains c'est le mari qui dote sa compagne [5]. On trouve dans les anciens Germains un trait de caractère bien connu chez les Allemands modernes : c'est la bonhomie, l'absence complète de ruse et de finesse [6]; et César signale de

[1] César, VI, 23.

[2] *Id.*, IV, 6; VI, 4; VII, 75, et passim.

[3] N. Sanson, Walckenaër et Guérard ont considéré les peuples clients comme formant des *pagi* du peuple patron; mais cette opinion, qui a été récemment reproduite, est erronée, et, dans mes *Études sur la Géographie historique de la Gaule*, etc. (ouvrage couronné par l'Acad. des inscript. et bell. lett., et en cours de publication dans son Recueil de Mémoires de savants étrangers), j'ai démontré que les *pagi* étaient parties intégrantes de la cité; qu'ainsi, les *pagi* ou cantons de la cité des Arvernes étaient habités par *des Arvernes*, tandis que ses clients avaient, eux-mêmes, le rang de cité, et formaient des *peuples distincts*, *Cadurques* ou *Gabales*, qui, sauf le lien politique et militaire qui les attachait au patron, avaient une *existence et une administration particulières*.

[4] César, VI, 19.

[5] Tacite, c. 18.

[6] *Id.*, c. 22.

son côté un trait distinctif des Gaulois qui ne se reproduit que trop bien chez les Français : la mobilité dans les opinions [1] et l'existence de factions, qui divisaient, non-seulement les cités, mais les cantons et jusqu'aux humbles bourgades : et tout cela s'applique expressément à la *Gaule entière* [2].

Les Gaulois, que nous venons de voir si différents des Germains, différaient également des Ibères, à l'époque de l'invasion romaine. Tandis que ces derniers agissent individuellement ou par petits groupes, organisant des guérillas, et faisant traîner en longueur une guerre qui dégénère en brigandage, les Gaulois se réunissent et combattent par masses, de telle sorte qu'ils triomphent ou sont terrassés d'un seul coup [3]. Du reste, le géographe Strabon, auquel nous devons cette observation, mentionne, dans deux passages, l'unité nationale de la Gaule : « *Toute cette nation, qui maintenant s'appelle Gauloise ou Galate*, est belliqueuse et sauvage, prompte au combat, etc. » Et plus loin : « *Tous les Gaulois* sont naturellement portés à la guerre.... principalement dans la région du nord, et dans le voisinage de l'Océan [4]. »

[1] César, IV, 5.

[2] « *In Gallia,* non solum *in omnibus civitatibus*, atque in omnibus pagis, etc. (VI, 11.) « Hæc eadem ratio est in summa *totius Galliæ.* » (Ibid.) « *In* » *omni Gallia*, eorum hominum qui aliquo sunt numero atque honore, genera » sunt duo. » (VI, 13.)

[3] *Geographic.*, lib. IV, cap. 4, § 2.

[4] *Loc. cit.*

L'Espagnol moderne n'a-t-il pas hérité du caractère de l'ancien Ibère de Strabon? N'est-il pas encore l'homme des guérillas, évitant la bataille rangée, pour combattre en partisan? Si l'on compare l'Espagnol, qui ne s'est jamais distingué par un génie sociable et sympathique aux étrangers, avec son voisin du nord, on reconnaîtra sans peine qu'ils appartiennent à des nations différentes, douées de qualités, non-seulement diverses, mais même opposées.

Il y avait donc déjà, au temps de César et de Strabon, un type gaulois, très-distinct du type germain qui était au nord, par delà le Rhin, ainsi que du type ibérien qui était au sud, par delà les Pyrénées, comme il existe de nos jours un type français entre l'Espagnol et l'Allemand. Il est à peine besoin d'ajouter qu'alors, comme aujourd'hui, il se rapprochait, à ses extrémités, des types limitrophes.

2° Un autre signe de la nationalité gauloise réside dans les grandes assemblées annuelles, qui se tenaient dans les forêts des Carnutes (pays Chartrain), où toutes les cités se faisaient représenter par leurs *principes* (les grands du pays), et dans lesquelles se débattaient les questions importantes et même les litiges entre particuliers. César mentionne souvent des assemblées politiques (*concilia*), périodiques ou extraordinaires [1]. Le

[1] Voici les exemples que nous avons relevés : « In concilio Gallorum. » (I, 19.) « Bello Helvetiorum confecto, *totius fere Galliæ* legati principes civi-

proconsul lui-même avait institué des réunions de délégués du peuple gaulois, qui, d'après un passage des Commentaires, étaient vraisemblablement fixées au printemps de chaque année [1]. Il faut noter séparément les assemblées armées (*concilium armatum*) qui, chez les Gaulois, préludaient à la guerre [2].

Or, ces conciles nationaux supposent toujours des intérêts collectifs et des questions générales, traités en commun, et l'adoption de résolutions, dont l'universalité de la Gaule confédérée poursuivait l'exécution par tous les moyens, et, au besoin, par la force des armes : la convocation des représentants des cites gauloises, pendant le siége d'Alésia [3], nous fait bien connaître le caractère de ces grandes réunions politiques.

3° César nous apprend qu'assez longtemps avant la venue des Romains, toute la Gaule était divisée en deux factions, ayant à leur tête, l'une le peuple éduen (Bour-

tatum ad Cæsarem gratulatum convenerunt...... Petierunt uti sibi concilium *totius Galliæ* in diem certam indicere idque Cæsaris voluntate facere liceret.... Ea re permissa, diem concilio constituerunt. » (I, 30.) « Principibus Galliæ evocatis, Cæsar...... bellum cum Germanis gerere constitutit. » (IV, 6.) « Concilio *Gallorum* Samarobrivæ peracto. » (V, 24.) « Indictis inter se principes *Galliæ* conciliis. » (VII, 1.)

[1] « Concilio Galliæ, primo vere, ut instituerat (Cæsar), indicto, cum reliqui, præter Senones, Carnutes, Trevirosque, venissent. » (VI, 3.) « Peragit concilium Cæsar, equites que imperat civitatibus. » (VI, 4.)

[2] « Omnes fere Galliæ civitates de bello consultabant. » (V, 53.) « Indutiomarus...... armatum concilium indicit. Hoc, more Gallorum, est initium belli : quo lege communi omnes puberes armati convenire consuerunt. » (V, 56.)

[3] « Dum hæc apud Alesiam geruntur, Galli, concilio principum indicto...... statuunt certum numerum cuique ex civitate imperandum. » (VII, 75.)

gogne), l'autre le peuple arverne (Auvergne), prétendant chacun à la domination [1] ; que Celtillus, chef des Arvernes et père du célèbre Vercingétorix, avait un instant commandé à *toute la Gaule* [2] ; que, plus tard et peu de temps avant l'occupation romaine, la prépondérance avait été disputée entre les Éduens et les Séquanes (Franche-Comté), et que ces derniers l'avaient emporté [3] ; mais, qu'après l'arrivée de César dans la Gaule, les Éduens avaient reconquis leur prééminence, et qu'enfin l'influence des Séquanes avait passé aux Rémois (Reims et la Champagne) [4].

On voit clairement, par les faits qui précèdent, que les États de la Gaule autonome étaient presque toujours soumis à la suprématie de l'un d'entr'eux ; qu'ils formaient un corps, une nationalité. Et les fluctuations même de cette grande confédération entre les tribus puissantes qui se disputaient sa domination, attestent les efforts instinctifs d'une nation qui cherche à constituer une direction politique.

4° J'arrive aux témoignages les plus curieux et les plus décisifs de l'esprit de patriotisme, qui unissait tous les peuples gaulois dans la lutte contre l'invasion romaine.

[1] *De bello Gallico*, I, 31.
[2] « Principatum *Galliæ totius* obtinuerat. » (VII, 4.)
[3] « Sequani *Galliæ totius* principatum obtinuerant. » (VI, 12.)
[4] *Ibid.*, I, 43.

Dans le Ve livre des Commentaires, César rapporte qu'à la nouvelle d'une levée de boucliers qui avait lieu dans la Gaule septentrionale, et à laquelle le chef des Éburons [1], Ambiorix, prenait part, il expédia vers ce dernier deux personnages, chargés de lui rappeler les bienfaits qu'il avait reçus du proconsul.

« Je n'ai pas oublié, répond le chef gaulois, que je » dois à César d'être affranchi du tribut que m'avaient » imposé mes voisins les Aduatiques [2], d'avoir vu » rendre à la liberté mon fils et le fils de mon frère, qui » leur avaient été livrés à titre d'otage et qu'ils avaient » traînés en servitude et chargés de chaînes. Mais, ce » n'est pas de mon propre mouvement, c'est par la » volonté supérieure de ma propre nation, que j'ai as- » siégé les camps romains. Les Éburons eux-mêmes ont » dû engager la lutte, dans l'impuissance où ils étaient » de résister à une conjuration subite des Gaulois [3]. Je » ne suis pas assez inexpérimenté pour espérer vaincre » les Romains avec mes seules forces ; mais il a été » résolu par les peuples de la Gaule, que tous les » quartiers d'hiver de César seraient attaqués le même » jour. *Des Gaulois ne pouvaient guère refuser leur* » *concours à des Gaulois qui le réclamaient, alors sur-*

[1] Peuplade des environs de Liége.

[2] Peuple qui habitait la province moderne de Namur.

[3] « Quod repentinæ, *Gallorum conjurationi* resistere non potuerit. » (V, 27.)

» *tout qu'il s'agissait de recouvrer leur commune indé-*
» *pendance*[1]. »

Pendant la même insurrection, les chefs des Nerviens disent à Q. Cicéron, bloqué dans son camp : « *Toute la Gaule est en armes*, et les Germains passent le Rhin[2]. »

Plus tard, au début de la septième campagne de César, Vercingétorix fut accusé de trahison, et, comme l'on disait dans son camp qu'il devait recevoir des Romains, pour prix de son forfait, le gouvernement de la Gaule, le jeune chef, interpellant ses accusateurs : « Je » ne désire aucunement tenir, par trahison, des mains » de César, un commandement que je puis avoir par la » victoire, et cette victoire, moi-même et *tous les Gau-* » *lois* avec moi, nous l'entrevoyons déjà[3]. »

Quand la prise d'*Avaricum* (Bourges) et le massacre de ses habitants eurent jeté le découragement parmi les Gaulois, Vercingétorix, pour ranimer les esprits abattus, leur annonça qu'il comptait parvenir à rallier prochainement à la cause nationale les cités qui n'avaient pas encore pris part au mouvement, et réunir ainsi, dans une même pensée, les forces de toute la Gaule,

[1] « *Non facile Gallos Gallis negare potuisse*, præsertim cum *de recuperanda communi libertate* consilium initum videretur. (V. 27.)

[2] « *Omnem esse in armis Galliam*, Germanos Rhenum transisse. » (V, 41.)

[3] « Imperium se a Cæsare per proditionem nullum desiderare, quod habere victoria posset, qua jam esset sibi *atque omnibus Gallis* explorata. » (VII, 20.)

à la volonté de laquelle, ajoute-t-il, *l'univers entier ne pourrait alors résister* [1].

Enfin, César, après nous avoir donné une précieuse nomenclature des peuples, qui, de la Garonne au Rhin et de l'Océan au Rhône, s'imposèrent un contingent de guerriers, pour aller au secours de Vercingétorix, assiégé dans Alésia, César lui-même, rend hommage à l'élan unanime des Gaulois. Il signale, parmi les chefs de cette grande insurrection, Comius l'Atrébate, qui l'avait assisté lors de son expédition en Bretagne, et auquel il avait, en récompense, soumis la tribu des *Morini* (le Boulonnais et Calais). Le proconsul ajoute cette réflexion remarquable : « Il y avait un si grand accord » dans toute la Gaule (*universæ Galliæ*) pour secouer » le joug des Romains et reconquérir son ancienne » gloire militaire, que les Gaulois ne se laissaient tou- » cher, ni par les bienfaits, ni par les souvenirs de » l'amitié, et *que tous concouraient à cette guerre et* » *de leur courage et de leurs biens* [2]. »

[1] « Nam quæ ab reliquis Gallis civitates dissentirent, has sua diligentia adjuncturum atque *unum consilium totius Galliæ effecturum, cujus consensui ne orbis quidem terrarum possit obsistere*, idque se prope jam effectum habere. » (VII, 29.)

[2] « *Tanta universæ Galliæ consensio* fuit libertatis vindicandæ et pristinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis neque amicitiæ memoria moverentur, omnesque et animo et opibus in id bellum incumberent. » (VII, 76.) Cf. pour la mention de l'universalité de la Gaule, dans César, les passages suivants : I, 20; I, 31; II, 35; III, 28; V, 5; V, 53; VI, 29; VII, 3; VII, 66, et VII, 77.

Je ne sache rien, dans les auteurs de l'antiquité, qui exprime aussi énergiquement le patriotisme ardent, aveugle presque, qui entraînait nos aïeux à la défense du dernier boulevard de la liberté gauloise. Nous pouvons être fiers, en lisant les récits de l'historien conquérant, d'y sentir, à la distance de 19 siècles, les pulsations d'une nationalité déjà si vivante et si passionnée pour son indépendance.

Durant l'occupation romaine, malgré le travail d'effacement des individualités de peuples, que poursuivit le gouvernement impérial, ou, plus exactement, qu'opéraient virtuellement une législation et une administration uniformes, notre nationalité reparut plus d'une fois, et se manifesta même avec un grand éclat, dans la série des empereurs ou *tyrans* gaulois, acclamés à la suite de séditions provinciales, et, le plus souvent, par les légions campées sur son territoire.

A la chute de l'empire d'Occident, notre pays fut, dans le cours du v[e] siècle, divisé entre trois monarchies. Mais, dès le siècle suivant, Clovis, réunissant, par la conquête, au royaume des Francs, celui des Visigoths et celui des Burgundes, reconstitua l'ancienne Gaule; et, malgré les partages bizarres que ses descendans firent entr'eux, l'unité gauloise se réflétait encore notamment dans l'unité du système monétaire des Mérovingiens, en vigueur depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées.

Charlemagne, à son tour, rétablit l'empire Gaulois. Mais son œuvre périt avec lui. Le principe féodal, c'est-à-dire le principe de la division de la souveraineté et du territoire, dont ce puissant génie avait pu retarder le développement, reprit sa marche un instant suspendue, et, moins d'un demi siècle après lui, son petit-fils reconnaissait et consacrait l'hérédité des bénéfices.

A la fin du XI[e] siècle, quand le régime féodal fut en pleine possession du pays, et l'eût morcelé entre de nombreux tenanciers, il semblait que l'unité de la patrie française dût être perdue sans retour. Il n'en fut pourtant pas ainsi, et un savant historien l'a dit en des termes qu'on nous saura gré de rapporter, car ils aideront à combattre des opinions inexactes et fort répandues sur nos origines et la date historique de notre nationalité : « Les habitants de la Provence, du Languedoc, de l'Aquitaine, de la Normandie, du » Maine, etc., avaient, il est vrai, des noms spéciaux, » des lois, des destinées spéciales ; c'étaient sous les » noms d'Angevins, Manceaux, Normands, Provençeaux, autant de petits peuples, de petits Etats, distincts et souvent ennemis. Cependant, au-dessus de » tous ces territoires divers, de toutes ces petites nations, planait encore un seul et même nom, une idée » générale, l'idée d'une nation appelée *les Français*, » d'une patrie commune dite *la France*. Malgré la » force des distinctions, malgré la variété, l'opposition

» même, des intérêts et des mœurs, *jamais l'idée de » l'unité nationale n'a complétement disparu parmi » nous*[1]. »

Au XII[e] siècle, le principe du droit personnel et héréditaire fit passer aux mains des monarques anglais la moitié de la France. Mais, les populations assujéties à l'étranger, avaient sans cesse leurs regards tournés vers le roi de France, qu'elles considéraient toujours comme « *leur vray et souverain seigneur,* » le roi d'Angleterre n'étant, à leurs yeux, qu'un vassal insubordonné, un usurpateur, qui possédait à titre précaire. Nous citerons, entre mille, un exemple curieux et qui est peu connu. Saint Louis, par le traité conclu, en 1259, avec Henri III d'Angleterre, après une série de succès militaires, crut devoir, avec un désintéressement politique peut-être exagéré, restituer à son adversaire des provinces françaises que nos armes avaient rattachées à la monarchie : c'étaient le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Agénais et le partie de la Saintonge située au sud de la Charente. Les habitants de ces contrées en éprouvèrent une si vive douleur et en conçurent un tel ressentiment, qu'après la mort du roi martyr, ils refusèrent de célébrer la messe de canonisation, et s'abstinrent longtemps de l'honorer comme un saint. Le fait est attesté par une chronique manus-

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation en France,* 13[e] leçon, édit. de 1853, tome IV, page 113.

crite du temps de Charles VI, où nous lisons le passage suivant :

« De laquelle pais (*paix*) les Périgordins et leurs
» marchisans (*pays limitrophes*), se trouvèrent si mar-
» ris, qu'ils n'affectionnèrent oncques puis le roy... ;
» et encore aujourd'hui, à cette cause, ès marches de
» Périgort, Quercy et autres d'environ, jaçoit (*quoique*)
» sainct Loys soit sainct canonisé par l'Eglise, néan-
» moins, ils ne le réputent pour sainct, et ne le festoyent
» point, comme on fait ès autres lieux de France [1]. »

Dans les siècles suivants, la détresse de nos rois devint grande ; la défaite de Poitiers (1356), qui souleva contre la chevalerie française l'indignation et le mépris des communes [2], et le désastre célèbre d'Azincourt (1415) mirent la France presque toute entière aux mains des Anglais. Un instant, le souverain qui siégeait à Londres, tint sous son sceptre les deux royaumes, un coin de terre excepté dans le Berry. Mais, le génie de la nationalité française suscita à nos rois de nombreux et vaillants défenseurs, sortis pour la plupart des rangs du peuple. Dans cette période désastreuse de la guerre contre les Anglais, plus qu'à aucune autre époque de notre histoire, on vit se multiplier, même loin de Paris,

[1] *Chronique ms.* V. *Observations de C. Ménard sur l'Histoire de saint Louis*, par Joinville, édition de Ducange.

[2] « Li chevaliers et les escuyers qui retournés estoient de la bataille, *en* » *estoient tant haïs et blasmés des communes*, que envi ils s'embatoient ès » bonnes villes. » (Chronique de Froissart, t. I, 2e partie, chap. 62.

au centre et au sud de la France, les exemples de dévouement à cette grande et noble cause. « Quand on » lit, avons nous dit autre part, les chroniques de ces » temps de souffrances inénarrables, on sent, malgré » les succès éclatants et l'élévation progressive des » dominateurs anglais, malgré les revers et l'abaisse- » ment constant des souverains qui tenaient le drapeau » de la patrie, malgré toutes les apparences de la force » durable chez les premiers, de la débilité et de la déca- » dence chez les autres, on sent, disons-nous, qu'il y » avait au cœur du pays une vitalité énergique, indomp- » table, à laquelle était réservée la dernière victoire [1]. »

Cette dernière victoire, le patriotisme et les lances des communes françaises, conduites par l'héroïque bergère de Vaucouleurs, la remportèrent en effet [2], et, après que les provinces de l'ancienne famille gauloise se furent successivement réunies, comme par alluvion, aux régions centrales de la monarchie, pour reformer l'ancienne unité nationale, on ne vit jamais aucune d'elles cesser de lui montrer un attachement persévérant, ni s'en séparer sans un regret amer.

Nous reconnaissons volontiers que les rapports si fréquents des Germains avec les Gaulois, sous la dynastie mérovingienne et sous les premiers rois carlovin-

[1] *Introduction au Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu,* ouvrage auquel l Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, en 1860, le second prix Gobert. In-4°, 1859, page XLV.

[2] Voir note L.

giens, l'infusion continuelle de guerriers allemands sur le littoral sud du Rhin, modifièrent peu à peu la face de ces contrées ; et que l'élément gaulois y a été recouvert d'une couche germanique, assez épaisse pour qu'elle lui ait imposé le langage et, sur divers points, les mœurs de l'Allemagne.

Mais, ceux qui ont voyagé et observé attentivement les populations des deux rives, ont constaté les différences qui les séparent. Il suffit de lire les discours des députés de la Prusse rhénane à l'assemblée de Berlin pour y reconnaître aussitôt cette clarté, cette méthode d'exposition, cette forme lumineuse de discussion, ce atticisme dans le trait, que chacun sait n'être pas les qualités distinctives des Allemands purs, et que l'on fait procéder assez généralement du génie français. On comprend que ce sont là des Gaulois qui parlent allemand. Et cette analogie n'existe pas seulement dans la forme ; elle se remarque dans le fond des idées, dans les tendances sociales et politiques. Les députés de la rive gauche forment un groupe d'opposants libéraux, qui, à ce seul titre, trahiraient leur origine. Ne connaît-on pas d'ailleurs les sympathies de ces populations pour la patrie française? Ces sentiments ont éprouvé de nombreuses vicissitudes, et l'on est parvenu, dans certaines circonstances assez rapprochées de nous, à exciter dans ces contrées des répugnances à l'égard de la France. Mais, nous n'hésitons pas à penser que ce

sont là des dispositions passagères, nées sous l'influence d'événements ou d'actes politiques, et surtout de souvenirs, exploités habilement, qui feront place, à un moment donné, à des dispositions tout à fait contraire.

On nous objectera peut-être que, la langue allemande dominant sur la rive méridionale du Rhin, il faut en conclure que cette rive doit être rattachée au domaine de la nation allemande.

Nous ne contestons pas que l'analogie et, à plus forte raison, l'identité de langage, ne soit un lien puissant entre les populations : mais, nous ne saurions admettre qu'elle ait une portée politique aussi décisive que celle qu'on prétendrait lui attribuer. En effet, la communauté d'instincts, de tempérament et de traditions historiques, qui constitue la base de la vie des peuples, et les fait marcher chacun dans sa voie respective, cette communauté originelle, jointe à une situation géographique, à un périmètre naturellement délimité et commandant la fusion des éléments qu'il renferme ; ce sont là, suivant nous, des liens d'une puissance supérieure à toute autre ; car ils tiennent au sang, au sol, à l'histoire, et ont un caractère de durée qui n'appartient pas généralement au langage [1]. N'avons-nous pas, sur le territoire de la France moderne, des groupes parlant un idiôme inintelligible pour les

[1] Voir note M.

autres, par exemple le Celte breton, que les populations imprégnées de latinisme au midi, et de germanisme au nord, ne sauraient comprendre; les patois gascons, béarnais, roussillonnais et provençal, incompréhensibles pour les habitants de Bretagne ou de Lorraine? Et cependant, toutes les parties de cette grande individualité appelée la France ne sont-elles pas éminemment solidaires? N'est-il pas vrai de dire que le coup qui la frappe à Strasbourg est instantanément ressenti à Bayonne, et que la blessure qui atteint Marseille fait tressaillir Calais? Voyez l'Alsace : un grand nombre, si ce n'est la majorité de ses habitants, parle allemand, et les actes administratifs doivent être, pour cette cause, publiés dans les deux langues. Quelle province cependant est plus française que l'Alsace? Quelle ville est plus patriote que Strasbourg? Sur quel point de notre territoire professe-t-on un dévouement plus profond, un culte plus fervent, pour l'honneur du nom français?

On s'explique aisément que le langage ait pu être altéré et même changé, à la suite de l'occupation du sol par des bandes étrangères : quelques générations de conquérants ont suffi pour cela [1]. Mais, à mesure que le sang germain, transplanté au sud du Rhin, s'affaiblira, le sang gaulois, qui est au tréfonds, surgira et repren-

[1] Citons pour exemple, la Gaule qui, peu après l'occupation romaine, avait perdu sa langue primitive, sa religion et ses lois.

dra la prééminence. Longtemps, les familles franques ont tenu asservi le pays d'entre la Loire et la Meuse; mais, modifiées par le mélange avec les peuples conquis, elles ont fini par perdre leurs traits distinctifs, et la race franque a été absorbée par la race gauloise, en sorte que celle-ci domine aujourd'hui, presque sans partage, sur notre territoire.

Ce travail d'absorption, plus difficile et plus lent aux confins de la Germanie, s'opèrera sous la double influence de la race primitive et des frontières naturelles. Le moment ne paraît pas encore arrivé : il tardera même peut-être à venir. Mais, les nations sont patientes, elles savent attendre, parce qu'elles savent que l'avenir leur appartient et que le temps combat pour leur cause.

On a souvent parlé, à propos de l'Alsace et de la Lorraine, de la puissance d'assimilation que notre pays exerce sur les peuples conquis par ses armes; et beaucoup admirent la promptitude avec laquelle ces deux provinces sont devenues françaises. Mais, il ne faut pas, suivant nous, en rapporter tout l'honneur à notre génie sympathique. Nos instincts de sociabilité trouvaient ici une terre admirablement préparée à en subir l'action; et, si l'Alsace et la Lorraine se sont si vite fondues dans la nationalité française, c'est qu'elles étaient gauloises de race, et ne faisaient que revenir à leur patrie d'origine.

Mais, dira-t-on, la Suisse, quoiqu'elle fût comprise

dans le territoire primitif de la Gaule, est loin de désirer sa réunion à la France ; elle a vu de mauvais œil l'annexion de la Savoie, et s'oppose opiniâtrément à celle du Faucigny et du Chablais.

L'opposition et les réclamations du gouvernement de la Confédération sont notoires, et nous n'avons pas à nous expliquer sur leur valeur, au point de vue stratégique et diplomatique. Mais, nous répéterons ici ce que nous avons dit au sujet de la rive gauche du Rhin ; les dispositions actuelles de la Suisse à l'égard de la France n'ont pas de raison d'être sérieuse et permanente; elles nous paraissent devoir être attribuées, du moins en très-grande partie, à des causes secondaires et transitoires. Nous pensons qu'un jour viendra, où Genève se retrouvera uni au Chablais et au Faucigny, dont elle se sépare avec un si vif regret : c'est le jour où Genève et les autres cantons de la Gaule helvétique reprendront eux-mêmes leur place au sein de la grande famille gauloise.

Les esprits sont, assurément, bien loin d'être préparés à. un tel événement; mais, chaque mouvement fera désormais avancer la Suisse dans cette voie ouverte par la logique des principes. « Le parti catholique de Ge-
» nève, écrivait-on de cette ville en avril 1860, est *an-*
» *nexioniste et français*, et, par cela même, suspect aux
» protestants radicaux ou modérés. On accuse plu-
» sieurs de ses membres d'être allés à Paris demander

» la réunion de Genève à la France, et les patriotes » génevois demandent, à grands cris, qu'on livre à la » justice ces traîtres à la patrie. »

C'est là un symptôme évident d'affinités profondes, qui se manifesteront de plus en plus dans les paroles et dans les faits, jusqu'au jour où elle ramèneront cette partie de nous-même à notre foyer.

En résumé, d'après le témoignage des historiens et des géographes, la Gaule a ses frontières continentales aux Pyrénées, sur les sommets des Alpes, et sur les bords du Rhin.

Déjà Nice et la Savoie, ces deux membres de l'ancienne famille gauloise, nous ont tendu les bras, par-dessus les barrières posées par des siècles de féodalité et les actes diplomatiques. Leur retour à la France, lui rend, au sud-est, ses frontières primitives.

La Suisse et la rive gauche du Rhin sont gauloises, dans le fond, et, malgré la couche de germanisme qui les recouvre et va toujours en s'affaiblissant, malgré des oppositions superficielles ou des circonstances accidentelles, elles reviendront à nous, et reconstitueront ainsi, entière, complète, cette belle unité française, si glorieuse dans l'histoire, si puissante dans le présent, et qui semble destinée à un avenir plus grand encore que son passé.

Telles sont les prévisions que suggère l'hypothèse d'une nouvelle division des peuples d'après la loi des races. Il est à peine besoin d'ajouter, qu'en ce qui nous concerne, il n'y a, dans ces prévisions, aucune pensée de menace contre des nations voisines et amies. Ces grandes transformations, qui nous paraissent commandées par les liens du sang et par les traditions historiques, nous les présageons seulement, sans songer à rechercher jamais leur réalisation par la force. Nous l'avons dit et nous le répétons, les peuples sont les juges suprêmes de leurs besoins, les artisans omnipotents de leurs propres destinées, et, devant l'expression de leur volonté, doivent s'incliner aussi bien les spéculations de la science que les résistances armées des représentants de l'esprit de conquête.

L'esprit de conquête..... nul peuple n'en a souffert plus cruellement que le nôtre. En 1796, lorsque la France envahie fit appel au patriotisme de ses enfants, on vit des soldats improvisés, mal nourris, mal vêtus, à peine armés, rejeter, en une campagne, l'ennemi loin de nos frontières. Et, lorsque, peu d'années après, l'homme extraordinaire, à qui elle avait confié ses desdinées, poussé par le génie de la guerre, soumit à son sceptre des races diverses, sa main puissante put bien maintenir, pour un temps, cette agglomération artificielle. Mais, la force naturelle de désagrégation d'éléments hétérogènes l'emporta bientôt, et le vaste empire

fut dissous. Seulement, les représailles commencèrent ; et nos adversaires, commettant, à leur tour, la faute qu'ils nous reprochaient, accomplirent, sur notre territoire, une usurpation contre laquelle l'esprit nouveau réagit violemment.

Grande et sévère leçon pour tous les peuples, et qui doit nous éclairer les uns et les autres sur nos droits et nos devoirs respectifs.

La France aime et honore la nation allemande, nation vaillante au travail comme au combat ; elle rend hommage aux nobles qualités qui la distinguent ; elle admire, sans réserve et sans jalousie, ses progrès dans le domaine des sciences et des arts ; et, quand elle fait un appel cordial à ses voisins d'outre Rhin, elle a lieu d'espérer que les préventions et les défiances injustes, dont l'écho arrive parfois jusqu'à elle, feront place aux sentiments de confiance et de sympathie qui lui sont dûs.

CHAPITRE VI.

Conséquences futures de la mise en action du principe des nationalités, sous le rapport économique et moral. — L'ère des conquêtes est fermée; les nations, satisfaites, tournent leur activité et leurs ressources vers les travaux de la paix. — La lutte de l'esprit nouveau qui s'avance, contre l'esprit ancien qui résiste, amènera encore des collisions sanglantes; mais la guerre, qui était l'état habituel au moyen âge, disparaît peu à peu des mœurs des nations policées; le travail agricole a fixé l'homme à la terre; il n'y a plus de masses flottantes prêtes pour les invasions; esprit de tolérance; amalgame des intérêts. — Après le triomphe du droit des nationalités, le continent sera promptement pacifié; élan de l'humanité dans les voies de la civilisation. — Néanmoins, l'uniformité dans les œuvres de l'esprit n'est pas à craindre; chaque race produira suivant ses aptitudes, son terroir et son climat. — Définition de la paix par saint Augustin. — Conclusion.

Après avoir examiné les conséquences probables et peut-être prochaines du principe des nationalités relativement à la distribution des États, il nous reste à indiquer ses conséquences futures sous le rapport économique et moral.

Depuis que l'ère des conquêtes a été close par le plus grand génie militaire des temps modernes, la plu-

part des insurrections et des guerres, ainsi que nous l'avons montré plus haut, ont eu pour mobile réel, le désir instinctif des peuples de recouvrer leur autonomie. Il suit de là, que, lorsque les peuples seront en possession de leur intégrité et de leur assiette territoriale, il s'organisera une situation normale, où les chances de conflit s'éloigneront de plus en plus.

« Quand la France est satisfaite, a dit l'empereur, l'Europe est tranquille. » A combien plus forte raison la paix sera-t-elle assurée, quand toutes les nations européennes seront satisfaites dans le plus ardent de leurs vœux !

On comprend, en effet, qu'après que la nouvelle loi aura tracé entr'elles des lignes de démarcation, elle les maintiendra par sa propre vertu ; et, comme elle servira de base à la constitution des États régénérés, chacun la respectera d'autant plus qu'il y verra lui-même le fondement de sa possession.

Une ère nouvelle s'ouvrira, où les peuples, exempts des préoccupations guerrières qui ont, durant tant d siècles, pesé sur leurs destinées, tourneront sans crainte leur activité vers les travaux de la paix, vers les rivalités fécondes des sciences, des lettres et des arts. Chacun d'eux reportera vers les entreprises productives ces capitaux immenses, qu'ils consacrent de nos jours aux stériles préparatifs des rencontres sanglantes ; chacun d'eux rendra aux champs, à l'atelier, à la fa-

mille, ces poitrines robustes, ces bras vigoureux qu'une dure nécessité, la loi qui règle l'impôt du sang, leur ravit chaque année [1].

Pourtant, dira-t-on, en aucun temps, les armées ne furent plus nombreuses et les instruments de guerre doués d'une puissance destructive plus grande ; jamais, les moyens d'attaque et de défense militaires ne furent l'objet de plus d'encouragements, et n'absorbèrent des sommes plus considérables. L'Angleterre, émue par le danger chimérique d'une invasion française et par un péril plus réel qui la menace en Orient, fortifie ses côtes, accroit sa marine de guerre, enrôle des matelots, et, ce qui est plus grave *pour son avenir politique*, crée des corps de volontaires, et augmente démésurément son armée permanente. La France, la Prusse, la Russie et l'Autriche, sentent l'approche d'une crise qui peut emporter le *malade* de Constantinople, et elles se préparent, comme l'Angleterre, pour ce moment redoutable. Tous se tiennent sur le pied de guerre ou, tout au moins, de paix armée. Une telle situation ne fait guère présager, ajoutera-t-on, l'avénement de la paix européenne. On peut y voir, au contraire, les symptômes de collisions violentes, qui feront longtemps gémir l'humanité.

Nul, plus que nous, ne déplore et n'envisage avec horreur des éventualités aussi terribles, dans lesquelles,

[1] Voir note N.

sans parler des désastres industriels et financiers, le sang humain doit couler à grands flots. Nous serions heureux de penser que la transformation, qui s'opère en Europe, arrivera à son terme sans déchirements et sans douleur. Mais, peut-on espérer que les gouvernements qui détiennent tout ou partie des nationalités morcelées, adhéreront au principe que nous défendons, et laisseront aux éléments la liberté d'aller vers le point où les appellent leurs affinités naturelles et historiques? Non assurément; et, comme un principe doué d'une si puissante vitalité ne saurait s'incliner, ni s'arrêter devant un intérêt secondaire et illégitime, tel que celui d'une souveraineté créée par la conquête, le conflit est inévitable, et doit se terminer, comme dans la Morée en 1828, sur les bords du Danube en 1856, dans les contrées subalpines en 1859, aux pieds de l'Etna en 1860.

Aussi, faut-il prévoir que, désormais, des mouvements analogues à ceux de la Sicile, se manifesteront, à de courts intervalles, sur divers points de notre continent, et que ces mouvements seront suivis de luttes violentes.

La guerre d'ailleurs ne date pas d'hier. L'antiquité, le moyen âge et les trois derniers siècles de l'ancienne monarchie française, sont tellement remplis d'expéditions par terre ou par mer, d'invasions d'une nation par la nation limitrophe, d'excursions de seigneurs sur le domaine des seigneurs voisins, que l'on peut dire

que la guerre y était l'état habituel, et la paix l'exception. Aussi, les annalistes prennent-ils soin de noter les courtes périodes de paix, ou plutôt de trêve, que l'Église imposait aux belligérants; et ces trêves mêmes entre les empires devenaient souvent le signal de luttes intestines et de déprédations armées entre les sujets d'un même souverain.

Les guerres privées du moyen âge ont diminué en raison directe de l'affaiblissement du pouvoir féodal et de la concentration des forces ainsi que des ressources sociales dans les mains du prince, concentration que les peuples occidentaux, entraînés par l'éducation politique qu'ils tiennent des Romains, autant que par leurs instincts, ont spontanément et activement concouru à réaliser.

Quant aux invasions et aux guerres internationales, le travail agricole ayant fixé, pour toujours, les peuples sur le sol qu'ils habitent, les migrations qui avaient lieu, dans l'antiquité et depuis le déclin de l'empire romain jusqu'au temps où Charlemagne en arrêta le cours, ces grandes migrations ne sont plus à redouter. Il n'y a plus de ces masses nomades, flottantes, de tribus de pasteurs, qui, sans lien durable avec la terre, se déplaçaient incessamment, poussées par l'espoir d'un climat plus doux, d'un pays plus fertile, et d'une proie riche et facile à recueillir dans d'opulentes cités.

Alors même qu'elles existeraient encore, ces masses rencontreraient, dès la première étape, des populations compactes, attachées à leurs champs, et formant une barrière infranchissable.

Enfin, par une conséquence naturelle de la multiplicité des relations et de la solidarité d'intérêts, que les voies rapides de transport ont créées entre les nations civilisées; ces dernières se montrent de plus en plus tolérantes et disposées aux transactions dans tout ce qui ne tient pas à leur indépendance réciproque. Elles comprennent que tous les membres de la grande famille sont tenus de contribuer, suivant leurs aptitudes respectives, au développement des facultés humaines dans leurs applications si variées, c'est-à-dire au perfectionnement incessant de l'être humain et de l'état social.

Loin de voir dans la guerre, comme certains publicistes impies et sacriléges, un exutoire, un mode de saignée salutaire, la communauté la regarde désormais comme une extrémité douloureuse, qu'elle conjure, qu'elle éloigne de tous ses efforts, et dont elle veut, quand elle la subit, connaître et juger les causes. Le droit de paix et de guerre, dont les princes sont munis par le législateur politique, est ainsi limité par cette juridiction suprême, présente en tous lieux, qui s'appelle la *conscience publique*.

C'est là un fait nouveau, un progrès considérable;

et il n'est personne aujourd'hui qui ne reconnaisse que la guerre est un de ces phénomènes, dont la société rend les manifestations de plus en plus rares, et qu'elle tend à faire disparaître.

Aussi, sommes-nous convaincu que, dès l'achèvement du travail de reconstitution des nationalités européennes, le continent marchera rapidement à une complète pacification.

Peut-on se figurer, dans cette hypothèse, le degré de prospérité que procurerait aux peuples la concentration de leurs ressources et de leurs efforts dans le domaine sans limites des sciences, des arts et de l'industrie? Armé qu'il est d'agents tout puissants, inconnus des anciens, tels que l'imprimerie, la vapeur, les chemins de fer, l'électricité, les télégraphes, le gaz et le crédit, cette force invisible qui multiplie les ressources sociales, quels miracles le génie moderne n'enfanterait-il pas! Combien le mouvement civilisateur qui emporte les nations serait précipité! Combien d'hommes, privés des enseignements intellectuels et moraux, pourraient, au contact des œuvres de l'esprit, épurer et fortifier leur âme! Combien d'infortunées créatures, aujourd'hui encore vouées, dès leur enfance, et comme par une fatalité inexorable, au vice et au crime, seraient, par des asiles ouverts en tous lieux, et, s'il le fallait, par la dépossession légale de femmes qui n'ont de la mère que le nom, dégagées d'une atmo-

sphère impure, et élevées jusqu'aux régions sereines de la vertu!

Tels sont, dans les termes les plus généraux, les résultats à espérer, au point de vue économique et moral, de la grande révolution qui s'accomplit sous nos yeux.

On pourrait craindre que la pacification de notre continent, et les rapports multipliés des nations entre elles n'amenassent une sorte de fusion, un effacement complet de leurs types originels, et ne produisissent une telle uniformité, qu'elle ferait, à la longue, tomber les œuvres de l'homme dans un moule uniforme.

Mais, ce serait là une crainte mal fondée. Il est vrai que les voies ferrées, la navigation à la vapeur, l'imprimerie, et, enfin, la diffusion de la langue française, qui est celle de l'apostolat philosophique, rapprochent nécessairement les peuples, confondent leurs intérêts, rendent communes aux uns et aux autres les chances de bonheur et d'infortune, en un mot les unissent entre eux par des liens nombreux et indissolubles. Mais il faut reconnaître, en même temps, que l'affranchissement des races, donnant un libre essor à leurs instincts natifs, doit produire, dans toutes les carrières, dans toutes les branches d'application de l'intelligence humaine, une efflorescence variée comme ces instincts mêmes, et comme les ressources que des terroirs et des climats différents mettent à leur portée. En sorte qu'au-

lieu de l'uniformité que l'on redoute, la doctrine que nous professons aurait pour résultat de maintenir constamment entre les nations, ce qui constitue les traits distinctifs de leurs caractères, et une diversité précieuse dans leurs productions de même que dans leurs aptitudes.

Cette diversité se ferait remarquer plus encore dans les organisations gouvernementales des peuples. Tandis que les uns, chez qui domine le génie individuel, se soumettraient à un pouvoir unique, temporaire, viager ou héréditaire, c'est-à-dire à un régime où les pouvoirs locaux seraient très-subordonnés ou très-effacés, d'autres, doués de l'esprit de collectivité, se constitueraient suivant un système fédératif, dans lequel les municipalités et les assemblées provinciales joueraient un rôle important; d'autres, enfin, chercheraient une forme, où les éléments politiques seraient savamment équilibrés, au moyen d'un formalisme minutieux : en un mot, chacun organiserait son administration intérieure, selon son désir, sa tendance naturelle et ses traditions historiques.

Un homme, qui fut un grand philosophe et un Père de l'Église, a écrit ces paroles remarquables : « *Pax est tranquillitas ordinis*[1]. » « *La paix est la tranquillité de l'ordre*, » a dit, après lui, un savant prélat. Mais, cet

[1] Saint Augustin. — Nous empruntons cette citation au livre de Mgr Dupanloup, intitulé : *La Souveraineté pontificale selon le droit catholique et le droit européen*, in-8. Paris, 1860, ch. 2, pages 24 et 25.

ordre n'est pas celui dont un ministre annonçait le rétablissement dans Varsovie, au lendemain de l'occupation de la malheureuse cité par les armées russes ; ce n'est pas l'ordre lugubre, qui règne sur des cadavres et sur des ruines ; ce n'est point l'ordre imposé par la violence, et que la violence peut seule maintenir..... Non. Cet ordre, dont la tranquillité est la paix idéale dans le beau langage du saint évêque d'Hippone, c'est un ordre harmonique, où les éléments sont à la place que la nature leur a assignée, où, les aspirations et les besoins légitimes des individus et des peuples étant obéis, l'humanité marche, libre et confiante, dans la voie que Dieu même lui a tracée.

APPENDICE

APPENDICE.

NOTE A

POLITIQUE ANGLAISE RELATIVEMENT A LA BELGIQUE.

(Page 10.)

L'Angleterre n'a jamais consenti, de bon gré, à ce que la France possédât les bouches de l'Escaut et du Rhin. Elle a toujours visé à constituer, dans les Flandres, un État indépendant. Il est curieux de trouver le témoignage de cette politique constante, dans un entretien que le célèbre marquis de Rosny (plus tard duc de Sully) eut, en 1601, avec la reine Élisabeth. Cette princesse émit l'avis qu'il fallait, d'un commun accord, soustraire à la domination du roi d'Espagne les dix-sept provinces des Pays-Bas, avec cette réserve toutefois que ni la France ni l'Angleterre ne s'approprieraient aucune partie de ces provinces : « Disant cette sage princesse » tout librement à celuy que le Roy luy avoit envoyé, que si le » Roy son maistre, encore qu'il fust son bien-aimé frère, vouloit » joindre ces provinces à la France, *elle s'y opposeroit formel-*

» *lement*, et ne trouveroit nullement estrange qu'il fist le semblable en son endroit; et partant, que, pour empescher toute jalousie entre eux, il en falloit former une république souveraine. » (Sully, *OEconomies royales*, t. III, *in fine*, *Discours sur les magnifiques desseins du Roy Henry le Grand*, etc.). Nous empruntons cette citation à l'ouvrage de M. Berger de Xivrey, intitulé : *Tradition française d'une Confédération de l'Italie*, in-8°, 1860.

NOTE B

SUR L'UNITARISME ALLEMAND. — DES RÉFORMES POLITIQUES RÉCLAMÉES PAR LES DIVERS ÉTATS DE LA CONFÉDÉRATION.

(Page 23.)

Pour se rendre un compte exact de l'état des esprits à cet égard, il faut se rappeler qu'à Berlin, de nombreux amis de l'Italie ont célébré, il y a peu de temps, l'anniversaire de la victoire des Franco-Sardes à Magenta, et que, tout récemment, la Société nationale de Breslaw, envoyait à la Société nationale de Turin, une adresse qui se termine par cette double acclamation : « *L'Italie unitaire, l'Allemagne unitaire !* » Voici quelques passages de cette adresse :

« L'Allemagne, heureuse de la résurrection du peuple italien, » qui nous promet la résurrection de la nationalité germanique, » reconnaît enfin que l'Autriche est l'ennemie de l'unité, de la » grandeur et de l'honneur de l'Allemagne... Les grands peuples » ont la force de se régénérer. Cette vérité est démontrée par la » noble nation italienne. Espérons qu'elle le sera aussi par la nation allemande. Il y a donc, dès à présent, deux grands peuples » qui se tendent fraternellement la main au-dessus des Alpes » éternelles, acclamant l'*Italie unitaire* et l'*Allemagne unitaire !* »

Mais l'Allemagne n'est pas seulement agitée par ce besoin général d'unité politique et gouvernementale. On trouve l'expression d'un besoin profond de réforme dans chacun des États et principautés qui la divisent. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une correspondance récente d'un de nos compatriotes, qui réside à Weimar : « De quelque côté qu'on se tourne, dans la grande patrie allemande, l'oreille entend des plaintes et des protestations, éloquents symptômes d'une situation qui n'est plus tenable, parce qu'elle n'est plus à la hauteur des idées de notre temps. Ainsi, Hesse-Cassel réclame à grands cris une constitution ; Mecklembourg demande une représentation ; Darmstadt revendique l'égalité religieuse ; Dusseldorff et Dantzig protestent contre le système des corporations de métiers ; à Hambourg et à Berlin, le mariage civil est l'objet de vraies discussions ; enfin, à Bade comme en Wurtemberg, on sollicite l'abolition du concordat. »

NOTE C

DES TERMES DE *RACE* ET DE *NATIONALITÉ*.

(Page 31.)

Ces deux termes de *race* et de *nationalité* ne s'emploient pas toujours indifféremment l'un pour l'autre, car les Slaves, par exemple, représentent une *race* et ne semblent avoir jamais constitué une *nation ;* tandis que les Ibères, par exemple, ont été à la fois une *race* et une *nation*, répondant ainsi à l'ordre ethnographique et à l'ordre historique. Nous avons cru devoir, cependant, pour éviter l'emploi trop fréquent d'un même mot, nous servir alternativement des deux termes dont il s'agit.

NOTE D

DIMINUTION RAPIDE DE LA POPULATION DE L'IRLANDE.

(Page 66.)

Le chiffre de la population de l'Irlande qui était, en 1841, de 9,820,000 âmes, était descendue, en 1851, à 6,500,000; ce qui fait ressortir une réduction d'*un tiers* en dix années. Et le chiffre des Irlandais s'est encore inévitablement abaissé dans la nouvelle période décennale qui s'est écoulée depuis le dernier dénombrement!

C'est là un fait non-seulement exceptionnel, mais sans exemple peut-être dans les annales de l'Europe moderne. Il y a dans un dépeuplement si rapide de l'île verdoyante que l'Angleterre tient enchaînée à ses flancs, dans cette expulsion systématique de la race indigène par l'appauvrissement, par la famine et par l'organisation d'un service de transport du sang gaëlique sur les terres australiennes, il y a là, disons-nous, un sujet de méditations douloureuses pour tout homme de cœur, une page accusatrice dans l'histoire, à d'autres égards si glorieuse, de la Grande-Bretagne.

NOTE E

POLITIQUE DE L'AUTRICHE EN HONGRIE.

(Page 74.)

Le gouvernement autrichien paraît chercher, suivant son procédé habituel, à réveiller l'antagonisme entre les populations d'origines diverses, qui existent sur le territoire de la Hongrie. Ainsi, dernièrement, il a décidé que, dans certains districts de population mélangée, les *idiomes locaux* seraient remis en vigueur pour

les actes publics, à l'exclusion de la langue hongroise. Mais, les habitants de ces districts ont répondu par une pétition couverte de plus de 15,000 signatures, dans laquelle, tout en manifestant l'intention de continuer d'employer, comme par le passé, les *idiomes locaux* dans les actes ordinaires de la vie, ils ont exprimé formellement le vœu que l'usage de la *langue nationale hongroise* soit maintenu dans les actes publics.

NOTE F

IMPORTANCE ET PROGRÈS DES ÉTABLISSEMENTS RUSSES DANS L'ASIE ORIENTALE.

(Page 78.)

Nous empruntons à deux articles publiés successivement par M. Vivien de Saint-Martin et M. V.-A. Malte-Brun, nos savants confrères à la Société de Géographie, les renseignements suivants, relatifs à l'importance immense des découvertes faites et aux progrès rapides des établissements fondés par les Russes, pendant les dix dernières années, dans l'Asie orientale, sur les rives du grand fleuve Amoûr : « Comprenant toute l'importance que pouvait pré-» senter à l'avenir commercial de la Sibérie la possession d'un » fleuve qui allait mettre ses grandes villes et ses établissements » de la région Baïkalienne à quelques journées de navigation » seulement de l'Océan pacifique, du Japon et de la Californie, » le gouvernement russe eut l'heureuse et sage idée de faire » reconnaître le cours du fleuve Amoûr, et d'établir à son em-» bouchure une ville qui servît de tête de ligne et d'opérations » à la nouvelle voie commerciale ; c'est ainsi que, dès 1850, Ni-» colaïefsk était fondé et acquérait, en peu d'années, une certaine » importance. » (Extrait des *Nouvelles Annales des voyages*, 6e série, juin 1860, page 272.)

« Nikolaïefsk, fondé, comme nous l'avons dit, près de l'embou-
» chure du fleuve, a pris rapidement une importance considé-
» rable, quoique, dans un avenir très-prochain, le grand entrepôt
» du commerce de l'Amoûr doive être probablement, s'il ne l'est
» déjà, transporté à cinquante lieues plus au midi, sur un ma-
» gnifique bassin de la mer du Japon, que La Pérouse, qui le
» découvrit en 1787, nomma baie de Castries... Dès 1856, un
» pyroscaphe américain faisait un service régulier sur l'Amoûr,
» entre Nicolaïefsk et la Douarie russe; en 1857, on n'a pas
» compté moins de vingt-neuf bateaux à vapeur, tant russes
» qu'américains, qui ont remonté ou descendu le fleuve. Tout
» le commerce extérieur de la Sibérie va prendre cette voie,
» qui fera nécessairement abandonner les ports du Kamtchatka,
» où la navigation est entravée par un climat arctique, et dont
» les communications avec Irkoust, centre général du commerce
» sibérien, sont infiniment plus longues et plus pénibles que
» par la voie nouvelle. Le commerce très-important qui se fait
» entre la Chine et la Russie, et qui a le thé pour objet princi-
» pal, sera lui-même grandement facilité...

» Ceci ne touche guère que la Russie; mais la nouvelle voie de
» communication ouverte entre les côtes orientales et l'intérieur
» de l'Asie intéresse le commerce du monde. Un autre fait,
» digne de la plus sérieuse attention se rattache à celui-ci : c'est
» la colonisation qui dejà se porte, sur une large échelle, de la
» Sibérie vers la nouvelle province russe. On peut affirmer que,
» d'ici à peu d'années, les territoires que l'Amoûr arrose, seront
» couverts d'une active et nombreuse population. Bien que, par
» une loi générale des climats du globe, les parties orientales
» des continents subissent, à latitude égale, une température
» beaucoup plus rigoureuse que les contrées de l'ouest, et que le
» bassin de l'Amoûr éprouve ainsi aujourd'hui, pendant plu-
» sieurs mois de l'année, sous la latitude des plus belles parties
» de la France, des froids sibériens de 25 à 30 degrés, il n'est
» pas douteux que la culture et le déboisement modifieront beau-
» coup cette température hyperboréenne. On verra se reproduire
» ici le même fait climatologique que dans les anciens États

» de l'Union américaine. Un avenir inespéré de civilisation et
» d'importance politique s'ouvre ainsi pour un pays qui semblait
» condamné, par la nature même, à rester, à tout jamais, le do-
» maine de la barbarie. » (*Ibid.*, pages 274 à 276.)

NOTE G

DE L'AVENIR DE L'ISLAMISME D'APRÈS L'OPINION D'ABD-EL-KADER.

(Page 80.)

Abd-el-Kader, le héros algérien, qui, après sa reddition à la France, fut autorisé à résider en Turquie, fait, en termes éloquents, l'aveu de la décadence de l'Islamisme, dans une lettre adressée, de Damas, le 10 juin 1860, au rédacteur en chef du journal arabe *Birgès-Baris* (l'Aigle de Paris). Nous empruntons à ce curieux document les passages qui suivent :

« Louange à Dieu !

» J'ai été ravi de tout ce que vous avez écrit dans le *Birgès*,
» au sujet des États musulmans. Vous avez en vérité donné de
» bons conseils, et vous vous seriez fait entendre si vous aviez
» parlé à des vivants ; mais, c'est à des morts que vous faites
» appel.....

» L'état actuel des empires musulmans et chrétiens, tout ce
» qui arrive aujourd'hui, a été prédit par Mahomet en son temps,
» et c'est ce qui donne tant d'autorité à ses prophéties.

» Il a dit que les rois chrétiens se maintiendraient au pouvoir
» jusqu'à la fin des siècles, et que les souverains de son peuple
» seraient abandonnés par Dieu, à cause de leur conduite con-
» traire à ses lois, et à cause de leur injustice et de leur amour
» des biens de la terre. Il a dit enfin que le monde ne finirait que
» lorsque les Chrétiens seraient devenus la majorité du genre
» humain.

» Et cet événement ne pouvait manquer d'arriver.....

» Je pleure, ô mon Dieu, sur l'anéantissement de l'Islamisme.
» Nous sommes à Dieu, et nous retournons à lui.
» Salut, de la part du pauvre devant Dieu le riche. »

Remarquables paroles du plus illustre des Mahométans, de celui dont la demeure, au moment où nous tracions ces lignes, servait de refuge aux consuls et à des millions de Chrétiens, contre les égorgeurs de Damas; du seul homme peut-être de notre époque qui soit doué des talents et du prestige nécessaires pour gouverner les Musulmans, quand ils auront été refoulés dans le continent asiatique.

NOTE H

POPULATION DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL. — LEUR RÉUNION. — DE L'ALLIANCE DES NATIONS LATINES.

(Page 89.)

L'Espagne, qui compte actuellement environ 16,400,000 habitants, formerait, avec les Portugais, dont la population est de 3,600,000 âmes, une nation de 20 millions.

Les correspondances de Madrid font part des menées de légitimistes espagnols, lesquelles tendraient à faire *annexer l'Espagne au Portugal*, et à placer le royaume ibérien sous le sceptre de don Pedro V. L'idée est bizarre et peu pratique à la vérité, mais elle repose sur le principe de l'unité politique de la Péninsule; et elle est, en cela, remarquable.

Ces lignes étaient écrites, lorsque la circulaire de M. Thouvenel, qui demande l'élévation de l'Espagne au rang de grande puissance et son admission dans les conseils européens, a paru dans *le Moniteur*. Ce fait important donne une nouvelle force à l'idée, que nous émettions tout à l'heure, de l'unification prochaine de la race

ibérienne ; et, rapproché des gages de sympathie donnés par la France à l'Italie, autre nation imprégnée de latinisme, et à peu près de force égale à celle de l'Espagne (24 à 25 millions d'habitants), il nous montre une tendance évidente à la formation d'une fédération *latine*, dans laquelle la France tend une main à chacune des deux péninsules de l'Europe méridionale.

NOTE I

DU TERME DE *RACES LATINES*.

(Page 110.)

Le terme de *races latines*, si fréquemment employé, de nos jours, pour désigner le groupe formé par la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, est tout-à-fait impropre. Il n'existe point de *races latines ;* il y a seulement, dans le sud de l'Europe, des nations imprégnées de *latinisme*, c'est-à-dire de l'esprit de Rome impériale, lesquelles, en vertu de cette éducation commune, possèdent un fonds commun d'idées et d'habitudes, et sont prédisposées à contracter ensemble des alliances, d'autant plus durables, qu'elles seraient basées, non pas sur les intérêts du moment, mais sur des motifs permanents de sympathie.

NOTE J

DU NOMBRE ET DE LA NATIONALITÉ DES CARDINAUX.

(Page 97.)

Le nombre réglementaire des cardinaux est de 70 ; mais le cadre est très-rarement rempli, s'il l'a été jamais. Quant à la na-

tionalité, les cardinaux étrangers à l'Italie se divisent ainsi : six Français (nous n'y comprenons pas Mgr Viale-Prela, qui est d'origine corse, mais qui ne saurait être regardé comme cardinal français), deux Espagnols, deux Portugais, deux Autrichiens, un Belge, un Prussien et un Anglais.

NOTE K

DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'IMMUNITÉ ET A LA JURIDICTION DU SAINT PÈRE.

(Page 101.)

La juridiction du pape sur les établissement religieux et d'administration ou d'éducation ecclésiastiques, qui constitueraient le domaine Apostolique, comme aussi sur les personnes qui y résideraient, serait absolue, et Sa Sainteté ou ses délégués connaîtraient des crimes et délits commis par l'une d'elles, ainsi que de tout litige qui surgirait entre elles, au sujet de droits et d'actions *personnels*, et au sujet de droits et d'actions *réels*, c'est-à-dire portant sur un immeuble compris dans le domaine Apostolique.

Dans le cas où des individus, citoyens italiens ou autres, étrangers à la catégorie exceptionnelle ci-dessus définie, seraient impliqués dans la cause à poursuivre et juger, l'affaire serait déférée à un conseil ou tribunal mixte, composé, en nombre égal, de membres délégués par le Saint Père et par le gouvernement italien.

Ce conseil, qui serait renouvelé tous les ans, aurait un président, avec voix délibérative et au besoin prépondérante, nommé, également chaque année, par le corps diplomatique des États catholiques, réuni en commission spéciale.

Cette commission serait en permanence pour résoudre les questions qui pourraient surgir, à Rome, entre le pape et l'administra-

tion italienne, relativement à l'immunité du souverain pontife, et à l'exercice de sa juridiction particulière, en vertu de la déclaration faite et de la garantie promise par les États catholiques. Chacune des deux hautes parties contendantes pourraient saisir, en tout temps, cette commission, des difficultés de la même nature.

Ce n'est là, comme on le pense bien, qu'un programme très-sommaire et très-incomplet des dispositions que la diplomatie catholique aurait à étudier, à débattre et à régler. Nous avons voulu seulement indiquer les bases qui pourraient être adoptées pour l'examen des questions, qui, par leur nature, sont les plus délicates à traiter et les plus difficiles à résoudre.

NOTE L

DE LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE CONTRE LES ANGLAIS, DU XIIe AU XVe SIÈCLE.

(Page 130.)

« Il suffit d'ouvrir l'histoire pour voir avec quelle ardeur,
» malgré une multitude de dissensions, de trahisons, toutes les
» classes de la société, en France, ont concouru à cette lutte...
» Quand il n'y aurait, pour montrer le caractère populaire de
» l'évènement, que l'histoire de Jeanne-d'Arc, elle en serait une
» preuve plus que suffisante. Jeanne-d'Arc est sortie du peuple;
» c'est par les sentiments, par les croyances, par les passions du
» peuple, qu'elle a été inspirée et soutenue. Elle a été vue avec
» méfiance, avec ironie, avec inimitié, même par les gens de
» cour, par les chefs de l'armée : elle a eu constamment pour
» elle les soldats, le peuple. Ce sont les paysans de la Lor-
» raine, qui l'ont envoyée au secours des bourgeois d'Orléans.
» Aucun évènement ne fait éclater davantage le caractère

» populaire de cette guerre, et le sentiment qu'y portait le » pays tout entier. » (Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, XIe leçon, édit. Didier, 1855, p. 265 et 266.)

NOTE M

DE LA COMMUNAUTÉ D'INSTINCTS, DE LA COMMUNAUTÉ DE LANGAGE, ET DE L'ANALOGIE DE CONFORMATION PHYSIQUE, SIGNES DE L'IDENTITÉ D'ORIGINE. — EN CAS DE CONTRARIÉTÉ ENTRE CES SIGNES, LE PREMIER EST PRÉFÉRABLE.

(Page 132.)

Nous reconnaissons et il est incontestable, en effet, que la communauté de langage est, en général, l'un des signes distinctifs de l'affinité des races, et qu'il en est de même de l'analogie de conformation physique. Mais, nous soutenons que la communauté d'instincts, d'aptitudes, de génie enfin, le sentiment d'une solidarité nationale, est un signe bien plus caractéristique de la communauté d'origine, un *criterium* bien autrement infaillible; et, lorsqu'il y a contrariété entre ces signes, la préférence doit être acquise à la communauté d'instincts, au sentiment de solidarité nationale, par le motif, à nos yeux péremptoire, que, d'après des exemples fréquents et décisifs, le langage et la conformation originaires se modifient et changent même complétement suivant les vicissitudes des peuples et suivant les climatures. Nous pouvons, à cet égard, appuyer notre manière de penser sur deux graves autorités : celle de M. Alfred Maury qui s'est expliqué sur ce point, dans son beau livre *La terre et l'homme;* et celle de M. Adrien de Quatrefages qui a lu, en 1857, à la Société de Géographie, un rapport remarquable sur cet ouvrage. Il nous suffit, pour donner l'idée de l'opinion des deux savants académi-

ciens, de reproduire le passage du rapport de M. de Quatrefages, qui nous intéresse :

« Les hommes qui ont voulu voir dans la *linguistique* comparée » un excellent moyen de découvrir la parenté des peuples, ont » eu raison. Mais, quand ils ont voulu aller au-delà, et présenter » ce procédé comme devant, à lui seul, remplacer tous les au- » tres, ils sont tombés dans une exagération évidente. M. Maury » cite des exemples de populations entières, qui ont adopté la » langue de ceux qui les dominaient par la force ou l'intelli- » gence, comme les Gaulois et les Espagnols, qui renoncèrent à » leurs langues ibérique ou celtique, pour parler latin. Il aurait » pu ajouter l'exemple de vainqueurs, qui, envahis à leur tour » par le nombre ou la civilisation supérieure des vaincus, présen- » tent des faits semblables. Ce n'est pas au langage que l'on re- » connaît encore, de nos jours, en Normandie, les descendants » des Scandinaves, ou, dans nos ports du midi, les petits-fils des » Hellènes. Par conséquent, dans bien des cas, la linguistique » seule est impuissante à résoudre les problèmes d'ethnographie.

» Mais, d'autre part, les *anatomistes* exclusifs ne sont pas plus » fondés dans leurs prétentions. Nier la modification physique » des races humaines, par suite de conditions, dont quelques- » unes peuvent déjà être appréciées, et dont un grand nombre » nous échappent encore, c'est vraiment vouloir nier la lumière. » Quoiqu'on ait pu dire à cet égard, les populations des colonies » européennes, dans les contrées lointaines des deux continents, » fournissent de cette vérité des preuves irrécusables. Demandez » à Bordeaux, au Havre, à Nantes, si, dans l'immense majorité » des cas, l'on ne distingue pas, à première vue, le créole des » Français de France, et partout la réponse sera affirmative. La » race anglaise elle-même s'est modifiée d'une manière sensi- « ble, en subissant, pendant un nombre de générations pourtant » bien limité, l'action de milieux différents. Le type yankee est » aujourd'hui parfaitement distinct du type anglo-saxon. Et ce- » pendant, l'Anglais est incontestablement, de tous les hommes, » celui qui sait le mieux résister aux influences du dehors, en » transportant partout avec lui cet ensemble d'habitudes morales

» et physiques, qui entre, pour une si grande part, dans la » composition du milieu. En présence de ce grand fait, étudier » uniquement les caractères physiques des races, pour arriver à » connaître et leur origine et leur filiation, c'est restreindre vo- » lontairement les données d'un problème trop complexe, pour » qu'il soit permis de négliger un seul moyen de le résoudre. » (*Bulletin de la Société de Géographie*, 4e série, t. XIII, p. 118-120.)

NOTE N

DE L'EFFECTIF ET DES BUDGETS MILITAIRES DE L'EUROPE. — ÉCONOMIES A RÉALISER PAR L'APPLICATION DU PRINCIPE DES NATIONALITÉS.

(Page 141.)

Il est vrai de dire que la paix extérieure, conséquence de la mise en pratique du principe des nationalités, ne dispenserait pas les gouvernements de tenir sur pied un effectif militaire encore assez considérable, lequel serait destiné à pourvoir à deux besoins : le premier, qui est le maintien de la paix publique, l'ordre et le respect des lois ; le deuxième, qui est l'acquisition et la conservation de conquêtes faites *sur les populations barbares*, auxquelles les nations policées sont chargées d'inoculer le virus de la civilisation. Notre Algérie est un exemple, qui se reproduira sur les continents africain, américain ou asiatique. Ce sont là de ces conquêtes, dont l'humanité, loin d'avoir à en gémir, se glorifie comme d'un pas accompli dans la voie du progrès. Mais, si l'on considère l'énormité accablante des frais occasionnés par la guerre ou la paix armée, la déperdition immense de forces que les armées permanentes entraînent chaque année, on reconnaît qu'en réduisant des 5/6 l'effectif et le matériel militaires, on pourrait, tout en sauvegardant les intérêts que les troupes sont indispensa-

blement chargées de défendre, restituer aux travaux productifs 5/12 AU MOINS DU REVENU PUBLIC DE L'EUROPE. Pour justifier ces dernières propositions, nous mettons sous les yeux du lecteur le résumé d'un intéressant travail statistique, couronné, en 1856, par le comité du Congrès de la paix, à Londres :

« L'effectif des armées de terre et de mer de l'Europe, sans y » comprendre les gardes nationales, milices, réserves et land- » werhs, est de 2,805,414, et les sommes correspondantes à la » perte de leur travail, s'élèvent à 733,102,000 fr.

» La valeur improductive des propriétés mobilières et immobi- » lières affectées au service de la guerre, est de 18,785,435,305 » francs, et les intérêts de la valeur de ces propriétés s'élèvent » à 751,417,412 francs.

» Les dettes publiques causées par la guerre, forment un total » de 38,622,677,387 francs, et les intérêts de ces dettes sont de » 1,748,750,355 francs. Pour certaine nation, l'intérêt de la dette » publique va jusqu'à dépasser les 6/7 du revenu total de l'État.

» La dépense militaire annuelle, qui, dans les budgets officiels, » est portée à un total de 2,020,524,434 francs, s'élève, en réa- » lité, à un total de 5,253,794,201 ; c'est-à-dire qu'elle dé- » passe les 6/7 du chiffre de la recette totale, qui est de » 6,124,593,289 francs. Pour plusieurs États, elle dépasse le » chiffre des recettes du budget public.

» Voilà un résultat véritablement stupéfiant et bien éloigné de » celui auquel l'attention publique s'arrête ordinairement. Il » s'appuie en grande partie sur des chiffres officiels.

» Quoique je croie être demeuré au-dessous de la réalité, dans » mon estimation de la valeur des propriétés mobilières et im- » mobilières affectées au service de la guerre, supposons qu'on » la réduise de moitié. Au lieu du chiffre de 751,417,421 francs, » auquel j'ai porté l'intérêt à 4 p. 100 de la valeur de ces » propriétés pour toute l'Europe, nous n'aurions plus que » 375,708,706 francs, et alors le chiffre de 5,253,774,201 fr., » auquel j'ai porté le total de la dépense militaire annuelle, » ne serait plus que de 4,878,085,495 francs. Or, ce dernier » chiffre approche encore des 4/5 de recette totale. Allons plus

» loin. Supposons même qu'on ne tienne aucun compte de l'in-
» térêt de la valeur des propriétés mobilières et immobilières
» affectées au service de la guerre en Europe. Le total de la dé-
» pense militaire annuelle serait encore de 4,502,376,789 fr.,
» c'est-à-dire d'une somme qui est presque égale aux trois
» quarts de la recette totale. On voit que la guerre ou, à son dé-
» faut, la paix armée, dévore une somme bien supérieure à la
» moitié du revenu public en Europe. »

(Larroque, *De la guerre et des armées permanentes.* In-8°. Paris, 1856, p. 196-198.)

FIN DE L'APPENDICE.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

APPENDICE.

SAINT-DENIS. — TYPOGRAPHIE DE A. MOULIN.

Saint-Denis. — Typ. de A. Moulin.

5791932



